



Campagne de recrutement et d'affectation
des maîtres de conférences
et des professeurs des universités
Session 2013

(données quantitatives disponibles au 31 décembre 2013)

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Avertissement

L'étude sur la campagne de recrutement 2013 des maîtres de conférences et des professeurs des universités et l'étude relative à l'origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2013 sont complémentaires :

L'étude sur la campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités aborde les thèmes suivants :

- les résultats globaux du recrutement (postes publiés ; postes pourvus ; candidatures) ;
- le bilan des postes pourvus par les établissements (résultats par corps ; approche disciplinaire) ;
- les détachements et mutations (avec les contours géographiques) ;
- les recrutements par concours - Taux de couverture global (résultats par corps et par discipline ; offre de recrutement et vivier des qualifiés 2013) ;
- le recrutement des professeurs des universités (au titre des articles 46.1 ; 46.3 et 46.4 ; le recrutement des MCF dans le corps des PR ; l'agrégation ; la place des qualifiés dans les concours de recrutement) ;
- le recrutement des maîtres de conférences (analyse des recrutements par type de concours ; la place des qualifiés dans les concours de recrutement ; sélectivité et attractivité des concours de recrutement de MCF) ;
- l'analyse des postes non pourvus (bilan global et analyse des motifs de non pourvoi ; analyse par corps et par discipline) ;

L'étude sur l'origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2013, qui complète celle du recrutement, analyse les points suivants :

- l'activité antérieure au recrutement exercée par les MCF et les PR ;
- la mobilité des enseignants-chercheurs recrutés (selon le lieu d'exercice de la dernière activité professionnelle des MCF recrutés ; selon le lieu d'obtention du doctorat des MCF ; les taux d'endorecrutement) ;
- et les données démographiques (âge de recrutement ; année d'obtention du doctorat des MCF ; répartition par sexe et la place des femmes dans le recrutement ; nationalité).

La campagne de recrutement 2013 des maîtres de conférences et des professeurs des universités : les points saillants

* La présente étude présente le bilan de la **session « synchronisée »** terminée au 1^{er} septembre 2013. Toutefois, deux des tableaux de synthèse ont figé la situation au 31 décembre 2013 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner un aperçu plus complet de la campagne de recrutement 2013.

Sur l'ensemble de la campagne (**sessions synchronisée et au fil de l'eau**), la diminution déjà constatée depuis 2010 des **postes publiés** par les établissements s'est poursuivie et s'est même accrue en 2013, avec 2 614 postes contre 3 062 en 2012, soit **une chute de 448 postes** (- 182 pour les MCF et - 266 pour les PR). Cette baisse des publications par les établissements (- 14,6 %) s'explique par la diminution des postes d'enseignants chercheurs à pourvoir prévus dans l'arrêté du 26 février 2013 (3 067 postes contre 3 561 en 2012, soit - 494 postes).

Cette diminution se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2 437 postes pourvus en 2013 contre 2 746 en 2012, soit **un recul de 309 postes** (11,25 %), qui se répartit entre les MCF (- 149) et les PR (- 160).

* **Pour la seule session « synchronisée »** du recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences, les points suivants peuvent être soulignés :

⇒ Lorsqu'on regarde l'ensemble des recrutements de cette session, achevés le 1^{er} septembre 2013, on observe que la tendance à la baisse du nombre des emplois offerts observée depuis 2006 et qui s'était inversée en 2011 avec une augmentation des postes de PR et en 2012 avec une hausse des postes de MCF et de PR, a repris avec une diminution des postes de MCF et de PR.

⇒ En 2013, les établissements ont de nouveau privilégié le cadre de la session synchronisée (les publications de postes, à ce titre, représentent **90,35 %** du total des postes offerts au recrutement) ; ils ont certes eu un peu plus recours au recrutement « au fil de l'eau » par rapport à 2012 (+ 45 postes) mais dans des proportions moindres que les années précédentes (- 251 postes par rapport à 2011).

⇒ Le taux de couverture global des emplois offerts (postes pourvus/postes offerts) est très satisfaisant (**93,61 %**), et en hausse par rapport à 2012 (+ 2,52 points) : très élevé pour les MCF (**96,06 %**, + 1,08 point) et en nette augmentation pour les PR (**89,34 %**, + 4,25 points). Si on ne considère que les seuls concours, le taux est de 95,64 % pour les MCF et de 90,38 % pour les PR.

⇒ La part des **détachements** dans le recrutement reste mineure : **0,41 %** des emplois ont été pourvus par ce moyen.

⇒ La part des **mutations**, avec **13 %** d'emplois pourvus, se situe par rapport aux années antérieures à un niveau élevé et a augmenté de 1,53 point par rapport à 2012 et de plus de 2,5 points depuis 2008. Le bilan des soldes migratoires des mutations est encore favorable aux académies d'Ile-de-France, et plus particulièrement celle de Paris, même si l'on enregistre une baisse par rapport à 2012. L'attractivité des académies de la périphérie sud du territoire est également confirmée.

⇒ Le recrutement des **PR** est caractérisé par :

- ♦ Le poids des MCF, lesquels représentent **87,65 %** des recrutés : pour eux, l'accès au corps des PR est incontestablement une voie de promotion.

- ♦ La confirmation du mouvement circulaire concernant les MCF parisiens qui quittent leur université pour devenir professeur et y reviennent quelques années plus tard par le biais d'une mutation ;

♦ Une part stable (autour de 40 %) des qualifiés de l'année dans les lauréats des concours : avec 222 qualifiés 2013 sur 494 lauréats (soit **44,9 %**). Ces qualifiés 2013, lauréats des concours ne représentent que **14,74 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU cette année, mais, représentent **31,53 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (222 sur 704) ;

⇒ Le recrutement des **MCF** est marqué par :

♦ Une part des qualifiés 2013 (564 sur 1 294) qui représentent **43,6 %** des lauréats des concours. Ces qualifiés 2013, lauréats des concours ne représentent que **6,1 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU en 2013, mais représentent **14,3 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (564 sur 3 941) ;




♦ Une **attractivité importante** (9 472 candidats qui ont déposé 55 254 candidatures), soit en moyenne 5,8 candidatures par candidat et un ratio moyen de près de **37 candidatures par poste**. Ce ratio diffère selon les disciplines, de plus de 70 pour les disciplines les plus attractives comme les mathématiques, la sociologie ou la philosophie mais en dessous de 20 pour les moins attractives comme l'astronomie, la géologie, la biologie des organismes ou les langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques. Quant à la **sélectivité** (nombre de recrutés/nombre de candidats), le taux moyen est de **15,2 %** et varie de même très fortement selon les sections (alors qu'en droit public et en droit privé, le taux est de 34 % et de 40 %, il est inférieur à 5 % en philosophie, en littératures comparées ou encore en épistémologie, histoire des sciences et des techniques) ;

⇒ **6,13 %** des postes (PR + MCF) proposés aux concours sont restés vacants. L'analyse disciplinaire montre que, pour les concours de MCF comme pour ceux de PR, ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le taux des emplois non pourvus est le plus important. Signalons que dans les disciplines pharmaceutiques, tous les emplois ont été pourvus.

⇒ **43,09 %** des emplois non pourvus l'ont été du fait des décisions prises par les instances des établissements, comités de sélection et conseils d'administration, contre 40,76 % en 2012, alors que le comportement des candidats eux-mêmes est à l'origine de **30,08 %** des vacances constatées, contre 41,30 % en 2012. Les avis défavorables motivés prononcés par les chefs d'établissement n'ont concerné que 2 postes de MCF, 1 par un président ou directeur d'établissement et 1 par un directeur d'école ou institut interne à une université.

Bilan de la session « synchronisée »
et éléments synthétiques
des sessions synchronisée
et au fil de l'eau

	Page
☞ Avertissement	5
☞ Les points saillants de la campagne de recrutement	
☞ Table des matières	5
Bilan de la session 2013 : Analyses et Commentaires	
☞ Avertissement	7
☞ Résultats globaux du recrutement 2013	8
☞ Bilan des postes pourvus par les établissements	12
☞ Détachements et mutations	18
☞ Recrutements par concours - Taux de couverture global	23
☞ Recrutement des professeurs des universités	26
☞ Recrutement des maîtres de conférences	33
☞ Analyse des postes non pourvus	38
☞ Annexe - Dispositions réglementaires	42
Données statistiques	
☞ Synthèse du recrutement	47
Tableau S - 1 : Synthèse des sessions dites « synchronisée » et « fil de l'eau »	48
Tableau S - 2 : Session « synchronisée »	49
Tableau S - 3 : Session « fil de l'eau »	50
Tableau S - 4 : Bilan par établissement des postes publiés et pourvus	51
Tableau S - 5 : Synthèse des candidats et des candidatures	55
Tableau S - 5a : Nombre de candidatures des candidats nommés	56
Tableau S - 5b : Répartition par section des candidatures des candidats nommés	57
☞ Bilan des opérations de mutation et de détachement	58
Tableau I : Bilan global des opérations de mutation et de détachement	59
Tableau I - a : Analyse par section des mutations et détachements des MCF (article 26-I-1)	60
Tableau I - b : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 46.1)	61
Tableau I - c : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 51)	62
Tableau I - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les PR mutés	63
Tableau I - e : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les MCF mutés	64
Tableau I - f : Solde académique des mutations par grande discipline	65
Tableau I - g : Soldes migratoires des mutations des PR et des MCF, 2004 à 2013	66
☞ Bilan global des opérations de recrutement	67
Tableau II : Bilan des opérations de recrutement, répartition globale	68
Tableau II - a : Analyse par section du taux de couverture des postes de PR et de MCF	69
Tableau II - b : Analyse par section et qualification des postes de PR et de MCF offerts	70
Tableau II - c : Ratio par corps et discipline des qualifications 2013 et des postes offerts	71
☞ Bilan du recrutement des professeurs des universités	72
Tableau III - a : Analyse par section (article 46.1)	73
Tableau III - b : Analyse par section (article 46.3)	74
Tableau III - c : Analyse par section (article 46.4)	75
Tableau III - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par des anciens MCF	76
Tableau III - e : Analyse par section de l'agrégation externe et interne (articles 49-2-1 et 49-2-2)	77

Tableau III - f : Bilan de la qualification 2013 par section des PR recrutés	78
Tableau III - g : Répartition des qualifications 2013 par section et sexe des PR recrutés	79
Tableau III - h : Analyse des postes pourvus par section et par année de qualification du PR nommé	80
Tableau III - i : Analyse des postes pourvus par section des PR qualifiés et nommés en 2013	81
 Bilan du recrutement des maîtres de conférences	82
Tableau IV - a : Analyse par section (article 26-I-1)	83
Tableau IV - b : Analyse par section (article 26-I-2)	84
Tableau IV - c : Bilan de la qualification 2013 par section des MCF recrutés	85
Tableau IV - d : Répartition des qualifications 2013 par section et sexe des MCF recrutés	86
Tableau IV - e : Analyse des postes pourvus par section et année de qualification du nommé MCF	87
Tableau IV - f : Analyse des postes pourvus par section des MCF qualifiés et nommés en 2013	88
Tableau IV - g : Attractivité et sélectivité dans le recrutement de maître de conférences par section	89
 Bilan des postes non pourvus	90
Tableau V : Analyse des postes non pourvus, bilan global	91
Tableau V - a : Analyse par section des postes non pourvus (article 26-I-1)	92
Tableau V - b : Analyse par section des postes non pourvus (article 46.1)	93
Tableau V - c : Analyse par section des postes non pourvus (articles 46.4 et 51)	94
 Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités	95

Bilan de la session 2013 : Analyses et commentaires

⌘ Avertissement

La session 2013 du recrutement des enseignants-chercheurs universitaires a été organisée selon la procédure issue de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) et du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités (PR) et du corps des maîtres de conférences (MCF), dans la rédaction découlant des décrets n° 2008-333 du 10 avril 2008 et n° 2009-460 du 23 avril 2009¹.

L'arrêté du 26 février 2013 a fixé à 3 067 le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2013 par la voie de la mutation, du détachement et des concours : 1 157 postes de PR et 1 910 de MCF. Il s'agit d'un volume maximum dans lequel les déclarations de vacance faites par les établissements d'enseignement supérieur devaient s'inscrire.

Le décret du 23 avril 2009 a en effet donné aux établissements une entière liberté pour déclarer la vacance des postes offerts à un recrutement. Ils peuvent donc organiser ces recrutements au « fil de l'eau ». Toutefois, compte tenu des contraintes propres au calendrier de l'année universitaire et en particulier de la rentrée des étudiants, le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) leur propose d'organiser une session dite « synchronisée » à laquelle ils peuvent prendre part².

La présente étude présente les résultats de la session « synchronisée » : on dispose de toutes les données permettant d'en établir le bilan, à l'image des études publiées les années précédentes et disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette session a concerné **90,35 %** des postes offerts au recrutement à la date du 1^{er} septembre 2013.

Des concours se sont poursuivis dans ce cadre pour des nominations postérieures au 1^{er} septembre : deux des tableaux de synthèse qui introduisent l'analyse ont figé la situation au 31 décembre 2013 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner au lecteur un aperçu plus complet de la campagne 2013.



L'étude a été réalisée par :

- Muriel GUERREIRO, adjointe au chef du département DGRH A1-1
- Pasquin ROSSI, ingénieur de recherche au département DGRH A1-1
- Julien THIRION, ingénieur d'études au département DGRH A1-1

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

Sur la page « Bilans et statistiques » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou par la rubrique « Études et regards statistiques » consacrée aux personnels enseignants du supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html>

ou sur le portail PERSÉ relatif aux personnels de l'enseignement supérieur, à partir du lien :

<http://www.perse-mineduc.com/perse/tableaux-de-bord>

¹ Le rôle dévolu aux instances des établissements dans la procédure de recrutement définie en 2009, est rappelé dans une annexe au présent document, située avant l'ensemble des tableaux statistiques.

² La DGRH propose aux établissements, pour l'organisation des recrutements et en particulier la publication des emplois, deux applications informatiques : ANTEE pour la session « synchronisée » et FIDIS pour le « fil de l'eau ». Dans les tableaux statistiques joints comme dans les présents commentaires, les auteurs ont employé le nom de ces deux applications pour désigner l'une et l'autre de ces modalités de recrutement.

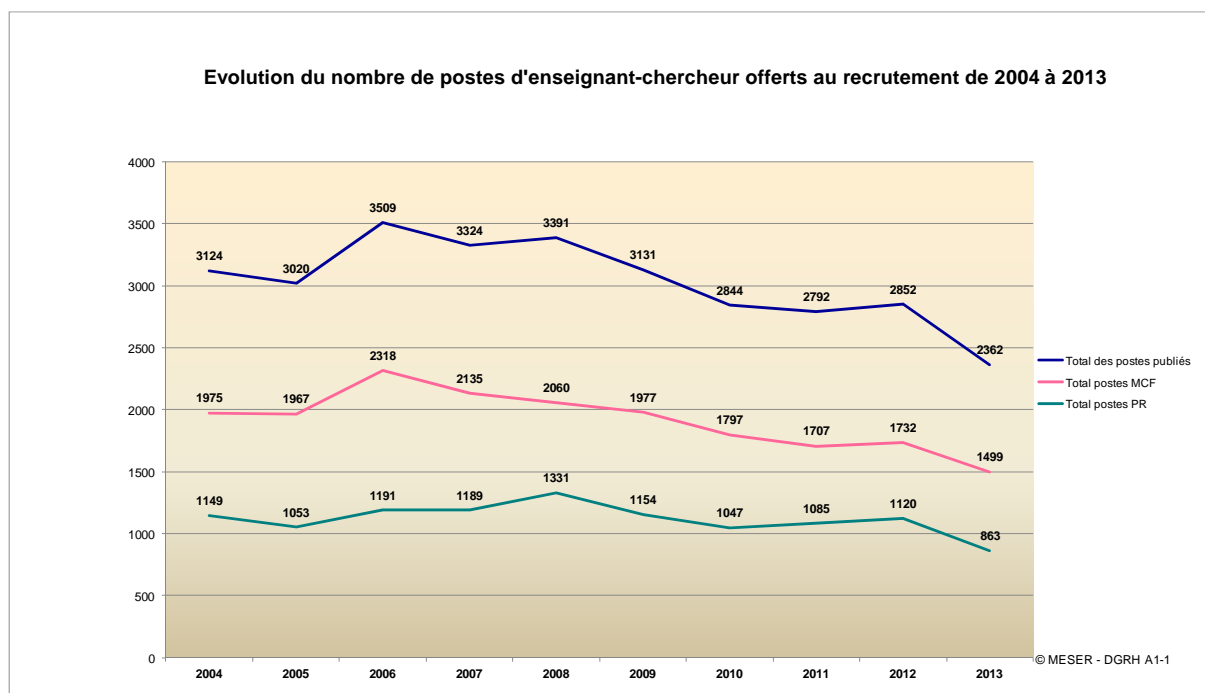
Les trois premiers tableaux proposés constituent une introduction à l'étude. Le tableau S - 1 présente la synthèse des résultats de la session « synchronisée » et des recrutements au « fil de l'eau », et le tableau S - 3 celui des recrutements au « fil de l'eau », les statistiques pour ceux-ci ayant été établies au 31 décembre 2013. Le tableau S - 2 traite le bilan de la seule session « synchronisée » terminée le 1^{er} septembre 2013.

Les autres tableaux statistiques de l'étude analysent uniquement les résultats de la session « synchronisée », ceci afin d'établir les comparaisons nécessaires avec les sessions antérieures.

Postes publiés

Au 1^{er} septembre 2013, au titre de la seule session « synchronisée », **2 362 postes ont été publiés : 1 499 pour des recrutements de MCF, 863 pour des recrutements de PR** (cf. tableau S - 2). Ces publications représentent **90,35%** du total des postes offerts au recrutement en 2013 (88,62 % en 2009, 84,72 % en 2010, 84,53 % en 2011 et 93,14 % en 2012).

On a porté dans le graphique ci-dessous l'évolution du nombre d'emplois publiés à la « session synchronisée » de 2009 à 2013 et aux premières sessions des recrutements (hors liste d'aptitude des assistants - article 62 du statut) pour les années 2004 à 2008.



La comparaison entre le volume global des publications enregistrées dans le cadre des sessions synchronisées » et celui des premières sessions de recrutement des années antérieures se justifie dans la mesure où on rapproche l'ensemble des possibilités offertes aux candidats d'être affectés sur un emploi au plus tard à la rentrée universitaire.

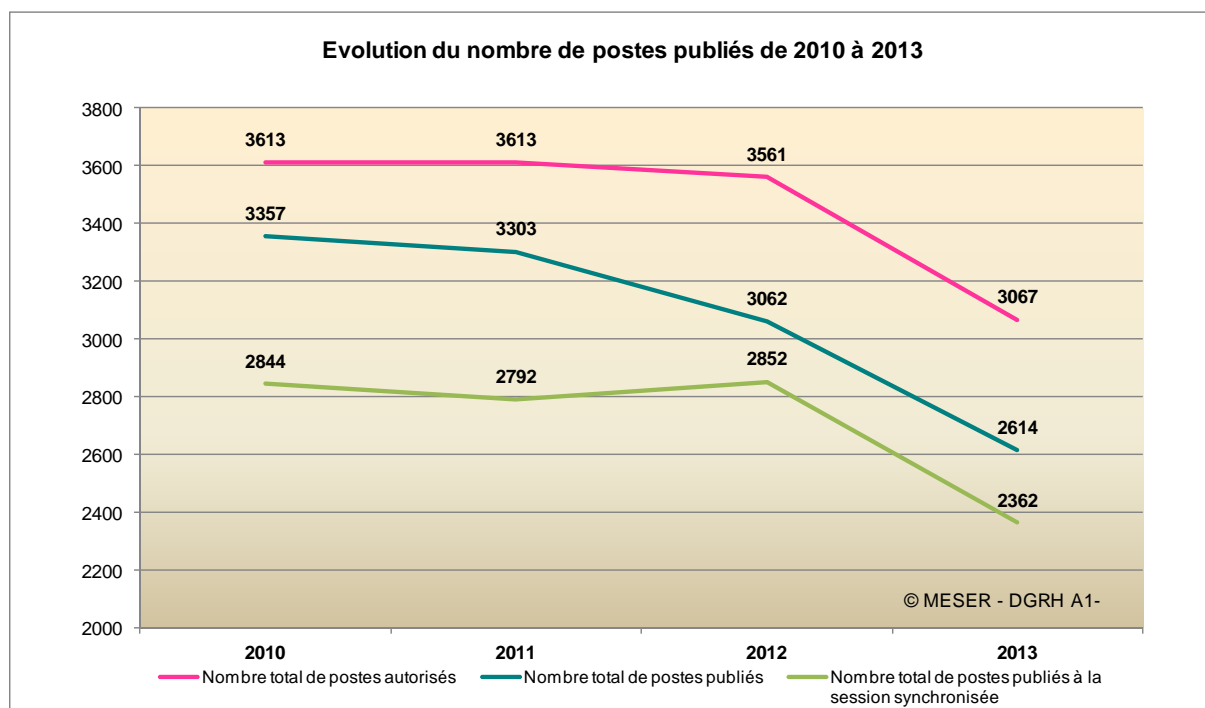
Depuis 2006, une tendance générale à la baisse du nombre des emplois offerts pouvait être observée, plus régulière pour les postes de MCF que pour ceux de PR. En 2011, le rythme de cette baisse s'était ralenti et l'offre pour le rang professoral avait même progressé (+ 38, + 3,63 %). En 2012, en revanche, on avait constaté une progression du nombre des emplois offerts, pour les postes de MCF (+ 25, 1,46 %) comme pour les postes de PR (+ 35, 3,22 %), bien que le nombre total de recrutements autorisés (3 561) soit légèrement en baisse par rapport à celui de 2011 et de 2010 (3 613).

En 2013, on enregistre de nouveau une forte baisse du nombre d'emplois proposés à la session « synchronisée », - 490 par rapport à 2012 (soit - 17,18 %), aussi bien dans le corps des MCF (- 233, - 13,45 %) que dans celui des PR (- 257, - 22,95%). Toutefois, cette diminution coïncide avec celle du nombre total de recrutements autorisés (- 494 par rapport à 2012, - 13,87 %), avec - 189 emplois de MCF (- 9 %) et - 305 emplois de PR (- 20,86 %).

Lors du bilan des sessions 2010 et 2011, la diminution du nombre des postes proposés à la session « synchronisée » par rapport à la session précédente avait été partiellement compensée par l'opportunité d'offrir les postes au « fil de l'eau » (513 en 2010 et 511 en 2011). Cet aspect de la réforme de 2009 devait permettre en effet aux établissements de s'affranchir des contraintes de calendrier propres à l'organisation des recrutements qui existaient jusqu'en 2008 et qui continuent à régler la session « synchronisée ». En revanche, en 2012, 215 postes ont été publiés dans le cadre des recrutements au « fil de l'eau », volume nettement inférieur à ceux de 2010 et 2011. En 2013, on observe une petite augmentation du nombre de postes proposés à cette session par rapport à 2012 (260), (cf. tableau S - 3) .

Au total, 2 614 postes d'enseignant-chercheur ont été publiés pour des affectations avant la fin de l'année 2013 : 1 670 MCF, 944 PR (cf. tableau S - 1). Globalement, par rapport à la situation identique en 2012, on enregistre un déficit de 448 postes (- 14,63 %). La situation est la même pour le recrutement des MCF et pour celui des PR ; les publications de postes de MCF reculent de 182 unités (- 9,83 %) et celles de PR de 266 (- 21,98 %).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution entre 2010 et 2013 du nombre total de postes autorisés, publiés au recrutement par les établissements et publiés à la seule session synchronisée.



La diminution des postes publiés se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2 437 postes pourvus en 2013 contre 2 746 en 2012, soit **un recul de 309 postes** (- 11,25 %), qui se répartit entre les MCF (- 149) et les PR (- 160).

Les publications observées en 2013 montrent encore que les établissements ont peu eu recours au dispositif « fil de l'eau » et préféré offrir leurs postes à la session synchronisée. Seuls 6 d'entre eux ont fait le choix de ne pas offrir de postes à la session « synchronisée » alors qu'ils étaient 9 en 2012 et 19 en 2011. Les enquêtes réalisées auprès des établissements ont montré que le recours à cette modalité répondait soit à une urgence, soit à un besoin spécifique de recrutement. C'est le cas lorsqu'un poste devient vacant de façon imprévue ou trop tardive pour s'inscrire dans la session « synchronisée », ou que le recrutement dans ce cadre n'a pas rencontré le succès attendu ; le « fil de l'eau » offre ainsi le moyen de republier rapidement ce poste afin qu'il demeure inoccupé le moins longtemps possible.

Postes pourvus (taux de couverture global)

Au titre de la seule session « synchronisée » (cf. tableau S - 2), **2 211 postes** ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours), 1 440 par des MCF et 771 par des PR. **Le taux de couverture global est de 93,61 %**, en hausse par rapport à la session 2012, de 2,52 points (voir tableau ci-après).

⇒ En 2013, pour le recrutement des MCF, on enregistre une hausse de 1,08 point par rapport à l'année dernière (résultat le plus élevé depuis 2004) ; globalement, le taux de couverture pour les MCF est stable et demeure à un niveau élevé ;

⇒ S'agissant du recrutement des PR, la progression continue, elle est de + 4,25 points par rapport à 2012 ; le taux de couverture pour les PR atteint désormais des niveaux très satisfaisants.

Evolution du taux de couverture global³

Taux de couverture (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MCF	94,0	94,3	94,9	94,3	92,67	92,72	93,10	95,37	94,98	96,06
PR	74,1	76,0	78,5	80,7	79,61	80,67	80,42	84,52	85,09	89,34
Global	87,0	88,1	89,5	89,6	87,65	88,39	88,43	91,15	91,09	93,61

Les résultats des recrutements par la voie de la mutation et du détachement sont détaillés dans la troisième partie de la présente étude, ceux des concours dans les trois parties suivantes.

Candidatures

La synthèse des chiffres relatifs aux candidatures et aux candidats au recrutement sur les postes de MCF et de PR, pour la session « synchronisée », est présentée dans le tableau S - 5.

⇒ **10 010 personnes** se sont inscrites sur l'application ANTARES-ANTEE **pour un recrutement de MCF**, détachements, mutations et concours confondus, soit 52 de moins qu'en 2012. **9 472** dossiers ont été déclarés recevables par les établissements ; 538 ont été jugés irrecevables contre 478 en 2012. Le plus souvent, ces rejets concernent des candidats qui n'ont pas donné suite à leur inscription, c'est-à-dire qui n'ont pas adressé à l'établissement toutes les pièces nécessaires pour constituer leur dossier. Le nombre de candidats « jugés recevables » à un poste de MCF, qui, après 3 années de baisse, avait progressé en 2011 et 2012, repart à la baisse en 2013, comme le montrent les chiffres suivants :

Evolution du nombre de candidats à un poste de MCF

MCF	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012	2012 à 2013
Valeur	- 492	- 214	- 306	+ 303	+ 157	- 112
%	- 4,8	- 2,22	- 3,24	+ 3,32	+ 1,67	- 1,17

⇒ **2 057 personnes** ont fait la même démarche **pour un recrutement de PR**, dont 120 pour les concours de l'article 51 ouverts pour des détachements et des mutations dans les seules disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, soit 289 de moins qu'en 2012. Les établissements en ont déclaré recevables 1 942, dont 116 pour les concours de l'article 51 : 115 dossiers ont été rejetés, majoritairement pour la même raison que celle évoquée pour les MCF.

³ Jusqu'en 2008, le taux affiché est celui de la première session de recrutement. En 2009, pour le calcul du taux, on n'avait pas pris en compte 47 postes de PR ouverts au titre de l'article 46-3 (voie longue) dont les concours n'étaient pas encore terminés. La comparaison avec la campagne 2009 doit tenir compte de cette précision.

Les chiffres suivants montrent l'évolution du nombre de candidats à un poste de PR.

Evolution du nombre de candidats à un poste de PR

PR	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012	2012 à 2013
Valeur	+ 190	- 228	- 248	+ 243	+ 49	- 261
%	+ 8,6	- 9,55	- 11,49	+ 12,72	+ 2,23	- 11,85

⇒ **Un candidat MCF a déposé en moyenne 5,8 dossiers de candidature** (jugés recevables), chiffre très proche de celui de 2011 et 2012 (5,9) et en légère baisse par rapport à 2010 (6,1). **Un candidat PR a constitué 2,4 dossiers**, chiffre inférieur à celui de 2012 (2,7), mais identique à celui de 2011 (2,4).

Le tableau S-5a détaille le nombre de candidatures effectuées par les candidats qui ont été recrutés. Si on s'en tient au recrutement par concours, on observe que 660 lauréats MCF (51 % du total) ont déposé au moins 5 dossiers de candidatures, et que 83 d'entre eux en ont fait 30 et plus. Les lauréats PR ont été moins « prolifiques » : 141 (28,54 % du total) ont constitué au moins 3 dossiers de candidatures, dont 11 seulement en ont réalisé 10 et plus.

Le tableau S-5b précise la situation des candidats recrutés par la voie du concours ayant multiplié les candidatures, en mentionnant le nombre des établissements dans lesquels ils ont postulé, les sections du CNU sollicitées et le nombre des candidatures pour chacune d'entre elles. Le tableau se lit de la façon suivante : le candidat MCF qui a déposé 113 dossiers les a adressés à 43 établissements, 56 candidatures concernant des postes de la section 05 - sciences économiques - dans laquelle il a été recruté ; le postulant PR qui s'est porté 16 fois candidat l'a fait dans 15 établissements, les 16 candidatures concernant des postes de la section 70 – sciences de l'éducation - dans laquelle il a été nommé.

⇒ **Le nombre moyen de candidats par poste ouvert** est supérieur à celui de la session précédente : 6,32 contre 5,53 pour un poste de MCF, 2,88 contre 2,46 pour un poste de PR (hors article 51) ; en moyenne, pour un emploi de PR offert au titre de l'article 51, plus d'une personne s'est portée candidate.

⇒ Le nombre moyen de candidatures par poste a suivi une augmentation comparable : 36,86 pour le recrutement de MCF (32,34 en 2012), 7,13 pour celui de PR, hors article 51 (6,66 en 2012).

⇒ **15,20 %** des candidats MCF ont été recrutés (toutes modalités confondues), taux inférieur aux années précédentes (17,21 % en 2012 et 17,27 % en 2011). **33,21 %** des candidats PR ont connu le même succès (hors concours de l'article 46.3 et agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion), contre 38,35 % en 2012 et 37,84 % en 2011.

Les établissements ont désormais la maîtrise complète de leur calendrier et de leur organisation en matière de recrutement. **La plupart ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre de la session « synchronisée »**, le tableau S - 4 montre que 6 ont opté uniquement pour le « fil de l'eau ». Ce tableau présente la synthèse des recrutements terminés au 1^{er} septembre 2013 pour la session « synchronisée », détachements, mutations, concours⁴ confondus, et donne des indications sur le taux de couverture des emplois publiés par établissement.

L'analyse de ces chiffres est délicate : le taux de couverture enregistré pour chaque établissement, qu'il soit excellent ou un peu moins favorable, dépend de facteurs multiples. Par ailleurs, le volume des postes proposés joue pour accentuer les proportions, les petits nombres ayant un effet amplificateur.

Résultats par corps

Résultats globaux

111 établissements (sur les 139 qui peuvent recruter des enseignants-chercheurs) ont proposé au moins 1 poste au recrutement, soit de MCF, soit de PR.

53 établissements ont réussi à pourvoir tous les emplois qu'ils ont proposés, mais seulement 11 d'entre eux ont offert plus de 20 postes, alors que pour 25 autres l'offre était égale ou inférieure à 5 postes.

On a indiqué au chapitre précédent que le taux de couverture global a été de **93,61 %** : il prend en compte les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46.3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion ; si on recalcule ce taux en excluant ces résultats pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il est de **93,33 %**.

En dehors des 53 établissements précités qui ont pourvu tous leurs emplois, **15 autres ont dépassé cette valeur du taux de couverture**. Il s'agit d'universités qui ont offert un nombre de postes conséquent .

A l'inverse, si on considère que pourvoir moins de 8 postes sur 10 est un résultat plutôt défavorable au regard de la moyenne nationale, 11 établissements sont dans ce cas dont neuf qui ont offert 5 postes au plus.

On note les bons résultats des universités franciliennes : elles n'ont pas rencontré de difficulté à pourvoir les postes proposés, ce qui traduit leur attractivité. Les universités parisiennes ont, en général, réussi à pourvoir plus de 9 emplois sur 10. Celles de l'académie de Versailles sont dans une situation similaire. La couverture des emplois dans les universités de l'académie de Créteil est également satisfaisante ; si elles n'atteignent pas toutes la moyenne nationale, elles dépassent les 80 %.

On observe des situations similaires dans les académies de province.

La majorité des universités des métropoles régionales se situent au dessus du taux moyen national ou s'en approchent.

On enregistre également en 2013 des résultats très positifs dans des universités de villes moyennes, qui ont soit pourvu tous les postes qu'elles ont offerts, soit ont un taux de couverture supérieur ou proche de la moyenne nationale.

Enfin, les écoles et instituts spécialisés présentent des situations plus contrastées, certains ayant pourvu tous les emplois publiés, d'autres n'en ayant pourvu aucun (mais ils n'offraient qu'un seul poste).

⁴ Le tableau S - 4 ne prend pas en compte les résultats concernant les 58 postes de PR offerts au titre de l'article 46-3 - voie longue et les 78 ouverts au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

Recrutement des PR

96 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des PR. 3 seulement ont publié plus de 20 postes, le maximum étant de 38 emplois. 68 en ont offert moins de 10. Dans ces conditions, le taux de succès de l'établissement peut varier de façon conséquente sous l'effet amplificateur des petits nombres.

50 établissements ont pu pourvoir tous les postes qu'ils ont publiés ; toutefois, 27 ont proposé moins de 5 postes, dont 10 n'en ont publié qu'un seul. A l'opposé, 5 établissements n'ont pas trouvé les candidats satisfaisant à leurs critères ; mais ces cinq établissements ne proposaient qu'un poste.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **89,34 %**. Pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il convient de le recalculer en retirant les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46.3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : le taux ainsi corrigé s'élève à **87,76 %**.

Outre les 50 établissements qui ont pourvu tous leurs emplois, **12 autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale** qu'on vient de chiffrer et 7 d'entre eux ont publié 10 emplois ou plus.

Pour 13 établissements, en dehors des 5 précités qui n'ont pourvu aucun poste, le taux de couverture est inférieur à 75 % (quatre d'entre eux avaient publié plus de 10 emplois dont un plus de 25).

Les universités franciliennes, avec un nombre de postes proposés plus ou moins important, ont obtenu dans l'ensemble, des résultats satisfaisants. Une majorité d'universités parisiennes et franciliennes ont pourvu tous les postes qu'elles proposaient ou ont atteint un taux de couverture supérieur ou égal au taux de couverture national, trois autres ont pourvu leurs emplois avec un taux supérieur à 80 %. Seule une université n'a pas pourvu le seul poste qu'elle proposait.

La situation est à peu près similaire pour les universités des métropoles régionales : là aussi, le nombre de postes ouverts varie assez sensiblement selon les établissements. Les universités ont soit pourvu tous les postes offerts soit ont atteint un taux de couverture supérieur au taux national. Quatre à cinq établissements ont pourvu 3 postes sur 4.

On trouve une situation guère différente pour les universités des villes moyennes, avec encore des écarts importants quant au nombre des publications qui amplifient les effets sur le taux de réussite. Une quinzaine d'entre elles ont un taux de couverture de 100 %, mais la plupart ont publié un nombre limité de postes, cinq autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale et à l'opposé, trois ont rencontré de relatives difficultés à trouver les lauréats correspondant à leurs souhaits.

Les écoles et instituts spécialisés sont soumis aux effets des petits nombres : un recrutement en plus ou en moins fait progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions importantes. on note que les écoles et instituts qui ont eu des difficultés à pourvoir leurs postes sont en fait peu nombreux : 3 n'ont pas réussi à pourvoir le seul poste qu'ils proposaient.

Recrutement des MCF

108 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des MCF. 28 ont publié 20 postes ou plus, le maximum étant de 62 emplois ; 48 en ont offert moins de 10, dont 37 moins de 5. Pour ces établissements, le taux de couverture peut varier de façon importante sous l'effet amplificateur des petits nombres.

70 établissements ont pourvu la totalité des postes proposés. Mais, il y a une grande différence entre les universités qui ont proposé plus de 20 postes et les ont tous pourvus, et les universités ou les IEP qui ont pourvu le seul poste qu'ils ont publié. Quatre établissements n'ont pas pourvu leur seul poste ouvert au recrutement.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **96,06 %**. En dehors des 70 établissements ayant réussi à pourvoir tous leurs emplois, 2 autres, qui ont publié plus de 30 postes, ont un taux de couverture égal ou supérieur à la moyenne nationale.

20 autres établissements ont enregistré certes un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale, mais ont pourvu au moins 9 postes sur 10. Seuls 7 établissements n'ont pas atteint le taux de 80 % (dont les 4 précités qui n'ont publié qu'un seul poste).

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée.

Avec un taux de couverture maximum, on trouve aussi des universités des métropoles de province, dont l'offre de recrutement est certes plus ou moins importante (de 62 à moins de 20 postes). Aucune de ces métropoles régionales n'a enregistré un taux inférieur à 80 %.

La situation des universités des villes moyennes est également satisfaisante, avec des offres de recrutement plus ou moins importantes. On observe un taux de couverture maximum dans plus de 15 universités. Et pour quelques établissements, il est difficile de considérer un taux égal ou supérieur à 80 % comme une situation d'échec.

On rencontre la même amplitude des écarts avec les écoles et instituts spécialisés, mais le nombre de postes qu'ils ont proposés est plus limité que dans les universités. On peut mentionner 5 établissements dont le taux de réussite est inférieur à 70 %.

Approche disciplinaire

Disciplines pharmaceutiques

On sait que les UFR de pharmacie sont peu nombreuses et le nombre de publications est donc limité. Néanmoins, cette année, le taux de couverture global dans ces disciplines est de **100 %**.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 20 postes ont été publiés dans 15 établissements. L'offre de recrutement est donc restreinte : le maximum est de 4 postes. 12 universités n'ont publié qu'un seul emploi.

⇒ S'agissant du recrutement des **MCF**, 26 postes ont été proposés dans 14 établissements. L'offre maximale est de 5 emplois. 9 établissements n'ont proposé qu'un seul poste.

Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus importante, mais, au niveau de chaque établissement, le nombre d'emplois proposés est là aussi relativement restreint : un recrutement en plus ou en moins fait alors progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions notables.

⇒ **103 postes** ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 39 établissements. Le nombre maximum d'emplois publiés est de 8, mais 24 établissements n'ont offert qu'un ou 2 postes. 100 postes ont été ouverts à la mutation et au détachement, au titre de l'article 51 du statut (les agrégations ne sont pas prises en compte dans le tableau S - 4); sur les 3 emplois offerts au titre de l'article 46.4 du statut, 2 ont été pourvus. Au total, 76 des 103 postes ont trouvé leur lauréat (**73,8 %**).

On sait que, traditionnellement, le taux de couverture de l'article 51 est relativement faible : toutefois, il est de 74 % pour la session « synchronisée » 2013 (en forte augmentation par rapport à 2012, 52,70 %). 18 établissements ont pourvu tous les postes offerts, mais 12 sur ces 18 établissements n'ont publié qu'un ou deux emplois. 4 autres se situent au dessus du taux de couverture moyen précité. En revanche, 8 établissements n'ont pas trouvé le candidat souhaité : ils ne proposaient qu'un ou deux postes.

Les universités franciliennes ont proposé 44 postes, soit une part importante de l'offre totale dans ces disciplines (43 %). Le taux de couverture est maximum ou en général supérieur à la moyenne nationale de ces disciplines, en dehors de 3 établissements.

Parmi les universités des métropoles de province, trois ont réussi à pourvoir tous les postes offerts, mais il s'agissait d'un ou deux emplois dans chacune d'elles. Parmi celles dont l'offre était la plus conséquente, 5 à 8 postes, elles n'en ont pourvu que 3 ou 4.

Les universités des villes moyennes ont proposé un nombre limité d'emplois, entre 1 et 5 et l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture, qui varie de 0 à 100 % doit tenir compte du faible volume des publications.

Les écoles et instituts spécialisés ont eu une offre de recrutement très limité : 3 postes offerts et 2 pourvus.

⇒ On a recensé **318 postes** publiés pour un recrutement de **MCF**, par 65 établissements. 8 universités ont proposé 10 postes et plus, le nombre maximum étant 12.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 94,34 %. 52 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs postes, mais 32 d'entre eux ont offert 5 postes et moins, dont 12 un seul. Tous les autres établissements ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale. Seul un n'a pas pourvu le seul poste proposé. Au total, 300 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 85 postes, soit 26,7 % de l'offre totale dans ces disciplines et on peut évoquer les bons résultats qu'elles ont enregistrés avec un taux de réussite maximum, sauf pour une université qui a enregistré un taux de 80 %.

La situation des universités des métropoles de province, bien que satisfaisante, est plus contrastée, mais l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture doit tenir compte du volume des publications (entre 1 et 12 postes). La plupart a connu un taux de réussite important. Quatre universités ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale de la discipline.

On peut également noter le bon résultat des universités des villes moyennes (avec un volume de postes compris entre 1 et 11) ; seules 2 universités n'ont pourvu que la moitié de leurs postes.

Très peu d'écoles et d'instituts spécialisés sont concernés par ce recrutement, et pour un petit nombre d'emplois (7). Seul un institut n'a pas pourvu le seul emploi proposé.

Disciplines des lettres et sciences humaines

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus conséquente et est même la plus importante en 2013 ; toutefois, ramenée au niveau de l'établissement, on n'évite pas toujours l'effet amplificateur des petits nombres sur le taux de couverture.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, **325 postes** ont été publiés dans 60 établissements. On note que 9 universités ont publié 10 postes et plus, le maximum étant de 17 emplois. 38 établissements ont proposé 5 postes et moins, dont 20 seulement 1 ou 2 emplois.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 88,3 % (287 postes pourvus sur les 325 publiés). 39 établissements ont pourvu tous les postes offerts; mais 11 établissements n'ont proposé qu'1 seul poste. Aucun établissement n'a été en situation d'échec total

Les universités franciliennes ont publié 97 postes, soit 29,8 % de l'offre totale dans ces disciplines et en ont pourvu 91. Le taux de couverture est globalement très satisfaisant : 93,8 %, un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale des disciplines des lettres et sciences humaines. Et si 3 universités ont un taux de couverture inférieur à la moyenne, il reste néanmoins satisfaisant.

Les résultats des universités des métropoles régionales sont toujours plus contrastés selon le nombre plus ou moins restreint de publications, mais le taux de couverture est toujours excellent, égal ou supérieur à la moyenne nationale pour une grande majorité d'universités. Les difficultés sont toutes relatives dans 2 ou 3 autres, l'effet des petits nombres ayant joué pour faire chuter le taux de réussite.

La situation des universités des villes moyennes est comparable. Nombreuses sont les universités qui ont réussi à pourvoir tous leurs emplois, lesquels étaient en nombre restreint : de 1 à 6 postes. A l'opposé, quelques-unes ont rencontré davantage de difficultés (4 postes pourvus sur 6 ou 5 sur 8).

L'offre des écoles et instituts spécialisés a porté sur 7 postes répartis dans 4 établissements : les écarts entre les taux de réussite de chacun n'ont donc pas de signification. 2 ont pourvu leur seul emplois publié.

Au niveau **MCF**, **584 postes** ont été publiés dans 71 établissements. 26 ont proposé 10 postes et plus, le maximum étant 26 emplois. 33 établissements ont offert 5 postes et moins, dont 11 ont publié 2 emplois et 7 seulement 1.

Le taux moyen de couverture pour ces disciplines est de 95,72 % (559 postes pourvus sur les 584 publiés). Il faut d'abord remarquer que seul 1 établissement n'a pas trouvé de lauréat au poste proposé. Ensuite, 53 des 71 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs emplois ; il convient cependant de noter que 30 de ces établissements ont proposé 5 postes et moins.

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée. Elles ont publié 170 emplois, soit 29,1 % de l'offre totale, et elles en ont pourvu 162, soit un taux de couverture de 95,3 %.

Parmi les universités des métropoles de province, nombreuses sont celles qui ont pourvu tous leurs postes, mais, avec un nombre de publications plus ou moins important (entre 1 et 17 emplois). Et parmi les universités n'ayant pas trouvé de lauréat pour tous les postes proposés, l'insuccès est tout relatif : 20 emplois pourvus sur 22, ou encore 9 sur 10.

La réussite des universités des villes moyennes est comparable aux précédentes. Là encore, on ne peut estimer qu'un établissement ait connu des difficultés lorsqu'il a pourvu 5 des 6 postes proposés ; le petit nombre de postes publiés amplifie mécaniquement la baisse du taux de couverture dès lors qu'un échec survient.

Les écoles et instituts spécialisés ont globalement une offre de recrutement plus modeste mais il est à noter que les 7 établissements qui ont publié 22 postes en ont pourvu 21.

Disciplines des sciences et technologies

Ces disciplines rassemblaient l'offre de recrutement la plus importante les années précédentes. En 2013, elle est inférieure à celle des disciplines des lettres et sciences humaines.

⇒ **287 postes** ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 78 établissements. Toutefois, la majorité de ces établissements n'a pas publié beaucoup d'emplois : 53 ont offert 4 emplois ou moins. Seulement 4 établissements ont proposé 10 postes ou plus, le maximum étant de 23 postes.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 91,3 %. 60 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 46 ont proposé 4 emplois et moins. Seuls 5 établissements, lesquels ne proposaient qu'un poste, ont échoué à le pourvoir. Au total, 262 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 62 postes, soit 21,6 % de l'offre dans ces disciplines, la plus faible proportion des grandes disciplines (pharmacie mise à part). Elles en ont pourvu 55, soit un taux de réussite de 88,7 %. 7 d'entre elles ont pu pourvoir tous les postes publiés (dont 6 ayant proposé 5 postes ou moins) et 2 autres ayant publié un nombre important d'emplois (17 et 11) ont dépassé le taux de 90 %.

Parmi les universités des métropoles régionales, nombreuses sont celles qui ont trouvé un lauréat pour tous les emplois proposés. Toutefois, 4 d'entre elles, n'ont pas atteint le taux moyen de la discipline.

La situation des universités des villes moyennes est assez comparable. La majorité d'entre elles ont pu pourvoir l'ensemble des postes proposés ou atteignent un taux de couverture de plus de 80 %. Par contre, le taux de réussite pour celles qui n'ont pas trouvé le candidat souhaité pour tous leurs emplois décroît assez rapidement en raison du faible nombre des possibilités offertes.

On sait qu'en sciences et technologies les écoles et instituts spécialisés tiennent une place importante dans les formations. Ils ont publié un nombre de postes plus modeste (entre 1 et 6 postes, au total 46), mais leur taux de réussite de plus de 93% est globalement très bon et supérieur à la moyenne nationale de la discipline,

⇒ **571 postes** ont été proposés pour un recrutement de **MCF**, par 96 établissements. 18 ont publié au moins 10 emplois, dont 5 ont ouvert 20 postes et plus, le maximum étant de 41 postes. Mais 62 établissements ont offert 4 emplois et moins, avec la conséquence maintes fois évoquée des petits nombres sur la variation du taux de couverture.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 97,20 %, le plus élevé de toutes les grandes disciplines. 82 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 56 ont proposé 4 emplois et moins. Au total, 555 postes ont été pourvus.

Les universités franciliennes ont publié 142 emplois, soit 24,9 % de l'offre totale dans ces disciplines. Elles en ont pourvu 140, soit un taux de réussite de 98,6 %.

Parmi les universités des métropoles régionales, on peut signaler les résultats excellents pour un grand nombre d'établissements.

Les universités des villes moyennes ont un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale de ces disciplines, mais ce taux reste à un très bon niveau. Un seul établissement n'a pourvu que la moitié de ses postes.

Parmi les écoles et instituts spécialisés, la plupart ont trouvé un lauréat pour tous les emplois publiés. Quant aux autres, ils ont enregistré un taux inférieur à la moyenne mais qui reste satisfaisant. Seuls 2 écoles n'ont pas pourvu le seul poste proposé.

Sur l'ensemble des postes publiés dans le cadre de la session « synchronisée », **2 215 ont été offerts à la mutation et au détachement**, 1 486 pour les MCF, 729 pour les PR (cf. tableau I).

Détachements

Le nombre des détachements demeure à un niveau très faible : 9 postes seulement ont été pourvus par ce moyen, 1 MCF, 8 PR, soit **0,41 %** des emplois offerts. Il faut constater que **le nombre de candidats** déclarés pour cette voie de recrutement, jugés recevables par les établissements (cf. tableau S - 5), est réduit : **20** pour les postes de **PR**, **28** pour les postes de **MCF**, ce qui représente seulement **0,42 %** de l'ensemble des candidats.

Au 31 décembre 2013, 3 postes supplémentaires (1 MCF et 2 PR) ont été pourvus par détachement au titre des recrutements au « fil de l'eau » (cf. tableau S - 3).

La voie du détachement reste extrêmement étroite et fluctuante, comme le montre l'évolution de cette modalité de recrutement ces dernières années (sessions « synchronisées » et premières sessions de recrutement) :

Evolution du nombre de postes pourvus par détachement

Détachements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Postes de MCF	13	4	5	3	9	1	4	1
Postes de PR	5	2	8	2	12	5	8	8
Total des postes pourvus	18	6	13	5	21	6	12	9
% des postes offerts	0,5	0,2	0,4	0,17	0,78	0,23	0,45	0,41

Globalement, il n'y a pas beaucoup de candidats et le nombre de candidatures déposées par un postulant reste limité. En 2013, si un candidat à un recrutement de MCF par concours a déposé en moyenne **6,1 dossiers** de candidature, un candidat au détachement en a produit **2,9** ; les mêmes chiffres rapportés aux **PR** sont respectivement de **2,6 dossiers** pour un concours et **2** pour un détachement. Le bilan des détachements depuis 2006 montre qu'il s'agit de recrutements ciblés, qu'on imagine préparés en amont.

Depuis plusieurs années, pour justifier la faiblesse de ce mode de recrutement, une explication réglementaire était avancée : le détachement comme MCF ou comme PR ne confère pas d'avantage de carrière, ni dans le corps d'accueil pendant la durée de celui-ci, ni dans le corps d'origine lors de la réintégration du détaché.

Toutefois, les établissements disposent désormais de marges de souplesse, notamment en matière de rémunérations, qui ne sont pas encore mobilisées dans toute leur ampleur : modulation de service, référentiel d'équivalences horaires, modularité de la PES et de la PRP, régimes d'intéressement, pour attirer et retenir les chercheurs.

La **sélectivité**, pour les détachements, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats), est de **18,75%**, soit un taux légèrement supérieur au taux de réussite général (hormis art 46.3 et agrégations) (nombre total de recrutés /nombre total de candidats) qui est de **18,26 %**.

Mutations

Résultats globaux

Avec **288 postes pourvus à la mutation**, le nombre des postes pourvus par cette voie, est en baisse par rapport à 2011 et 2012 (cf. tableau ci-dessous).

Toutefois, depuis 2004, **la part** des mutations dans le recrutement (**13%**) se situe cette année au niveau le plus élevé.

Globalement, leur poids relatif demeure néanmoins modeste.

Evolution du nombre de postes pourvus par mutation

Mutations	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Postes offerts	2 893	2 953	3 349	3 162	3 233	2 984	2 706	2 628	2 695	2 215
Postes pourvus	303	313	344	349	337	306	285	310	309	288
% des postes offerts	10,5	10,6	10,3	11	10,4	10,25	10,53	11,80	11,47	13

⇒ **324 candidats PR** ont postulé à la mutation, dont 108 pour les seuls postes publiés au titre de l'article 51 (cf. tableau S - 5) : on en avait dénombré 335 en 2012 et 385 en 2011 ; ces candidats ont déposé 498 dossiers de candidatures, soit 1,5 dossier en moyenne par candidat, chiffre supérieur à 2012 (1,4) mais inférieur à celui de 2011 (1,6).

Les candidats MCF ont été **646** à briguer un poste, contre 678 en 2012 et 698 en 2011 ; ils ont adressé aux établissements 1 443 candidatures, soit 2,23 dossiers en moyenne par candidat, nombre légèrement supérieur à ceux de 2012 (2,06) et 2011 (2,2).

Globalement, les 970 candidats à la mutation représentent 8,5% de l'ensemble des candidats aux postes offerts (11 414).

Le tableau S-5a montre que, pour les PR ayant obtenu leur mutation, 111 des 143 lauréats ont déposé une seule candidature ; sur les 145 MCF ayant obtenu leur mutation, 94 n'ont fait qu'un seul dossier de candidature. Ces chiffres soulignent bien que, dans l'enseignement supérieur, la mutation est une opération le plus souvent préparée entre un enseignant-chercheur et une équipe d'accueil. Cela explique que la part des mutations dans le recrutement reste mineure.

⇒ **La part des postes de PR pourvus par mutation** (143) a nettement augmenté par rapport à 2012 (156) : **19,62 %** contre **15,92%**. La situation est différente selon qu'on considère les mutations prononcées au titre de l'article 51 réservé aux disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion et celles de l'article 46.1 pour les autres disciplines ; les premières ont augmenté en proportion de 50 % à 70 %, mais avec un nombre de mutations équivalent (74 en 2012 contre 70 en 2013) (cf. tableau I - c) ; les secondes sont passées de 9,86 % à 11,61 %, de 82 en 2012 à 73 en 2013 (cf. tableau I - b).

De même, la part des postes de MCF pourvus par ce moyen s'est également accrue par rapport à 2012 : 9,76 % contre 8,92 % (cf. tableau I - a), avec un nombre de mutations en baisse (145 en 2013 contre 153 en 2012).

⇒ L'analyse par grande discipline confirme la tendance observée depuis longtemps. Le choix de la mutation est relativement bien ancré dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : 18,93 % des postes offerts pour les MCF ont été pourvus par cette voie et 70 % des emplois de PR ; cependant, rappelons que les postes offerts au titre de l'article 51 ne peuvent être pourvus que par la mutation ou le détachement, sans concurrence des candidats au concours. Dans les disciplines des lettres et sciences humaines, ces proportions sont de 9,88 % pour les postes de MCF et 17,85 % pour les PR. Il est faible dans les disciplines scientifiques et technologiques : 4,59 % pour les MCF et 5,26 % pour les PR. On notera que 2 des 26 postes de MCF en pharmacie ouverts à la mutation ont été pourvus par cette voie. D'une façon générale, le petit nombre des mutations prononcées accentue le caractère erratique des variations d'une année à l'autre ; descendre au niveau de la section du CNU n'a qu'une signification limitée dans la mesure où la faiblesse du nombre des postes proposés et des effectifs des mutés amplifie mécaniquement les proportions.

⇒ La **sélectivité**, pour les mutations, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats) est de **29,69 %**, soit un niveau nettement supérieur au taux de réussite général (nombre total de recrutés/nombre total de candidats) qui est de 18,26%.

Contours géographiques

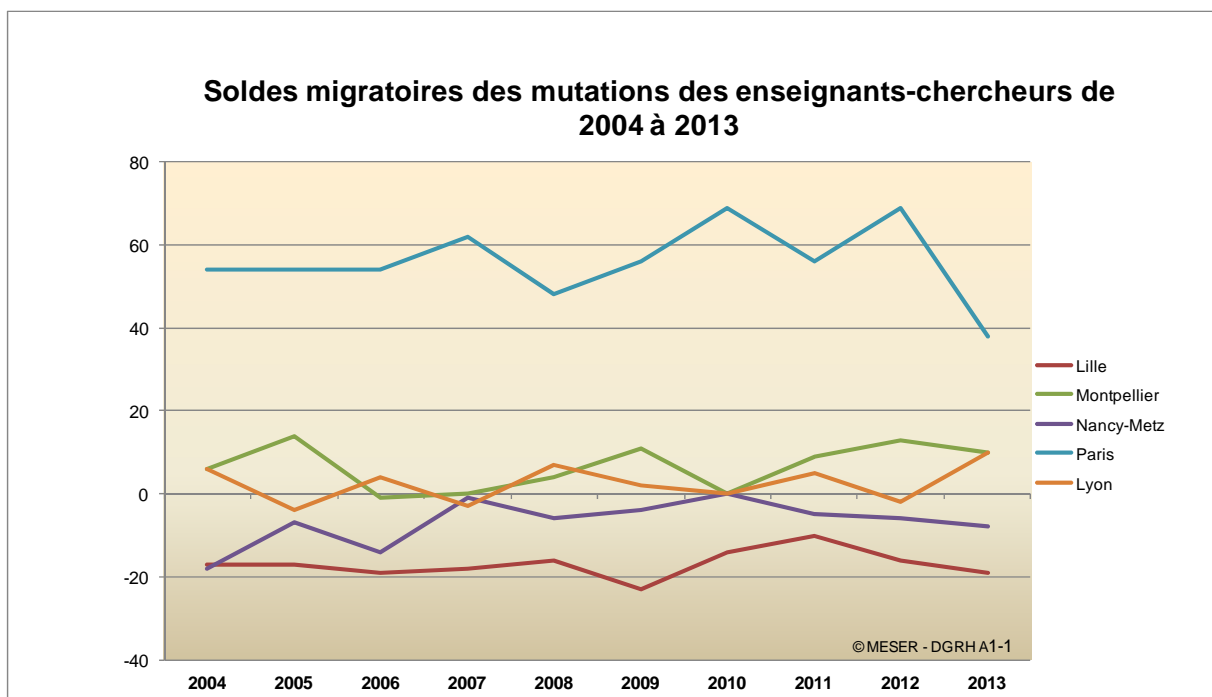
Les tableaux I - d, I - e, I - f et I - g précisent les contours géographiques des mutations.

⇒ Depuis 2004, les bilans annuels des recrutements ont mis en **lumière une carte des soldes migratoires des mutations très favorable à l'académie de Paris** et, à un degré moindre, aux deux autres académies d'Ile-de-France ; seules échappaient à l'attraction parisienne les académies de la périphérie sud du territoire, de Bordeaux à Aix-Marseille. Cette carte est globalement confirmée en 2013, avec cependant quelques nuances (cf. tableau I - g).

En 2013, l'académie de Paris a encore accueilli 38 enseignants-chercheurs par la voie de la mutation, même si l'on enregistre une baisse par rapport à 2012 (cf graphique ci-dessous). Et les académies de Versailles et de Créteil présentent également des soldes positifs. Demeurent par contre sur une ligne déficitaire les académies voisines de l'Ile-de-France, comme Amiens ou Orléans-Tours :

La situation des académies méridionales est également favorable ; elles demeurent dans une dynamique positive (ex de Montpellier).

En revanche, le bilan des académies septentrionales est une nouvelle fois déficitaire, comme le montre la situation des académies de Lille ou de Nancy-Metz. A l'Ouest comme à l'Est, les académies présentent des bilans négatifs. Seule l'académie de Lyon connaît cette année un solde positif.



⇒ L'analyse par corps nuance ces observations.

↳ **S'agissant des PR, le solde migratoire est négatif pour 15 académies** (20 en 2012), positif pour **8** (7 en 2012), sachant que dans 4 académies, il n'y a pas eu de mutations de PR (cf. tableau I - f).

L'académie de Paris demeure le premier pôle attractif, avec un solde de mutations qui est encore largement positif : + 37 PR, + 391 depuis 2004. Sa place dans le volume total des mutations prononcées atteint 25,9 % (en baisse par rapport à 2012, 31,4 %) Cette année, Paris a attiré principalement des universitaires des disciplines des lettres et sciences humaines, avec 21 arrivées externes et 3 départs ; viennent ensuite les professeurs des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion avec 19 arrivées externes et 5 départs (cf. tableaux I - f et I - d).

L'académie de Versailles présente en 2013 un bilan positif (+ 7) et un solde total de + 62 depuis 2004. Créteil affiche un solde également positif (+ 4) et un bilan excédentaire de + 12 depuis 2004. Au total, l'île-de-France compte pour 42,66 % des mutations prononcées en 2013, contre 52,56 % en 2012 et 46,71 % en 2011.

Les 5 autres académies présentant un solde positif sont Bordeaux (+ 5), Lyon (+ 3), Montpellier (+ 6), Nice (+ 3) et Strasbourg (+ 2).

A l'opposé, l'académie de Lille continue d'être déficitaire : - 14, - 102 sur la période 2004-2013. Le bilan est surtout défavorable en Droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 8 départs et aucune arrivée, puis en Lettres avec 2 arrivées et 7 départs.

Mais, en 2013, Nancy-Metz ou Rennes sont elles aussi dans une situation difficile ; elles ont également enregistré des bilans négatifs (- 9 et - 7) qui se rapprochent de celui de Lille pour un solde négatif respectif de - 52 et de - 44 sur ces dix dernières sessions.

↳ **S'agissant des MCF, le solde migratoire est négatif pour 11 académies** (16 en 2012), mais **positif pour 13** (7 en 2012), nul dans 2 académies, sachant que dans 3 académies, il n'y a pas eu de mutations de MCF (cf. tableau I - f).

Cette année, **l'académie de Paris n'est plus le premier pôle attractif** : + 1 MCF seulement alors qu'en 2012 le solde était de + 20, et bien que le solde soit de + 169 depuis 2004. Son pouvoir d'attraction ne concerne plus que les disciplines des lettres et sciences humaines avec 15 arrivées et 6 départs ; dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion comme dans les disciplines des sciences et de la pharmacie on constate plus de départs que d'arrivées.

En 2013, c'est l'académie de Versailles qui devient la plus attractive : + 8 MCF, alors qu'en 2012, son solde était négatif (- 4 MCF), avec toutefois un solde toujours négatif depuis 2004 (- 2 MCF) L'académie de Créteil maintient son solde positif (+ 2 MCF, + 17 depuis 2004). Au total, l'île-de-France compte pour 31,72 % des mutations prononcées en 2013, contre 32,02 % en 2012.

Pour les autres académies présentant un solde positif, on se bornera à citer Lyon (+ 7) et Montpellier (+ 4) qui présentent les soldes les plus importants après Versailles. Sur la période 2004-2013, Montpellier affiche le bilan le plus favorable (en dehors de Paris) : + 60 ; elle est suivie de Bordeaux (+ 33), de Toulouse (+ 30).

A l'opposé, l'académie de Lille est toujours dans la même situation de déficit : - 5 en 2013, - 67 depuis 2004. Le bilan est défavorable en lettres et sciences humaines avec 6 départs et 2 entrées, en droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 7 départs, 4 entrées mais est favorable en sciences avec 2 entrées.

Les académies présentant un bilan déficitaire conséquent (supérieur ou égal à 25) restent Nantes (- 30), Amiens (- 29), Besançon (- 27), Reims et Orléans-Tours (- 25).

Il convient d'être prudent quant à l'interprétation de ces chiffres, en se rappelant que le nombre des mutations reste limité (**13 % du total des postes offerts**), et que les totalisations académiques recouvrent sans doute des situations très différentes au niveau des établissements qui sont seuls responsables du choix des enseignants-chercheurs accueillis par mutation.

Les indications précédentes confirment l'existence d'un **mouvement centripète francilien**, dont l'analyse est délicate. Le tableau ci-après récapitule les mouvements vers l'île-de-France dans les académies dont le solde des mutations 2013 est particulièrement déficitaire ; ces chiffres sont extraits des tableaux I - d et I - e.

Mutations vers l'île-de-France

Agents en fonctions à	Total des départs 2013		Vers Paris		Vers Créteil et Versailles	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
Besançon	6	1			3	1
Lille	13	16	1	6	3	5
Nancy-Metz	2	10		3	1	2
Nantes	9	6	2	1	2	2
Orléans-Tours	10	7	1	1	3	4
Poitiers	4	7		3	2	1
Rennes	7	8		1	1	2
Totalisation	51	55	4	15	15	17

Ces académies ont subi 51 départs de MCF par mutation, dont 19 vers l'île-de-France, soit 37,25 %. Elles ont enregistré 55 départs de PR, dont 32 vers les académies franciliennes, soit 58,18 %. Par rapport à 2012 et 2011, et bien que le choix ne concerne pas les mêmes académies, les proportions montrent que le mouvement centripète concerne principalement **les PR**.

Pour s'en tenir aux mutations des PR, ces dernières années, on observe un mouvement circulaire : des MCF parisiens sont recrutés PR dans des universités de province et, quelques années plus tard, reviennent à Paris et en Île-de-France par la voie d'une mutation. L'étude consacrée au bilan des recrutements des MCF dans le corps des PR entre 1993 et 2007⁵ a confirmé cette hypothèse.

Un autre indice de ce mouvement peut être discerné dans l'analyse de la mobilité des MCF nommés PR par la voie du concours (cf. tableau III - d). En 2013, l'académie de Paris enregistre un solde migratoire de - 12 MCF, c'est-à-dire qu'à l'occasion du recrutement des PR, elle a perdu plus de MCF qu'elle n'en a accueillis ; ce déficit était de 22 en 2012 et 18 MCF en 2011. L'académie de Versailles affiche un bilan négatif de - 11 en 2013 (- 2 en 2012 et - 14 en 2011). Créteil affiche bilan positif de 3 MCF alors qu'elle était déficitaire en 2012.

⁵ Cette étude a été publiée en août 2010 sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html> ; elle comporte une analyse de la mobilité des MCF devenus PR, considérée du point de vue de l'agent recruté. Elle a été complétée d'une seconde étude portant sur l'endo-recrutement publiée à la même adresse Internet, et analysant la mobilité des nouveaux professeurs sous l'angle des régions et des établissements d'accueil.

Recrutements par concours - Taux de couverture global

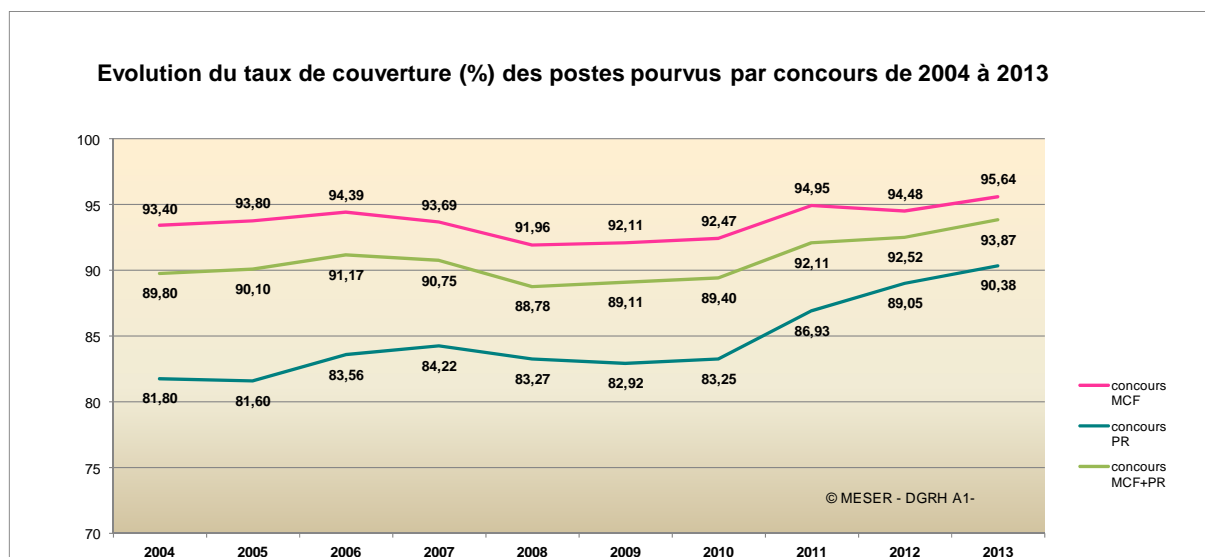
Le décret du 23 avril 2009 a abrogé la priorité des mutations et détachements sur les concours. Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours, et le conseil d'administration doit donc choisir s'il retient le lauréat du recrutement parmi les candidats à la mutation, au détachement, ou parmi ceux du concours.

Le concours est la modalité principale du recrutement des enseignants-chercheurs. Avant de détailler dans les deux chapitres suivants les résultats des concours de PR et de MCF, il est intéressant d'analyser le résultat global des concours, en confrontant notamment l'offre de recrutement au vivier des qualifiés 2013.

Résultat global

Au titre de la session « synchronisée », **2 039 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 353 postes de MCF et 686 postes de PR** ; ce dernier chiffre prend en compte les emplois de PR publiés au titre de l'article 46.3 (voie longue) ainsi que ceux proposés aux agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion (cf. tableau II).

1 914 postes sont pourvus, soit **un taux de couverture de 93,87 %**. On observe une amélioration par rapport à la session « synchronisée » 2012 pour laquelle le taux s'établissait à 92,52 % et par rapport aux sessions précédentes depuis 2008, comme le montre le graphique ci-dessous, qui précise également le taux de couverture pour les deux corps.



Pour mémoire, le taux de couverture des postes de PR était de 72,7 % en 1999, celui des MCF de 91,1 %.

Globalement, **le rendement des concours est donc excellent**, et a connu une évolution positive depuis la mise en place de la nouvelle procédure en 2009.

✎ Pour les postes de **MCF**, le taux de couverture (**95,64 %**) enregistre une hausse de 1,16 point par rapport à 2012 et atteint le niveau le plus haut depuis 2004.

✎ Le taux de couverture des postes de **PR** (**90,38 %**) gagne encore plus d'un point par rapport à 2012. La courbe d'évolution du taux est globalement ascendante depuis 2004 et atteint aussi en 2013 son plus haut niveau. Il est impossible de prévoir si cette progression se poursuivra au cours des sessions à venir, pour se rapprocher du taux des MCF.

On verra dans la dernière partie du document pour quels motifs les postes de MCF et de PR sont restés vacants.

Résultats par corps et par discipline

Le tableau II - a détaille le taux de couverture par corps et par discipline ; pour les PR et pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, il ne prend pas en compte les concours de l'article 51 ouverts uniquement à la mutation et au détachement, de l'article 46.3 (voie longue) et les deux agrégations (article 49-2-1 - agrégation externe, article 49-2-2 - agrégation interne). Celles-ci font l'objet d'un traitement particulier dans cette étude.

⇒ **558** postes de **PR** ont été offerts et **494** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **88,53 %**, l'écart avec le taux indiqué ci-dessus tenant à la non prise en compte des concours précités. Les résultats sont détaillés dans la cinquième partie de l'étude.

Les postes ont été pourvus en totalité dans 18 des 57 sections du CNU, contre 19 en 2012, 22 en 2011, 19 en 2010. Encore faut-il préciser que, dans 16 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Dans 12 autres, le taux dépasse celui de couverture global. Dans 3 sections (une juridique et deux littéraires), le taux de couverture est inférieur ou égal à 50 %, mais le nombre de postes était limité,

⇒ **1 294** des 1 353 postes de **MCF** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **95,64 %**. Le détail de ces résultats est présenté dans la sixième partie de l'étude.

On note que, dans 29 sections du CNU, les jurys ont pu pourvoir tous les postes qui ont été ouverts aux concours ; ce résultat avait concerné 26 sections en 2012 et 2011 et 24 sections en 2010. Toutefois, dans 16 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. On observe de plus que, dans 6 sections, le taux est supérieur à 95 % et dans 12 autres compris entre 90 et 95%. Aucune section n'a enregistré un taux de couverture inférieur à 85 %.

Offre de recrutement et vivier des qualifiés 2013

Les tableaux II - b et II - c mettent en perspective, par corps et par discipline, le nombre des postes offerts avec le vivier des qualifiés de la seule année 2013 ⁶.

Au total, **8 397 personnes ont été qualifiées en 2013** ⁷, ce qui représente en moyenne **4,4 qualifiés** pour un poste d'enseignant-chercheur offert au recrutement ⁸.

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de personnes qualifiées et du ratio qualifiés par poste d'enseignant-chercheur entre les années 2008 et 2013.

Evolution du nombre de personnes qualifiées entre 2008 et 2013

Année de recrutement	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnes qualifiées	8 542	8 756	7 466	8 031	8 248	8 397
Ratio qualifié/poste offert	2,9	3,3	3,2	3,5	3,5	4,4

⇒ **1 647 personnes** ont été qualifiées en 2013 aux fonctions de **PR** : **2,9 qualifiés** en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

Les situations sont très différentes selon les disciplines (cf. tableau II - c). On note que dans 1 seule discipline (5 en 2012), la sections 87 - sciences biologiques, fondamentales et clinique (0,63), le nombre des qualifiés de

⁶ Dans les deux tableaux considérés, pour chacune des sections du CNU, le chiffre inscrit dans la colonne « Qualifiés 2013 » correspond effectivement au nombre des personnes qualifiées par la section. En revanche, une personne pouvant être qualifiée par plusieurs sections, la totalisation au pied de la colonne indique le nombre des qualifications prononcées par l'ensemble des sections.

⁷ Cf. « Etude de la promotion 2013 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences » - Bureau DGRH A1-1, mars 2013, publiée sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

⁸ Pour le calcul de ce ratio, on n'a pas tenu compte des postes de PR ouverts au titre des articles 46-3 (voie longue), 49-2-1 (agrégation externe), et 49-2-2 (agrégation interne) puisque, pour ces concours, la qualification n'est pas requise.

l'année 2013 est inférieur au nombre des postes offerts. Ce qui signifie que pourvoir les postes dans cette section suppose de recourir à la totalité des qualifiés 2013 et au stock des qualifiés des années antérieures. Dans 15 autres (16 en 2012), le ratio est compris entre 1 et 2.

⇒ **6 774 personnes** ont été qualifiées en 2013 aux fonctions de **MCF** : **5 qualifiés** en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

L'analyse par discipline montre des situations très contrastées, entre des sections dont le ratio est largement excédentaire et d'autres dont le ratio est limité. Parmi les premières, on trouve la section 66 - physiologie, avec un ratio de 41,17, la section 36 - terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère (33) et la section 17 - philosophie (23,86). Parmi les secondes, on note 2 sections présentant un ratio inférieur à 2, la section 01 - droit privé et sciences criminelles (1,40), mais aussi la section 02 - droit public (0,94).

Bien entendu, les jurys ont pu choisir parmi tous les candidats dont la qualification était en cours de validité (cf. tableaux III - I et IV - h). C'est pourquoi ces chiffres sont aussi à rapprocher des ratios indiqués dans le tableau S - 5 qui présente notamment les nombres des candidats et des candidatures par rapport au nombre des postes ouverts au concours.

Analyse des recrutements par type de concours

Concours ouvert au titre de l'article 46.1

Le recrutement des PR par le concours ouvert au titre de cet article est toujours le mode privilégié : **552 postes** ont été offerts au titre de cet article, soit **80,47 %** des emplois ouverts, déduction faite des mutations et détachements. Cette proportion, qui était en baisse constante depuis 2007 (de 92,5 % en 2007 à 81,9 % en 2011) mais qui avait réamorcé un mouvement de hausse en 2012 (84,20 %), chute de nouveau en 2013.

490 postes sont pourvus, soit un taux de couverture de **88,77 %**. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004, qui atteint en 2013 son plus haut niveau :

Evolution du taux de couverture des postes de PR offerts

PR (art. 46.1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de couverture (%)	83,8	84,5	82,7	83,3	82,09	81,45	82,01	86,18	88,74	88,77

Le tableau III - a détaille par section du CNU les résultats obtenus dans cette modalité de concours. Rappelons que les totalisations affichées pour chaque section résultent des choix opérés par chaque établissement.

⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent toujours en deçà de la moyenne avec un taux de couverture de **85,61 %** ; mais il continue sa progression amorcée déjà en 2012 (85,42 %) par rapport aux années 2009 à 2011 (où les taux variaient entre 74 % et 79 %). Les difficultés relatives se situent dans la section 71 - sciences de l'information et de la communication - pour laquelle 5 des 7 postes proposés sont demeurés vacants. On observe que, dans 6 sections, tous les postes offerts ont trouvé leur lauréat, mais leur nombre était restreint : au plus 9 emplois (dans la section 17 - philosophie). Dans les sections qui proposaient plus de 20 postes, le taux évolue entre 81% (en section 70 - sciences de l'éducation) et plus de 91 % (en section 16 - psychologie).

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** se situent au-dessus de la moyenne avec un taux très satisfaisant de couverture de **91,08 %**, en légère baisse par rapport à 2012 et 2011 (91,47 % et 92,16 %), mais encore supérieur à ceux de 2010 (89,55 %) et 2009 (85,91 %). Les choix des jurys ont abouti à pourvoir tous les emplois proposés dans 8 sections, notamment dans les sections 25 - mathématiques (13 postes) et 28 - milieux denses et matériaux (14 postes). Pour 10 sections, les résultats constatés sont compris entre 80 % et 100 % ; on peut citer la section 27 – informatique (37 postes pourvus sur 28), ou encore la section 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil (28 sur 30). Pour d'autres sections, l'offre de recrutement était plus limitée, ce qui a influencé directement le taux de réussite ; c'est le cas pour la section 65 – biologie cellulaire (6 postes pourvus sur les 9 proposés).

⇒ Les **disciplines pharmaceutiques** ont enregistré cette année un taux de couverture de **100 %**, en progression par rapport aux années précédentes et notamment en 2012 (91,20%) mais il est clair que le petit nombre d'emplois offerts (19 postes publiés dans les 3 sections) amplifie les variations du taux.

Concours de la voie longue réservé aux MCF (article 46.3)

Les résultats de ce **concours réservé aux MCF ayant 10 années d'ancienneté de service** dans un établissement d'enseignement supérieur, dont 5 en cette qualité, dépendent directement des avis des sections du CNU ; le dossier des candidats sélectionnés par les instances de l'établissement est soumis à l'examen et à l'avis de la section compétente pour la discipline du poste publié ; est proposé à la nomination le premier candidat classé par l'établissement ayant obtenu un avis favorable de la section.

45 emplois ont été publiés au titre de cet article de concours, soit **6,56 %** des emplois publiés, déduction faite des mutations et détachement. **43 ont été pourvus**, soit un taux de couverture de **95,56 %** (cf. tableau III - b).

21 sections ont été concernées, ce qui signifie que le volume d'emplois offerts dans chacune d'elles est limité ; dès lors la valeur du taux est soumise aux effets des petits nombres sur les proportions. Pour 19 d'entre-elles, les avis rendus ont abouti à pourvoir tous les postes qui ont été proposés dans leur domaine de compétences. Dans la section 02 - droit public, 5 des 6 postes proposés ont été pourvus et on notera qu'une des trois sections des disciplines pharmaceutiques a choisi de ne pas pourvoir l'emploi publié dans son champ disciplinaire.

Concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (article 46.4)

Le nombre des postes ouverts à ce concours reste marginal : **6 emplois** ont été offerts dans le cadre de la session « synchronisée », soit **0,87 %** du total des postes ; ce nombre est encore inférieur par rapport aux années antérieures (13 en 2012, 10 en 2011, 3 en 2010, avec un maximum de 21 en 2004).

Deux explications avaient déjà été proposées. Soit, à ce niveau de compétences et de rémunération, les établissements trouvent peu de professionnels ou d'associés décidés à franchir le pas, soit, les recrutements de PR étant devenus incontestablement une voie de promotion pour les MCF en place, les établissements préfèrent leur réserver les postes vacants.

Sur les 6 postes offerts, **4 ont été pourvus** (cf. tableau III - c). Les 6 postes concernaient 5 sections. La section 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques n'a pas trouvé de lauréat pour le poste proposé.

Recrutement des MCF dans le corps des PR

Le tableau III - d apporte un éclairage concernant le recrutement des MCF dans le corps des PR et les mouvements inter-académiques et intra-académiques qui animent ce recrutement. On notera qu'à la session «synchronisée» 2013, **toutes les académies ont recruté au moins un PR**.

⇒ On observe d'abord que **433 des 494 postes** pourvus au titre des articles 46.1 et 46.4 du statut **l'ont été par des MCF**, soit **87,65 %**. La part des MCF dans le recrutement des PR reste toujours importante et à peu près équivalente à celles constatées les années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après. Il se confirme donc que le recrutement des PR est une voie de promotion pour les MCF : à l'évidence, les jurys préfèrent choisir des agents ayant une grande expérience de l'enseignement supérieur et qu'ils peuvent déjà connaître, et il y a également sans doute une pénurie de candidats « extérieurs », la carrière de PR apparaissant insuffisamment attractive pour ces personnes qui, à leur niveau de compétences, trouveraient des conditions de rémunération plus intéressantes en dehors de l'université.

Part des MCF recrutés PR

Recrutement des PR	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part des MCF recrutés	90,51	87,90	89,35	86,99	88,08	87,65

61 nouveaux PR (professionnels, associés, étrangers...) ne sont donc pas issus du corps des MCF, soit **12,35 %** du total des recrutés.

⇒ **10 académies** affichent, par rapport au total des PR recrutés dans leur ressort territorial, une proportion de lauréats non issus du corps des MCF supérieure à la moyenne nationale qui vient d'être indiquée. Cependant, les écarts entre les académies et avec cette moyenne sont directement liés au volume des recrutements et aux effets amplificateurs des petits nombres. Le tableau qui suit montre ainsi qu'au Pacifique, il y a eu un seul recrutement de PR et il n'était pas MCF alors qu'à Paris, les 14 recrutés « extérieurs » représentent un peu plus de 20% des recrutés PR (sur un total de 69). On peut noter le résultat de l'académie de Grenoble où près d'un tiers des recrutés PR ne sont pas issus du corps des MCF.

Taux de recrutement de PR non issus du corps des MCF

Académies	AIX-MARSEILLE	BORDEAUX	CRETEIL	GRENOBLE	LILLE	MONTPELLIER	NANCY-METZ	PACIFIQUE	PARIS	STRASBOURG
Volume de recrutement « extérieur »	2	5	5	5	5	3	6	1	14	2
Taux de recrutement « extérieur »	14,29%	17,24%	16,13%	31,25%	15,63%	15%	21,43%	100%	20,29%	16,67%

On notera également que dans **11 académies**, aucun « extérieur » n'a été recruté par les établissements de ces académies (notamment à Poitiers, Orléans-Tours ou encore Toulouse).

Cette hiérarchie, parfaitement indicative, est bouleversée chaque année : la proportion de non-MCF dépend en fait des opportunités que rencontrent les établissements ; il n'est pas possible de comparer les résultats d'une année à l'autre.

⇒ **293 des MCF** recrutés **PR** exerçaient déjà dans l'académie, **140** arrivent d'une autre académie. On constate ainsi que **67,67 %** des postes pourvus par des MCF l'ont été par des mouvements intra-académiques. Cette proportion est en baisse par rapport à 2012 (68,70 %) mais en hausse par rapport à 2011 (67,29 %) et les années antérieures à l'exception de 2010 où la proportion avait été la plus importante : 71,73 %.

Les écarts entre les académies sont importants ; si on s'en tient à celles dont le nombre de postes pourvus par des MCF est conséquent, les recrutements intra-académiques s'élèvent à 88,89 % à Lille (24 sur 27), 84 % à Toulouse (21 sur 25) et 83,33 % à Bordeaux (20 sur 24) ; en revanche, ils ne comptent que pour 45,95 % à Versailles (17 sur 37), 54,55 % à Paris (30 sur 55) et 56,52 % à Lyon (13 sur 23). On observe aussi que tous les MCF recrutés PR sont originaires de l'académie à Limoges, en Corse ou à La Réunion mais leur nombre est moindre.

Ces proportions étaient différentes en 2011 et en 2012, ce qui signifie qu'il n'y a pas de tendance en la matière ; recruter un MCF exerçant déjà dans un établissement de l'académie plutôt qu'un autre arrivant d'une autre région doit être d'abord affaire de circonstances.

⇒ **Le solde des mouvements des MCF** est bénéficiaire pour **14** académies (12 en 2012, 14 en 2011 et 2010, 16 en 2009), c'est-à-dire qu'elles ont accueilli en qualité de PR davantage de MCF qu'elles n'en ont perdus, déficitaire pour **9** (9 en 2012, 10 en 2011, 9 en 2010, 6 en 2009) ; 4 académies ont un solde nul. Si on ajoute le recrutement de PR qui ne sont pas MCF à l'origine, 18 académies ont un bilan positif, 5 un bilan négatif et 5 un bilan nul.

L'académie de Paris enregistre cette année encore un solde déficitaire de **- 12 MCF** : 13 arrivées, 25 départs et 30 recrutements intra-académiques (- 22 MCF en 2012, - 18 MCF en 2011, - 23 en 2010, - 35 en 2009). Sur les 13 arrivées, 2 sont issues de l'académie de Créteil et 3 de l'académie de Versailles. Parmi les 25 départs, 3 vont vers Créteil et 5 vers Versailles. Toutefois, cette année, à l'inverse des années précédentes, Paris compense ce déficit par le recrutement des candidats non issus du corps des MCF, puisque 14 personnes ont été accueillies (15 personnes en 2011, 14 en 2010, 8 en 2009). Et, si on ajoute les 37 PR mutés entrant dans l'académie, Paris a accueilli 39 PR supplémentaires en 2013 (+ 40 en 2012, + 38 en 2011, + 39 en 2010, + 13 en 2009) On a évoqué un mouvement circulaire à propos des mutations, les MCF parisiens partant ailleurs acquérir l'expérience de professeur, puis revenant une fois cette expérience acquise. Les chiffres du recrutement n'infirmant pas cette hypothèse, même si les 30 mouvements intra-académiques, contre 60 en 2012, 49 en 2010, 36 en 2010, 38 en 2009 et seulement 9 en 2006, la relativisent. La spécificité de Paris dans le paysage universitaire français est en tout état de cause confirmée.

L'académie de Lille, qui enregistre un solde migratoire des mutations de PR très défavorable (- 13 en 2013 et - 78 PR depuis 2006) connaît encore cette année un solde positif de + 2 MCF : 5 arrivées, 3 départs et 24 mouvements intra-académiques ; le bilan des années antérieures s'établissait à + 3 MCF en 2011 et en 2010, - 1 en 2009. On observe 1 départ vers une université d'Ile-de-France (2 en 2012 et 2011, 3 en 2010, 1 en 2009). Même avec le recrutement de 5 PR hors enseignement supérieur, l'académie ne compense pas le bilan négatif des mutations et présente au total un solde déficitaire de - 6 (- 2 en 2012, + 9 en 2011, + 2 en 2010, - 14 en 2009).

Agrégation de l'enseignement supérieur

L'agrégation est la **principale modalité** de recrutement des PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. **Le volume de postes offert à l'agrégation externe** (article 49-2-1 du statut) **est plus important que celui proposé à l'agrégation interne** (article 49-2-2 du statut) : **61** pour la première, **22** pour la seconde.

L'agrégation externe

L'agrégation externe (ou « premier concours national de l'agrégation ») a été organisée dans les sections 01 – droit privé et sciences criminelles, 04 - science politique et 06 – sciences de gestion (cf. tableau III - e). Dans ces disciplines, **le concours n'est ouvert qu'une année sur deux** : le parallèle doit être fait avec 2011 où le nombre de postes offert (76) était toutefois plus important.

371 candidats se sont inscrits, contre 358 en 2011. Le nombre moyen des candidats par poste a donc progressé pour les trois concours : le ratio passe de 6 à 8 en droit privé et sciences criminelles, de 6,6 à 7,1 en sciences politique et de 2,7 à 3,3 en sciences de gestion.

Le jury a prononcé l'admissibilité de 100 candidats, soit 26,95 % des inscrits, contre 123 en 2011 (34,36 %). Tous les postes ont été pourvus, ce qui n'était pas le cas en 2011 (74 postes pourvus sur 76). **Le taux de réussite global est de 16,44 %** des inscrits : il était de 20,67 % deux ans plus tôt. Mais on constate des variations selon le concours : le taux est de 12,40 % en droit privé et sciences criminelles, de 14 % en science politique, mais de 30,38 % en sciences de gestion.

L'agrégation interne

L'agrégation interne (ou « second concours national de l'agrégation ») a été organisée dans la section 01 – droit privé et sciences criminelles et dans la section 05 – sciences économiques (cf. tableau III - e). **22 postes** ont été ouverts, 10 en section 01 et 12 en section 05, qui ont tous été pourvus. **77 candidats** se sont inscrits en droit privé et sciences criminelles : le taux de réussite au concours est de **13 %** ; 73 personnes ont candidaté en sciences économiques : le taux est de **16,44 %**.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de mettre en perspective les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de PR (tableaux III - f à III - i). On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2013 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 et disponible en juin 2013 à partir des résultats de l'application ANTARES.

L'analyse doit aussi prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : 1 598 candidats ont postulé aux concours (soit 2,5 par poste ⁹) et ils ont présenté 4 191 candidatures (soit en moyenne 2,6 candidatures par personne).

⁹ Le nombre des candidats pris en compte et par conséquent le ratio calculé ne prennent en compte que les concours des articles 46-1 et 46-4.

Pour rappel :

Les sections du CNU ont accordé cette année 2 020 qualifications aux fonctions de PR sur 2 917 dossiers de candidature examinés (tableaux III - f et III - g)¹⁰, soit **un taux de qualification de 69,25 %**, en diminution par rapport à 2012 (70,36%) et 2011 (69,56 %), mais supérieur à ceux de 2010 et 2009 (65,15 % et 64,63 %). Pour mémoire, rappelons que ce taux était de 58 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de **1 647**.

Place des qualifiés 2013 dans les concours de recrutement

En se présentant aux concours de recrutement, **les candidats qualifiés en 2013 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide**. Le tableau III - h dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ **222 des 494** postes pourvus des concours des articles 46.1 et 46.4 le sont par des candidats qualifiés en 2013, soit **44,9 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 14 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de **46,25 %** qu'on peut comparer aux 44,34 % que représentaient les qualifiés 2012 dans le recrutement de l'an dernier et aux 45,61 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2011.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2012 représentent 26,45 % des lauréats, pourcentage un peu moins élevé que celui des qualifiés 2011 pour le recrutement 2012 (27,83 %). Les qualifiés 2011 comptent pour 14,37 % des nommés en 2013, alors que les qualifiés 2010 représentaient 13,91 % des lauréats du recrutement 2012. Globalement, 72,70 % des PR sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio un peu plus haut de ceux enregistrés en 2012 (72,17 %) et en 2011 (69,32 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations diversifiées.

✚ En **lettres et en sciences humaines**, les qualifiés 2013 représentent **50,23 %** des nommés (en déduisant les 5 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), chiffre en baisse par rapport à 2012 où les qualifiés de l'année comptaient pour 54,93 % des lauréats. Les situations sont assez contrastées selon les sections, en soulignant cependant que le petit nombre de recrutements dans certaines d'entre elles amplifie mécaniquement les différences. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes - 16 des 20 nommés (80 %), hors dispensés de qualification, sont des qualifiés 2013 ; en revanche, dans la section 70 - sciences de l'éducation - les qualifiés 2013 ne représentent que 38,89 % des lauréats (7 sur 18). Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.

✚ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés 2013 parmi les lauréats est de **42,19 %** (déduction faite des 9 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion supérieure à celle de 2012 où les qualifiés de l'année représentaient 36,60 % des nommés. Là encore, les situations sont diverses selon les sections et le nombre plus ou moins important de recrutements. Le seuil des 50 % est atteint et dépassé dans 7 sections (dont la sections 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques avec 15 qualifiés 2013 sur 23 recrutés - 65,22%). A l'opposé, dans la section 60 - mécanique, génie mécanique et génie civil, les qualifiés 2013 ne représentent que 33,33 % des lauréats (9 sur 27); de même pour la section 28 - milieux denses et matériaux, qui affiche un pourcentage de 21,43 % (3 sur 14). Les évolutions d'une année à l'autre peuvent être particulièrement erratiques, particulièrement dans les sections où le volume de recrutements est restreint.

✚ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés 2013 représentent **50 %** des lauréats, pourcentage en hausse par rapport à la place des qualifiés 2012 dans les concours de leur année de qualification (33,33 %). On peut noter que dans la section 85 – sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé, sur les 6 recrutés en 2013, 5 sont des qualifiés de l'année (83,33 %).

¹⁰ - Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

Les écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année, et celui restreint des postes mis au concours.

Réussite des qualifiés 2013 aux concours de recrutement

Le tableau III - i met en évidence **le taux de réussite des qualifiés 2013** au recrutement, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les **222 qualifiés 2013**, lauréats des concours ne représentent que **10,99 %** de la totalité des qualifications (2 020) accordées par le CNU cette année. Ce taux de réussite est en baisse par rapport aux années précédentes comme le montre le tableau ci-après. Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées (1 647), le taux de réussite est alors de **13,48 %**.

Taux de réussite des qualifiés de l'année du concours rapporté au total des qualifications de l'année et au total des qualifiés de l'année :

Année de qualification et de recrutement	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite des qualifiés de l'année/total des qualifications	14,69%	13,64%	14,31%	14,74%	10,99%
Taux de réussite des qualifiés de l'année/total des qualifiés	18,05%	16,70%	17,35%	17,89%	13,48%

Quel que soit le mode de calcul de ce taux, il reste faible. On peut trouver un élément d'explication dans le chiffre suivant ¹¹ : 943 personnes qualifiées sur 1 647, soit 57,26 % n'ont pas été candidates aux concours de recrutement ; cette proportion qui était en baisse en 2011, en 2010 et en 2009, est de nouveau en hausse depuis 2012 et dépasse largement les proportions des années 2008, 2007 et 2006. Pour certains candidats, la qualification est une reconnaissance de niveau dont ils peuvent se prévaloir pour d'autres perspectives. Toutefois, pour apprécier le taux de réussite réel des qualifiés 2013, on peut rapporter le chiffre des lauréats des concours au nombre de personnes qui ont été effectivement candidates : le ratio est alors de **31,53 %** (222 sur 704).

Par ailleurs, les qualifiés 2013 pourront se porter candidats les 4 années suivantes, le taux d'évaporation doit être apprécié sur l'ensemble de cette période.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore **des situations très diversifiées**. On peut mettre en perspective le **taux de réussite des qualifiés 2013** par section et le **taux de qualification** de chaque section (tableaux III – f et III - h). Mais la plus grande prudence s'impose pour l'analyse dans la mesure où les taux de réussite des qualifiés 2013 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↵ Le taux de réussite des qualifiés 2013 dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines** est de **22,42 %**, chiffre en forte baisse par rapport à 2012 (30,71 %), et même par rapport à 2011 (26,50 %), 2010 (25,51 %) et 2009 (25,38 %). Là encore, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes questions sont posées ; par exemple, la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes - qui a qualifié 33 de ses candidats sur 36 (92 %) et dont 16 ont été retenus sur les 21 postes à pourvoir (76 %) ; à l'opposé, la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives - qui a qualifié 30 % de ses candidats (14 sur 47), lesquels ont un taux de réussite de 60 % (3 des 5 nommés sont des qualifiés 2013).

↵ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, le taux de réussite des qualifiés 2012 est de **6,68 %**, toujours en baisse par rapport aux trois sessions précédentes : 8,85 % en 2012, 9,41 % en 2011, 9,53 % en 2010. Les situations sont encore diversifiées. Les mêmes questions surviennent, par exemple dans les sections 25 - mathématiques - et - 28 - milieux denses et matériaux - la première a qualifié 112 personnes (95 % des candidats) et seulement 3 ont été reçues à un concours, soit un taux de réussite de 2,68 % ; dans la

¹¹ - Etude de la promotion 2013 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, juin 2013. On se reportera notamment aux tableaux 17 et 19 montrant le comportement des qualifiés 2013 comme candidats au concours .

seconde, 105 candidats ont été qualifiés (72 % du total) et 3 ont été recrutés, soit un taux de réussite de 2,86 %. La déperdition entre la qualification et le recrutement signalée ci-dessus doit ici jouer pleinement : comme on l'a déjà souligné, les candidats à la qualification viennent rechercher la reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des PR.

↳ Le taux de réussite des qualifiés 2013 dans les **disciplines pharmaceutiques** a été plutôt satisfaisant par rapport à la moyenne nationale : **47,62 %**, largement supérieur à celui de 2012 (41,18 %), de 2011 (23,53 %) et de 2010 (33,33 %). On a évoqué ci-dessus les nombres en cause qui amplifient les pourcentages et qui expliquent que toute interprétation des écarts relève de l'utopie. Notons que la section 87 - sciences biologiques, fondamentales et clinique - a qualifié 5 personnes sur 9 (56 % des candidats) et 3 ont été recrutés soit un taux de réussite de 60%. En revanche, en section 86 - sciences du médicament et des autres produits de santé - 2 des lauréats recrutés sont des qualifiés 2013 (25 %).

Analyse des recrutements par type de concours ¹²

Concours au titre de l'article 26-I-1

Le concours au titre de cet article reste le mode quasi exclusif pour le recrutement des MCF : 1 340 postes relèvent de cet article, soit **99,04 %** des postes ouverts, déduction faite des mutations et détachements, à comparer avec les taux des années précédentes compris entre 98,7 % et 99,4 %.

1 281 postes ont été pourvus, soit **un taux de couverture de 95,60 %**, le plus haut niveau atteint depuis 2004. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004 :

Evolution du taux de couverture des postes de MCF

MCF (art. 26-I-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de couverture (%)	94,6	94,8	94,6	93,8	92,4	92,16	92,38	94,92	94,48	95,60

Le tableau IV - a analyse ces résultats par discipline :

⇒ Le taux de couverture dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** reste au-dessous de la moyenne nationale : **92,97 %**. Toutefois, après une baisse en 2012 (89,11 %) ; l'évolution positive observée entre 2008 (83,5 %) et 2011 (91,67 %) a donc de nouveau repris cette année. La section 06 - sciences de gestion - a le plus grand nombre de postes offerts (85), mais seulement 76 ont trouvé leur lauréat, pour un taux de couverture de 89,41 %. Avec la section 02 - droit public - qui a pourvu 43 des 49 postes proposés (87,76%), ce sont ces 2 résultats qui font tomber le taux de réussite globale de ces disciplines. En effet, dans les sections 03 - histoire du droit et des institutions - et 05 - sciences économiques - tous les postes ont été pourvus.

⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent pratiquement au niveau de la moyenne nationale avec **95,19 %** ; taux équivalent à celui de 2012 (95,17 %), le maximum ayant été enregistré en 2011 (95,25 %). On trouve 12 sections pour lesquelles tous les emplois ont été pourvus, dont 4 où plus de 25 postes étaient proposés, comme la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives (36). Notons également que 5 autres sections, dont le nombre des postes à pourvoir était important, ont atteint des taux de couverture de près de 95 %, voire plus. C'est le cas notamment de la section 70 - sciences de l'éducation - 36 postes pourvus sur 37 (97,30 %) et de la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale - 55 postes pourvus sur 58 (94,83%). On observe que la réussite a été moindre dans la section 15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques - 13 postes pourvus sur 15 (86,67 %) ou dans la section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales - 30 sur 34 (88,24 %).

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** font mieux que la moyenne avec un taux de couverture de **97,04 %** ; la reprise qui s'était amorcée en 2011 (avec un taux de 95,78 %) et confirmée en 2012 (96,10 %) après une baisse les années précédentes, se vérifie. Le taux est maximum dans 14 sections, dont au moins 6 ont un nombre de postes offerts significatif (plus de 20) : c'est le cas notamment des sections 25 - mathématiques (29), 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques (42), 28 - milieux denses et matériaux (28 emplois), ou encore la section 61 - génie informatique, automatique et traitement du signal - (47 emplois). Notons que dans 2 sections importantes comme la section 27 - informatique - ou encore la section 64 - biochimie et biologie moléculaire - les taux dépassent les 95 %. On observe que le taux le plus bas enregistré est celui de la section 34 - astronomie, astrophysique - mais seulement 7 emplois étaient offerts et 6 ont trouvé leur lauréat (85,71 %).

¹² En 2013, comme en 2012, 2011 et 2010, les établissements n'ont pas ouvert de concours réservé aux professionnels au titre de l'article 26-I-3 du statut. Pour information, 2 postes l'avaient été en 2009, 4 en 2008, 2 en 2007, 3 en 2006. De même, en 2013 pas de concours ouvert au titre de l'article 26-4 réservé aux enseignants de l'ENSAM, 1 poste l'avait été en 2012 et 1 en 2007.

⇒ Quant aux **disciplines pharmaceutiques**, le taux de couverture est maximum cette année : **100 %** ; il a progressé de près de 2 points chaque année depuis 2009 (92%). Toutefois, les écarts d'une année sur l'autre sont peu significatifs étant donné le petit nombre de postes mis aux concours qui obère le calcul des pourcentages.

Concours réservé aux enseignants du second degré (article 26-I-2)

13 postes ont été ouverts pour un recrutement interne réservé aux enseignants du second degré, soit **0,96 %** du total des publications, déduction faite des mutations et détachements. A comparer avec les 16 emplois proposés en 2012 (1,02 %) ou les 9 emplois en 2011 (0,58 %), les 20 en 2010 (1,21 %). Le maximum de postes proposés au titre de cet article avait été de 23 en 2006 (1,1 %).

13 emplois ont été pourvus par les jurys de recrutement, soit un taux de couverture de 100 % (cf. tableau IV - b).

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de rapprocher les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de MCF, ce que présentent les tableaux IV - c à IV - f. On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2013 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 en juin 2013 à partir des résultats de l'application ANTARES.

Il convient aussi de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : **8 798 candidats** ont postulé aux concours (soit 6,5 par poste) et ils ont présenté **53 729 candidatures** (soit en moyenne 6,1 candidatures par personne). On peut noter que si le nombre de candidats par emploi a augmenté par rapport à 2012 (5,4), celui des candidatures par personne est pratiquement le même (6,1).

Pour rappel :

Les sections du CNU ont en 2013 accordé **9 183 qualifications** sur 13 430 dossiers de candidature examinés¹³, soit un **taux de qualification de 68,38 %** (cf. tableau IV - c). Cette proportion a augmenté par rapport aux précédentes campagnes de 2012 (67,93 %), 2011 (64,64 %), 2010 (62,89 %) et 2009 (62,65 %). Rappelons pour mémoire que ce taux était de 56,4 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de **6 774**.

Place des qualifiés 2013 dans les concours de recrutement

Les qualifiés en 2013, candidats aux concours de recrutement, sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau IV - e dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ **564 des 1 294** postes de MCF pourvus l'ont été par un candidat qualifié en 2013, soit **43,59 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 10 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de **43,92 %** qu'on peut comparer aux 46,52 % que représentaient les qualifiés 2012 dans le recrutement de l'an dernier et aux 46,08 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2011.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2012 représentent 28,42 % des lauréats, pourcentage supérieur à celui des qualifiés 2011 pour le recrutement 2012 (25,69 %). Les qualifiés 2011 comptent pour 14,09 % des nommés, alors que les qualifiés 2010 représentaient 13,52 % des lauréats du recrutement 2012. Globalement, 72,35 % des MCF sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio en légère hausse par rapport à 2012 (72,21 %) et à 2011 (71,76 %) mais en baisse par rapport à 2010 (73,54 %) et à 2009 (76,33 %).

¹³ - Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées :

- ☞ Dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, les qualifiés de l'année représentent **61,34 %** (en déduisant le poste pourvu par un candidat dispensé de la qualification), chiffre en baisse par rapport à 2012 où leur proportion était de 67,41 % et par rapport à 2011 où elle atteignait 66,09 %. Les situations sont différentes selon les sections : la section 06 - sciences de gestion - est celle où les qualifiés 2013 représentent la proportion la plus importante (52 des 76 nommés, soit 68,42 %), alors qu'ils ne comptent que pour 52,17 % dans la section 01 - droit privé et sciences criminelles (24 sur 46).
- ☞ Dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2013 comptent pour **36,80 %** des nommés (en déduisant les 2 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification) ; par rapport aux sessions précédentes, la part des qualifiés de l'année chute de nouveau, après une petite hausse en 2012 (41,28 %) ; rappelons qu'elle était de 51,6 % en 2007 et qu'elle n'a cessé de baisser jusqu'en 2011 ; les recrutements étant l'affaire des jurys des établissements, il est difficile de croire à une volonté concertée de vider le vivier des qualifiés des années antérieures, mais cette baisse est troublante. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes - 24 qualifiés 2013 sont lauréats des concours sur 43 postes pourvus (55,81 %), alors que dans la section 18 – architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art - la proportion tombe à 20,51 %, seulement 8 des 39 lauréats étant des qualifiés de l'année.
- ☞ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés de l'année parmi les lauréats est de **42,72 %** (déduction faite des 7 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion en légère hausse par rapport à 2012 (42,19 %), mais bien inférieure aux années précédentes (44,62 % en 2011 et 47,55 % en 2010) Là encore, les situations sont contrastées entre les sections, avec la section 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques - dans laquelle 25 des 43 nommés sont des qualifiés de l'année (58,14 %), ou encore la section 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal - avec 29 qualifiés 2013 sur 48 recrutés (60,42 %), et, inversement, la section 32 – chimie organique, minérale, industrielle – dans laquelle 26,09 % des nouveaux MCF ont été qualifiés en 2013 (6 sur 23). La proportion la plus faible est enregistrée dans les sections 34 - astronomie, astrophysique - et 66 – physiologie où seul 1 qualifié 2013 a été recruté sur les 6 nominations recensées (16,67 %) ; mais, dans ce cas, le nombre restreint des recrutements accentue l'effet négatif sur les pourcentages.
- ☞ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés de l'année représentent **45,83 %** des lauréats, contre 43,18 % en 2012, 46,15 % en 2011, 31,91 % en 2010. Ces écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année et celui restreint des postes mis au concours.

Réussite des qualifiés 2013 aux concours de recrutement

Le tableau IV - f met en évidence **le taux de réussite des qualifiés 2013 au recrutement**, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les **564** qualifiés 2013 lauréats des concours représentent **6,14 %** des qualifications accordées par le CNU cette année (9 183), en baisse par rapport aux années précédentes, comme le montre le tableau ci-après. Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées (6 774), le taux de réussite est alors de **8,33 %**.

Taux de réussite des qualifiés de l'année du concours rapporté au total des qualifications de l'année et au total des qualifiés de l'année

Année de qualification et de recrutement	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite des qualifiés de l'année/total des qualifications	9,4%	8,12%	9,08%	7,75%	7,51%	6,14%
Taux de réussite des qualifiés de l'année/total des qualifiés	12,9%	11,28%	12,28%	10,54%	10,33%	8,33%

Quel que soit son mode de calcul, le taux de réussite des qualifiés de l'année reste donc faible. On peut avancer un élément d'explication avec le chiffre suivant ¹⁴ : 2 833 personnes qualifiées sur 6 774, soit **41,82 %** n'ont pas été candidates aux concours de recrutement, proportion en hausse par rapport à la session précédente (41,5 % en 2012) ; cette part de qualifiés non candidats au recrutement s'élève : elle était de 28,4 % en 2006, de 34,9% en 2008 et de 38,9 % en 2010. Les raisons de ce désintérêt peuvent être multiples. Si, comme pour les PR, on rapproche les qualifiés 2013, lauréats des concours, de ceux qui ont été candidats, le taux de réussite est alors de **14,31 %**.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut rapprocher le taux de réussite des qualifiés 2013 par section du taux de qualification de chaque section (tableaux IV - c et IV - f) ; mais la même prudence dans l'analyse soulignée pour les PR doit prévaloir : les taux de réussite des qualifiés 2013 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys dans les établissements, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↳ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, avec un taux de réussite des qualifiés 2013 de **24,46 %**, se situent largement au-dessus de la moyenne nationale du corps, mais ce taux est inférieur à ceux constatés en 2012 (29,45) et aux sessions précédentes (27,39 en 2011 et 34,29 en 2010). Les situations sont très contrastées selon les sections. La section 02 - droit public - n'a qualifié que 21,70 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite aux concours de 63,04 % ; à l'opposé, la section 05 - sciences économiques - a qualifié 52,53 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 16,87 %.

↳ Les **disciplines des lettres et des sciences humaines** enregistrent un taux de réussite des qualifiés 2013 de **6,65 %**, en baisse constante par rapport à 2012 (7,84 %), 2011 (8,18 %), 2010 (9,13 %) ou encore 2008 (10,23 %). Là aussi, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes interrogations se posent, par exemple sur la section 22 - histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique - qui a qualifié 77,18 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 2,83 % seulement. A l'opposé, la section 71 - sciences de l'information et de la communication - a qualifié 32,95 % de ses candidats, mais ils connaissent un taux de réussite de 18,82 %.

↳ **Dans les disciplines des sciences et technologies**, le taux de réussite des qualifiés 2013 est de **4,03 %**, en baisse également par rapport à 2012 (5,03 %) mais aussi par rapport aux années précédentes (5,73 % en 2011, 6,68 % en 2010, 5,99 % en 2009). Les situations sont encore diversifiées. quelle explication trouver aux données observées ? En particulier, le groupe X - sciences biologiques et biochimiques (sections 64 à 69) - a qualifié 77 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 1,38 % ; on peut aussi souligner la situation de la section 25 – mathématiques - qui a qualifié 94,90 % de ses candidats, lesquels ont réussi à 7,02 % seulement. Certes, il faudrait connaître le nombre des qualifiés qui, pour ces disciplines, ne se présentent pas aux concours afin d'apprécier plus exactement le taux de réussite de ceux qui sont candidats, mais, on le répète une nouvelle fois, il est clair que les sections accordent à la qualification une valeur autre que la simple constitution du vivier des recrutements, celle de la reconnaissance d'un niveau de compétences pouvant être valorisé dans d'autres circonstances que le seul recrutement des MCF.

↳ Les qualifiés 2013 dans les **disciplines pharmaceutiques** ont un taux de réussite de **4,03 %**, alors que le taux de qualification atteint 73,78 %. On peut avoir la même réflexion que pour les disciplines scientifiques et technologiques.

Sélectivité et attractivité des concours de recrutement de maîtres de conférences

Le tableau S-5 montre que les emplois proposés au recrutement de maîtres de conférences (détachement, mutation et concours) ont attiré, en 2013, 9 472 candidats qui ont globalement déposé 55 254 candidatures (jugées recevables par les établissements), soit en moyenne 5,8 candidatures par candidat.

Il faut observer qu'un même candidat peut déposer des candidatures sur plusieurs postes de MCF dans une même section du CNU (soit dans le même établissement, soit dans des établissements différents) mais aussi et surtout dans des sections différentes et ce fut le cas pour une forte proportion de candidats.

¹⁴ - Etude de la promotion 2013 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, juin 2013. On se reportera notamment aux tableaux 17 et 19 montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2013 comme candidats au concours.

Attractivité des concours de MCF

L'attractivité est mesurée par le nombre de candidatures que suscite la publication d'un poste de maître de conférences et elle varie beaucoup d'une discipline à l'autre.

Le tableau IV-g précise l'attractivité dans chaque discipline ainsi que le ratio moyen qui est de près **de 37 candidatures par poste**. Les disciplines les plus attractives (25 - mathématiques, 19 - sociologie, démographie, 10 - littératures comparées) présentent un ratio de plus de 80 (avec un ratio de plus de 100 pour la section 25), tandis qu'à l'opposé, les moins attractives (15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques, 37 - météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, 68 et 69 - biologie des organismes et neurosciences, ou encore 29 - constituants élémentaires) se situent en dessous de 20 candidatures par poste.

Si l'on détermine **un taux de pression** qui convient plus à la notion de candidat (et qui est égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes), on obtient alors un ratio de 6,31 pour les postes de MCF.

Sélectivité des concours

La sélectivité est mesurée par le taux de réussite : «nombre de recrutés/nombre de candidats».

Le taux moyen enregistré est de **15,20 %**. Mais la situation varie très fortement entre les sections : si en 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil, le taux se situe à la valeur moyenne (16,46 %), par contre les sections 10 - littératures comparées, 19 - sociologie, démographie, 32 - chimie organique, minérale, industrielle ou encore 72 - épistémologie,, histoire des sciences et des techniques, présentent un taux nettement inférieur à 10 %. A l'opposé, se trouvent les sections de droit privé et public (34% et 40 % de réussite), et de gestion (près de 24 %).

Bilan global et analyse des motifs de non pourvoi

Rappelons les règles de procédure : le conseil d'administration délibère à partir des avis formulés par le comité de sélection, accompagné le cas échéant de celui du conseil scientifique. Il propose au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom d'un candidat ou une liste de candidats classés par ordre de préférence. Le président ou le directeur de l'établissement et, le cas échéant, le directeur de l'école ou de l'institut interne à l'université ont la possibilité de rejeter la proposition du conseil d'administration en motivant leur refus.

Ces dispositions sont entrées en vigueur en 2009 : la comparaison des motifs de non pourvoi des postes ne peut se faire qu'avec les sessions 2009 à 2012.

Le tableau V décline la répartition des postes non pourvus en fonction du motif qui a conduit à cette situation. Il distingue les données des PR sans, puis avec, la prise en compte des postes offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de l'article 51 du statut. En effet, traditionnellement, ces postes sont peu pourvus, et ils obèrent assez sensiblement les chiffres. Le commentaire privilégiera les résultats sur les postes ouverts aux seuls concours. On ne tiendra compte des emplois non pourvus, offerts au titre de l'article 51, que lorsqu'ils ont un impact significatif sur ces motifs.

Si on prend en compte la totalité des emplois offerts à la session « synchronisée », pour les concours, les mutations et les détachements, **151 des 2 362 postes de PR et de MCF n'ont pas été pourvus**, soit une proportion de **6,39 %** (cf. tableaux S - 2 et V).¹⁵

Si on ne prend en considération que **les 2 039 postes** de PR et de MCF ouverts pour les concours, après les mutations et les détachements, le nombre des postes non pourvus est de **125**, soit **6,13 %** du total des publications (cf. tableaux II et V).

Le tableau suivant montre l'évolution du taux des postes non pourvus depuis la session 2009 :

Evolution du taux des emplois non pourvus

Année de référence	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de postes non pourvus (totalité des postes offerts)	11,61%	11,57%	8,85%	8,91%	6,39%
Taux de postes non pourvus (postes ouverts aux concours)	10,89%	10,60%	7,89%	7,48%	6,13%

Quels sont les motifs qui ont conduit à ne pas pourvoir ces postes ?

⇒ Le premier motif tient **aux décisions prises par les instances des établissements**, comités de sélection et conseils d'administration ; elles sont à l'origine de la vacance de 53 postes sur 125, soit 42,40 % ; cette proportion était de 40,76 % en 2012, de 50,26 % en 2011, de 49,24 % en 2010 et de 42,71 % en 2009. Ces 53 emplois ne représentent que 2,60 % des postes offerts aux concours.

↪ 37 emplois (10 MCF et 27 PR, 29,60 % du total des postes non pourvus) sont restés vacants parce que les comités de sélection ont estimé que les candidatures reçues n'étaient pas suffisantes : ils n'ont pas transmis de propositions au conseil d'administration (absence de lauréat). En 2012, ce motif de non pourvoi avait concerné 50 postes, soit 27,17 % du total des postes restés vacants.

¹⁵ En 2009, 358 postes sur 3 084 étaient demeurés non pourvus, sachant que les concours de PR ouverts au titre de l'article 46-3 n'avaient pas été pris en compte car non terminés à la date de l'étude ; ces concours étaient inclus dans les chiffres de 2010 où 329 des 2 844 emplois étaient restés vacants et dans les chiffres de 2011 et 2012.

✚ 16 emplois (4 MCF et 12 PR, 12,80 % du total) n'ont pas été pourvus parce que les conseils d'administration ont jugé que les propositions des comités de sélection ne correspondaient pas au profil des postes offerts. En 2012, ce sont 25 postes qui étaient demeurés sans lauréat pour ce motif, soit 13,59 % du total.

10 postes de PR ouverts au titre de l'article 51 viennent s'ajouter aux 53 précédents ; les 10 sont demeurés vacants du fait des comités de sélection.

⇒ Le deuxième motif tient **au comportement des candidats** eux-mêmes : ils sont à l'origine de la vacance de 37 postes sur 125, soit 29,60 % ; cette proportion était de 41,30 % en 2012, de 33,51 % en 2011, de 38,17 % en 2010 et de 37,97 % en 2009. Ces 37 emplois ne comptent que pour 1,81 % des postes offerts aux concours.

✚ 5 postes seulement (5 PR) n'ont pas inspiré les candidats : **aucune candidature** n'a été enregistrée pour ces concours ; ils représentent 4 % des emplois non pourvus. Ce motif de non pourvoi a concerné 5,98 % des postes non pourvus en 2012 (11 postes), 4,19 % en 2011 (8 postes) et 8,78 % en 2010 (23). Au titre de l'article 51 (pour les disciplines juridiques, économiques et de gestion); 10 postes proposés dans ce cadre n'ont pas été pourvus pour ce motif : ils font monter la proportion de l'absence de candidatures à 9,93 % des 151 postes restés vacants lorsqu'on prend en compte tous les emplois de la session « synchronisée » (24,41 % en 2012).

✚ En 2013 comme en 2012 et 2011, aucun poste n'est demeuré vacant parce que les candidats n'ont pas formulé **de vœux d'affectation** alors qu'ils avaient obtenu au moins un résultat favorable. En 2010, ce motif avait concerné 34 emplois (14 MCF et 20 PR), soit 12,98 % des postes vacants à l'issue des concours, et 20 postes en 2009, soit 6,78 % des emplois non pourvus.

✚ 32 emplois (19 MCF et 13 PR) sont demeurés vacants parce que l'application qui recense les vœux préférentiels des candidats a épuisé la liste des classés compte tenu **des vœux** qu'ils avaient exprimés, soit une proportion de 25,60 %. On note que 65 emplois étaient concernés par ce motif en 2012 (35,33 %), 56 emplois en 2011 (29,32 %) et 43 en 2010 (16,41 %).

⇒ Un président ou directeur d'établissement a exercé **son droit de rejet** de la proposition de son conseil d'administration pour 1 emploi de MCF, soit 0,66 % du total des postes non pourvus (151). En 2012, 1 poste de MCF était également concerné par la décision du chef d'établissement (0,39 % du total des non pourvus) alors qu'en 2011 c'est 1 poste de PR qui l'était (soit 0,52 % des emplois non pourvus) ; en 2010, ce fut le cas de 5 postes (2 MCF et 3 PR), soit 1,91 % des emplois non pourvus. En 2009, 3 refus avaient été recensés, soit 1,02 % des vacances constatées.

De même, au titre de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, un directeur d'école ou d'institut interne à une université, a refusé de pourvoir 1 emploi de MCF, soit 0,66 % du total des postes non pourvus, comme en 2012 (0,39 % du total des non pourvus). En 2011, 1 poste de PR était concerné, soit 0,52 % des postes non pourvus ; en 2010, 3 postes, tous de MCF, soit 1,15 % des postes non pourvus et en 2009, 5 emplois, soit 1,69 % des postes sont restés vacants.

Ces responsables n'ont exercé leur droit pour aucun poste de PR ouvert au titre de l'article 51.

⇒ En 2009, un nouveau motif de non pourvoi des postes est apparu, **l'interruption de procédure**, avec un poids non négligeable : 46 postes offerts aux concours avaient été laissés vacants pour cette raison, soit 15,59 % du total. Les années suivantes, le nombre de ces situations avait nettement diminué : 12 postes offerts aux concours étaient concernés (9 MCF et 3 PR) en 2010 (soit 4,58 % des postes restés vacants), 14 emplois (10 MCF et 4 PR) en 2011 (7,33 %) et 22 emplois (15 MCF et 7 PR) en 2012.

Cette année, ce sont 30 emplois qui sont restés vacants pour ce motif (23 MCF et 7 PR) ; 2 postes de PR supplémentaires s'ajoutent, offerts au titre de l'article 51 du statut, ce qui représente 21,19 % du total des postes non pourvus. L'application permettant aux établissements de saisir les résultats de leurs recrutements ne distingue pas les causes de l'interruption de procédure. Il est vraisemblable que ces raisons sont les mêmes que celles déjà discernées : l'anomalie réglementaire, l'interruption liée à l'impossibilité de composer le comité de sélection ou de le réunir en temps utile, celle résultant de l'initiative de l'établissement qui a préféré interrompre la procédure pour republier le poste avec des conditions différentes.

⇒ En 2013, un emploi de MCF était proposé au recrutement alors qu'il n'était pas ou plus vacant.

Analyse par corps et par discipline

L'analyse par corps et par discipline permet d'affiner ces chiffres globaux : elle est l'image en creux des observations faites sur le taux de couverture des postes.

Concours de MCF

59 emplois n'ont pas été pourvus, relevant tous de l'**article 26-I-1**, soit 4,40 % des 1 340 postes offerts au titre de ce type de concours (cf. tableau IV - a). Pour cet article, 86 emplois étaient restés vacants en 2012 (5,52 % des postes offerts), 79 postes en 2011 (5,08 %), 124 postes en 2010 (7,62 %) et 142 postes en 2009 (7,84 % du total).

⇒ **14 postes** sont non pourvus du fait des instances des établissements (soit 23,73 % des vacances), 10 par les comités de sélection (16,94 % de l'ensemble des vacances) et 4 par les conseils d'administration (6,77 %). En 2012, 37 emplois étaient également demeurés vacants pour ces motifs, 23 par les comités de sélection (26,74 %) et 14 par les conseils d'administration (16,28 %).

⇒ **19 postes** sont restés vacants compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis pour d'autres postes, soit 32,20 % des vacances, contre 30 en 2012 (34,88 %), 32 en 2011 (40,51 %), 29 en 2010 (23,39 %) et 39 en 2009 (27,46 %). Rappelons qu'aucun emploi n'a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.

⇒ Enfin, on relèvera que **23 emplois (38,98 % du total)** sont demeurés vacants car les établissements ont souhaité ou ont dû interrompre la procédure. Ils étaient 15 en 2012 (17,44 % du total), 10 en 2011 (12,66 %), 9 en 2010 (7,26 % du total) et 32 en 2009 (22,54 %).

L'analyse disciplinaire fait apparaître les éléments suivants :

⇒ En proportion du total des postes non pourvus, ce sont dans les **disciplines littéraires et de sciences humaines** que le nombre des postes laissés vacants est le plus important : 25 sur 59, soit 42,4 %. Il représente 4,81 % des 520 postes offerts dans ces disciplines. On note que 5 emplois sont restés sans lauréat du fait des comités de sélection et à cause de décisions défavorables des conseils d'administration ; 8 autres concours n'ont pas abouti, en raison des vœux préférentiels des candidats.

⇒ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** viennent ensuite, avec 18 postes non pourvus, soit 30,5 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 7,03 % des 256 postes proposés dans ces disciplines. 2 sont non pourvus du fait des comités de sélection ; 6 autres sont demeurés vacants en raison des vœux préférentiels des candidats.

⇒ **Dans les disciplines scientifiques et technologiques**, 16 concours ont été infructueux, soit 27,1 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 2,96 % des 540 emplois publiés dans ces disciplines. 4 n'ont pas été pourvus en raison des vœux préférentiels des candidats et 6 du fait des comités de sélection et de décisions des conseils d'administration.

⇒ Enfin, en **pharmacie**, aucun emploi n'est demeuré vacant.

Concours de PR

Soulignons d'abord que 2 emplois sur les 45 proposés au titre de l'**article 46.3** (concours de la voie longue réservé aux MCF) ont été laissés vacants. Ceci résulte des avis défavorables opposés aux candidats sélectionnés par les établissements par les sections du CNU qui ont eu à se prononcer ; ce motif ne figure pas dans le tableau V.

En outre, 2 emplois sur les 6 proposés au titre de l'**article 46.4** (concours réservés aux professionnels) ont été laissés vacants, 1 par absence de candidature et 1 du fait des comités de sélection.

⇒ **552 emplois** ont été mis au concours au titre de l'**article 46.1** : 62 ne sont pas pourvus, soit **11,23 %** de ce total (cf. tableau V - b). Pour cet article, 84 postes étaient restés vacants en 2012 (11,26 % du total des postes offerts), 97 postes en 2011 (13,82 %), 127 postes en 2010 (17,99 %) et 148 postes en 2009 (18,55 % du total).

↳ Les instances des établissements sont à l'origine de la vacance de 38 postes (soit 61,3 % du total), 26 du fait des comités de sélection (41,9 % de l'ensemble des vacances) et 12 en raison du choix des conseils d'administration (19,4 %). En 2012, 36 emplois étaient demeurés vacants pour ces motifs, 25 par les comités de sélection (29,8 %) et 11 par les conseils d'administration (13,1 %).

↳ 17 postes sont non pourvus du fait des candidats, 4 restés vacants faute de candidats (4,5 % du total des vacances) et 13 compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis en faveur d'autres postes (21 %). 41 emplois étaient demeurés sans lauréat en 2012 du fait des candidats ; l'absence de candidature avait concerné 6 postes (7,1 % du total) et les conséquences des vœux préférentiels avait touché 35 postes (41,7 %). Rappelons qu'aucun emploi n'a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.

↳ Enfin, 13 concours ont été interrompus par les établissements.

Par grande discipline, on remarque les données suivantes :

↳ 38 postes des **lettres et sciences humaines** sont non pourvus, ce qui représente **61,3 %** du total des emplois restés vacants et 14,4 % de l'offre globale dans ces disciplines. On note que 15 de ces emplois sont restés sans lauréat à l'issue du travail des comités de sélection qui n'ont pas trouvé parmi les candidats le profil satisfaisant ; ajoutons 7 postes non pourvus par le choix des conseils d'administration et 7 parce que l'établissement a souhaité ou dû interrompre la procédure. 3 postes n'ont pas été pourvus par absence de candidatures et 6 autres du fait des vœux préférentiels des candidats en faveur d'autres postes.

↳ En **sciences et technologies**, ce sont 24 postes qui sont non pourvus, soit **38,7 %** du total des emplois restés vacants et 8,9 % des emplois proposés aux concours dans ces disciplines. Les travaux des comités de sélection ont laissé 11 postes sans lauréat et les décisions des conseils d'administration 5. Les choix des candidats ont conduit à la vacance de 7 emplois, compte tenu de leurs vœux préférentiels en faveur d'autres postes. 1 poste est demeuré vacant par absence de candidature.

↳ Enfin, en **pharmacie**, aucun emploi n'est demeuré vacant.

⇒ 100 emplois de **PR** ont été offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de **l'article 51** du statut : **26** n'ont pas été pourvus, soit 26 % de ce total (cf. tableau V - c). Pour ce type de recrutement, 70 postes étaient restés vacants en 2012 (soit 47,30 % des postes ouverts), 56 en 2011 (43,08 %), 67 postes en 2010 (51,54 %) et 63 postes en 2009 (43,75 % du total). C'est dans la section 06 - sciences de gestion qu'on retrouve le plus grand nombre de ces postes vacants : 10.

10 d'entre eux (38,5 % du total des non pourvus) n'ont pas suscité de candidatures. En 2012, 51 postes étaient restés vacants pour ce motif (72,86 % du total) et 51 en 2011 (62,50 %). 6 de ces emplois relèvent de la section 06 – sciences de gestion –, 3 de la section 05 - sciences économiques – et 1 de la section 01 - droit privé et sciences criminelles.

Les instances des établissements sont à l'origine de 12 vacances (46,15 % des non pourvus). En 2012, 12 postes n'avaient pas été pourvus pour ces motifs (17,10 %) et 10 en 2011 (17,86 %).

4 autres postes ont été non pourvus, compte tenu des vœux préférentiels exprimés par les candidats.

Le recrutement des enseignants-chercheurs est organisé selon la procédure prévue par l'article L 952-6 du Code de l'Education et le décret statutaire du 6 juin 1984, dans sa rédaction résultant des décrets du 10 avril 2008 et du 23 avril 2009. De ces dispositions, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel dévolu aux instances de l'établissement : comités de sélection, conseil d'administration et chef d'établissement.

Les comités de sélection

Les comités de sélection ont été institués par le décret du 10 avril 2008, en vue du recrutement des PR et des MCF. Ils sont chargés d'étudier et de donner un avis sur les dossiers des candidats.

Un comité est constitué pour chaque emploi à pourvoir. Le conseil d'administration, siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et personnels assimilés, délibère une première fois pour préciser l'effectif total du comité, entre 8 et 16, le nombre des membres choisis hors de l'établissement et le nombre de ceux choisis parmi les enseignants de la discipline du poste. Au cours d'une seconde délibération, il adopte la liste des membres, lesquels sont proposés par le président ou le directeur de l'établissement qui a recueilli l'avis du conseil scientifique. Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration ; peuvent être choisis des universitaires et des chercheurs d'institutions étrangères, d'un rang au moins égal à celui auquel postulent les candidats. La composition de chaque comité est rendue publique avant le début de ses travaux.

Lorsqu'il s'agit d'un recrutement de maître de conférences, le comité de sélection est composé à parité de MCF et personnels assimilés et de PR et personnels assimilés. Pour un recrutement de professeur, seuls des PR et personnels assimilés doivent former le comité. Le conseil d'administration choisit le président du comité parmi ses membres.

Il faut signaler que nul ne peut appartenir simultanément à des comités de sélection en activité dans plus de trois établissements. Un comité cesse son activité à la date à laquelle il transmet ses avis au conseil d'administration de l'établissement.

Un comité de sélection peut être commun à plusieurs établissements associés à cette fin, notamment dans le cadre d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il est créé par une délibération adoptée en des termes identiques par chaque conseil d'administration des établissements concernés. Ses membres sont proposés en commun par les présidents et directeurs des établissements associés. Les modalités de composition de ce comité sont identiques à celles des comités constitués pour un établissement. Dans un tel comité, sont considérés comme membres extérieurs les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel le poste est à pourvoir.

Le comité de sélection examine les dossiers des candidats à un recrutement, par la voie de la mutation, du détachement ou du concours.

Lorsque des candidats se présentent au titre de la mutation ou du détachement, leurs dossiers sont transmis au conseil scientifique qui émet un avis sur chaque candidature. Cet avis est transmis au comité de sélection.

Au vu des rapports présentés pour chaque candidat par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidats qu'il souhaite entendre. Il siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, parmi lesquels une moitié au moins de membres extérieurs. Les membres peuvent participer aux réunions par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective : ils sont alors réputés présents pour tous les calculs de quorum et de majorité ; toutefois le comité ne peut siéger valablement si le nombre des membres physiquement présents est inférieur à quatre.

Les candidats sélectionnés pour l'audition peuvent demander à être entendus par les mêmes moyens de télécommunication.

Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours. Il peut toutefois soumettre au conseil d'administration des avis distincts pour chacune des trois voies de recrutement.

Après ces auditions, le comité de sélection délibère et donne un avis motivé sur toutes les candidatures et, le cas échéant, sur un classement des candidats ; la délibération est acquise à la majorité des membres présents et, en cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Ces avis sont transmis au conseil d'administration, après quoi il est mis fin à l'activité du comité.

Le conseil d'administration

Au vu de l'avis motivé émis par le comité de sélection et, le cas échéant, de l'avis émis par le conseil scientifique ou par l'organe en tenant lieu, le conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, de rang au moins égal à celui auquel il est postulé, propose le nom du candidat sélectionné ou, le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence.

Il revient au conseil d'administration d'apprécier **l'adéquation des candidatures à la stratégie de l'établissement**, sans remettre en cause l'appréciation des mérites scientifiques des candidats retenus par le comité de sélection.

La nomination dans le corps des MCF relève toujours de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur, celle dans le corps des PR de la compétence du Président de la République.

Le président ou le directeur de l'établissement

Le président ou le directeur de l'établissement peut émettre un avis défavorable motivé sur le candidat retenu par le conseil d'administration ou sur l'un des candidats classés.

Sauf le cas où il émet un avis défavorable motivé, il transmet le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés au ministre ; en aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de la liste de classement.

Le droit du président de l'université de s'opposer à la nomination d'un candidat proposé par le conseil d'administration, ne peut être fondé que **sur des motifs liés à l'administration de l'établissement**, en aucun cas, sur la qualification scientifique des candidats.

Lorsque l'emploi à pourvoir relève **d'une école ou d'un institut faisant partie d'une université** au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le président ou le directeur de l'établissement ne peut pas transmettre le nom du candidat sélectionné ou la liste de classement si, le directeur de l'école ou de l'institut a émis dans les 15 jours suivant la réunion du conseil d'administration siégeant en formation restreinte, un avis défavorable motivé sur ce recrutement. L'avis défavorable du directeur d'institut ou d'école ne peut s'appuyer que sur des considérations liées à l'administration de la composante.

Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié : extraits

Le recrutement des MCF

Article 26

I- Le recrutement des maîtres de conférences est assuré par un premier concours et, dans la limite du tiers des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, par un deuxième, un troisième et un quatrième concours :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application de l'article 24 du présent décret. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes

universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil scientifique de l'établissement dans lequel ils postulent dans les conditions prévues à l'article 22.

2° Le deuxième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Ce concours est également ouvert aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles ayant terminé leur scolarité depuis moins de deux ans au 1er janvier de l'année du concours, comptant, à cette même date, au moins trois ans d'ancienneté en qualité de pensionnaire et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23 ;

3° Le troisième concours est ouvert aux candidats entrant dans l'une des catégories suivantes :

a) Candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins quatre années d'activité professionnelle effective dans les sept ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an à cette même date.

4° Le quatrième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Article 33

Les mutations des maîtres de conférences d'un établissement à l'autre s'effectuent conformément à la procédure définie aux articles 9, 9-1 et 9-2.

S'ils ne justifient pas de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les maîtres de conférences ne peuvent déposer une demande de mutation dans les conditions précisées de l'alinéa précédent qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.

Le recrutement des PR

Article 42

Les professeurs des universités sont recrutés :

1° Dans toutes les disciplines, par concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline ;

2° En outre, dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, par des concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française peuvent, en application des dispositions de l'article 56 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, se présenter aux concours organisés en application du présent article.

Article 46

Les concours par établissement mentionnés au 1° de l'article 42 sont organisés selon les modalités suivantes :

1° Des concours sont ouverts aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, d'une habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application des dispositions de l'article 45. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil scientifique de l'établissement dans les conditions prévues à l'article 43.

2° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences remplissant les conditions définies au 1° de l'article 44, qui ont accompli, au 1er janvier de l'année du concours, cinq années de service dans l'enseignement supérieur ou ont été chargés, depuis au moins quatre ans au 1er janvier de l'année du concours, d'une mission de coopération

culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-889 du 13 juillet 1972. En outre, les intéressés doivent soit être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur autre que celui où est ouvert l'emploi, soit avoir accompli en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant une mobilité au moins égale à deux ans dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 39 ;

3° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences titulaires, à la date de clôture des inscriptions, de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Ces deux instances siègent en application des dispositions de l'article 49-3 du présent décret.

Les candidats doivent en outre avoir accompli, au 1er janvier de l'année du concours, dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat membre de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers, ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

4° Dans la limite des deux neuvièmes des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés :

a) Aux candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins six ans d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Aux enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an, à cette même date ;

c) Aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France ;

d) A des directeurs de recherche, pour des nominations comme professeur des universités de première classe, qui remplissent une des conditions suivantes :

-avoir été mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours ;

-avoir effectué pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur selon des modalités définies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

En application des dispositions de l'article L. 952-6 du code de l'éducation, les concours prévus au présent article peuvent être ouverts soit pour des nominations comme professeur de 1re classe, soit pour des nominations comme professeur de classe exceptionnelle aux candidats ne possédant pas la qualité de fonctionnaire.

Les candidats nommés à l'issue des concours prévus au 2° du présent article peuvent être maintenus, dans l'intérêt du service, en mission de coopération pour une période de deux ans au plus.

Article 46-1

Dans la limite d'un nombre d'emplois fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique, des concours sont réservés aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours, un mandat de président d'université.

La liste des candidats retenus est arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition d'un jury. Le jury se prononce au vu de l'ensemble des activités du candidat et après avoir pris connaissance de l'avis motivé de la section compétente du Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, de la section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques siégeant respectivement en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés. Le jury est composé de membres nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les professeurs des universités et les enseignants-chercheurs assimilés dont la moitié parmi les membres élus du Conseil national des universités de rang égal à celui de l'emploi postulé ou parmi les membres élus des sections du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, de rang égal à celui de l'emploi postulé. Les membres du jury élisent en leur sein, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le président du jury qui a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

La composition et les modalités de fonctionnement du jury sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 48

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, les professeurs des universités sont recrutés par la voie de concours nationaux d'agrégation et par concours organisés en application des dispositions du 3° et du 4° de l'article 46. Dans ces disciplines, le nombre des emplois offerts au titre du 3° de l'article 46 ne peut excéder le tiers des emplois offerts au premier concours organisé en application de l'article 49-2.

Article 49-2

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, deux concours nationaux d'agrégation sont organisés pour chaque discipline :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires à la date de clôture des inscriptions du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée ; le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

2° Le second concours est ouvert aux maîtres de conférences et maîtres-assistants âgés, au 1er janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins quarante ans et comptant à cette même date au moins dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 susmentionnée.

Les candidats au second concours doivent être, à la date de clôture des inscriptions, titulaires du doctorat ou d'un des diplômes mentionnés au 1° ci-dessus. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe, pour chaque discipline, le nombre des emplois offerts à chacun des deux concours. Le nombre total des emplois mis au premier concours ne peut être inférieur au nombre total des emplois mis dans la discipline au second concours, d'une part, et aux concours ouverts en application du 3° et du 4° de l'article 46, d'autre part.

Un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe l'organisation des concours et le contenu des épreuves. Ces épreuves doivent comporter :

- a) Pour le premier concours, une discussion des travaux des candidats et au plus trois leçons ; l'admissibilité est prononcée après la discussion des travaux et une leçon ;
- b) Pour le second concours, deux épreuves dont une consistant en une discussion avec les candidats sur leurs travaux et sur leurs activités.

Les candidats déclarés reçus, nommés dans le corps des professeurs des universités, sont affectés à un établissement, compte tenu, dans la mesure où les besoins du service le permettent, de leur rang de classement au concours et y sont installés.

Article 51

Les mutations des professeurs des universités sont prononcées par arrêté du président ou du directeur de l'établissement d'accueil après application de la procédure prévue aux articles 9-1 et 9-2.

La condition de durée de service prévue au dernier alinéa de l'article 33 est applicable aux demandes de mutations présentées par les professeurs des universités.





**Campagne de recrutement et d'affectation
des professeurs des universités et des maîtres de conférences**

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

(données quantitatives disponibles au 31 décembre 2013)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Tableau S - 1
Synthèse des sessions dites "synchronisée" et "fil de l'eau" (ANTEE et FIDIS) à la date du 31 décembre 2013

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 657	167	2	1 411	77	1 580	95,35%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	13			13		13	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 670	167	2	1 424	77	1 593	95,39%
Professeurs des universités							
Article 46.1 : concours externes	694	77	4	544	69	625	90,06%
Article 46.3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	46			44	2	44	95,65%
Article 46.4 : concours réservés aux professionnels	7			4	3	4	57,14%
Sous-Total 1	747	77	4	592	74	673	90,09%
Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion							
- article 51 (1) :	114	82	6		26	88	77,19%
- article 49-2-1 : agrégation externe	61			61		61	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	22			22		22	100,00%
Sous-Total 2	197	82	6	83	26	171	86,80%
Total Professeurs des universités	944	159	10	675	100	844	89,41%
TOTAL GENERAL	2 614	326	12	2 099	177	2 437	93,23%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2013 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 2
Session "synchronisée" (ANTEE) à la date du 1er juillet 2013

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 486	145	1	1 281	59	1 427	96,03%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	13			13		13	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 499	145	1	1 294	59	1 440	96,06%
Professeurs des universités							
Article 46.1 : concours externes	629	73	4	490	62	567	90,14%
Article 46.3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	45			43	2	43	95,56%
Article 46.4 : concours réservés aux professionnels	6			4	2	4	66,67%
Sous-Total 1	680	73	4	537	66	614	90,29%
Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion							
- article 51 (1) :	100	70	4		26	74	74,00%
- article 49-2-1 : agrégation externe	61			61		61	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	22			22		22	100,00%
Sous-Total 2	183	70	4	83	26	157	85,79%
Total Professeurs des universités	863	143	8	620	92	711	89,34%
TOTAL GENERAL	2 362	288	9	1 914	151	2 211	93,61%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2013 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 3
Session "fil de l'eau" (FIDIS) à la date du 31 décembre 2013

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	176	22	1	130	23	153	86,93%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré							
Total Maîtres de conférences	176	22	1	130	23	153	86,93%
Professeurs des universités							
Article 46.1 : concours externes	67	4		54	9	58	86,57%
Article 46.3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	1			1		1	100,00%
Article 46.4 : concours réservés aux professionnels	1				1		
Sous-Total 1	69	4		55	10	59	85,51%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	15	12	2		1	14	93,33%
Sous-Total 2	15	12	2		1	14	93,33%
Total Professeurs des universités	84	16	2	55	11	73	86,90%
TOTAL GENERAL	260	38	3	185	34	226	86,92%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2013 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
AIX MARSEILLE UNIV	10	10	9	5	19	15	22	20	14	13	36	33	21	19	8	6	29	25	1	1			1	1	54	50	31	24	85	74
AVIGNON																														
AIX IEP																														
MARSEILLE E.C.															1		1										1		1	
Académie d'AIX-MARSEILLE	10	10	9	5	19	15	22	20	14	13	36	33	21	19	9	6	30	25	1	1			1	1	54	50	32	24	86	74
AMIENS	4	2	2	2	6	4	10	10	6	4	16	14	2	2	3	3	5	5	1	1	1	1	2	2	17	15	12	10	29	25
COMPIEGNE													2	2	3	3	5	5							2	2	3	3	5	5
Académie d'AMIENS	4	2	2	2	6	4	10	10	6	4	16	14	4	4	6	6	10	10	1	1	1	1	2	2	19	17	15	13	34	30
ANTILLES-GUYANE																														
Académie des ANTILLES																														
BESANCON	4	4			4	4	14	13	8	5	22	18	4	4	6	4	10	8	1	1			1	1	23	22	14	9	37	31
BELFORT UTBM													3	3			3	3							3	3			3	3
BESANCON ENS MECA													1		1	1	2	1							1		1	1	2	1
Académie de BESANCON	4	4			4	4	14	13	8	5	22	18	8	7	7	5	15	12	1	1			1	1	27	25	15	10	42	35
BORDEAUX 1	1	1			1	1							11	11	6	6	17	17							12	12	6	6	18	18
BORDEAUX 2							2	2	6	6	8	8	1	1	1	1	2	2			1	1	1	1	3	3	8	8	11	11
BORDEAUX 3							19	18	8	6	27	24													19	18	8	6	27	24
BORDEAUX 4	10	10	6	4	16	14	3	3			3	3	2	2	1	1	3	3							15	15	7	5	22	20
PAU	3	2	2	1	5	3	2	2	2	2	4	4	4	4	5	5	9	9							9	8	9	8	18	16
BORDEAUX IEP																														
BORDEAUX IP													2	2	5	5	7	7							2	2	5	5	7	7
Académie de BORDEAUX	14	13	8	5	22	18	26	25	16	14	42	39	20	20	18	18	38	38			1	1	1	1	60	58	43	38	103	96
CAEN	5	5			5	5	7	7	6	6	13	13	7	7	1	1	8	8							19	19	7	7	26	26
CAEN ISMRA																														
Académie de CAEN	5	5			5	5	7	7	6	6	13	13	7	7	1	1	8	8							19	19	7	7	26	26
CLERMONT 1	11	10	2	1	13	11							3	3			3	3							14	13	2	1	16	14
CLERMONT 2	3	3			3	3	14	14	2	2	16	16	11	11	1	1	12	12							28	28	3	3	31	31
CLERMONT ENSC													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
CLERMONT IFMA													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de CLERMONT	14	13	2	1	16	14	14	14	2	2	16	16	16	16	2	2	18	18							44	43	6	5	50	48
CORTE	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	3	3	1	1	1	1	2	2							4	4	3	3	7	7
Académie de CORSE	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	3	3	1	1	1	1	2	2							4	4	3	3	7	7
PARIS 8	9	9	1	1	10	10	26	26	15	12	41	38	6	4			6	4							41	39	16	13	57	52
PARIS 12	10	10	4	4	14	14	13	13	6	6	19	19	8	8	5	5	13	13							31	31	15	15	46	46
PARIS 13	2	2	2	1	4	3	11	8	5	5	16	13	11	11	2	2	13	13							24	21	9	8	33	29
MARNE LA VALLEE	2	2			2	2	16	14	4	4	20	18	6	6	5	5	11	11							24	22	9	9	33	31
CACHAN ENS							1	1			1	1	2	2	5	5	7	7							3	3	5	5	8	8
NOISY LE GD ENSL																														
SUPMECA PARIS													2	2			2	2							2	2			2	2
Académie de CRETEIL	23	23	7	6	30	29	67	62	30	27	97	89	35	33	17	17	52	50							125	118	54	50	179	168

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations)

Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
DIJON	6	6	1		7	6	15	15	7	5	22	20	16	15	4	4	20	19			1	1	1	1	37	36	13	10	50	46
Académie de DIJON	6	6	1		7	6	15	15	7	5	22	20	16	15	4	4	20	19			1	1	1	1	37	36	13	10	50	46
GRENOBLE 1						2	2	1	1	3	3	13	13	7	6	20	19			1	1	1	1	15	15	9	8	24	23	
GRENOBLE 2	8	7	1		9	7	8	7	3	3	11	10	2	2			2	2							18	16	4	3	22	19
GRENOBLE 3						12	12	4	2	16	14														12	12	4	2	16	14
GRENOBLE IP													1	1	3	3	4	4							1	1	3	3	4	4
CHAMBERY	4	4			4	4	7	7	1	1	8	8	4	4	3	3	7	7							15	15	4	4	19	19
GRENOBLE IEP	1	1			1	1																			1	1			1	1
Académie de GRENOBLE	13	12	1		14	12	29	28	9	7	38	35	20	20	13	12	33	32			1	1	1	1	62	60	24	20	86	80
LA REUNION	6	3			6	3	6	5	2	2	8	7	4	4	4	4	8	8							16	12	6	6	22	18
Académie de LA REUNION	6	3			6	3	6	5	2	2	8	7	4	4	4	4	8	8							16	12	6	6	22	18
LILLE 1	4	4			4	4	2	2	2	2	4	4	18	17	8	8	26	25							24	23	10	10	34	33
LILLE 2	3	3	1		4	3	2	2			2	2	1	1			1	1	3	3	1	1	4	4	9	9	2	1	11	10
LILLE 3						17	17	16	12	33	29	1	1					1	1						18	18	16	12	34	30
ARTOIS	2	2	1	1	3	3	2	2	2	2	4	4	3	3	5	5	8	8							7	7	8	8	15	15
LITTORAL	3	3			3	3	1	1			1	1	8	8	2	2	10	10							12	12	2	2	14	14
VALENCIENNES	4	4			4	4			2	2	2	2	4	4	2	2	6	6							8	8	4	4	12	12
LILLE E.C.													1	1	1	1	2	1							1	1	1		2	1
ROUBAIX ENSAIT																														
LILLE IEP	2	2			2	2																			2	2			2	2
LILLE ENSC																														
Académie de LILLE	18	18	2	1	20	19	24	24	22	18	46	42	36	35	18	17	54	52	3	3	1	1	4	4	81	80	43	37	124	117
LIMOGES						4	4	5	4	9	8	3	3	3	3	6	6	1	1	1	1	2	2		8	8	9	8	17	16
LIMOGES ENSCI													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de LIMOGES						4	4	5	4	9	8	4	4	3	3	7	7	1	1	1	1	2	2		9	9	9	8	18	17
LYON 1																														
LYON 2	5	4	2	2	7	6	17	17	17	16	34	33	1	1			1	1							23	22	19	18	42	40
LYON 3	12	12	4	3	16	15	10	9	7	5	17	14													22	21	11	8	33	29
ST ETIENNE	7	7			7	7	8	7			8	7	7	7	2	2	9	9							22	21	2	2	24	23
LYON IEP																														
LYON ENS	1	1	1	1	2	2	4	4	1	1	5	5	1	1			1	1							6	6	2	2	8	8
LYON ENSSIB																														
LYON E.C.													3	3			3	3							3	3			3	3
LYON INSA													17	16	6	5	23	21							17	16	6	5	23	21
ST ETIENNE ENI													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3
Académie de LYON	25	24	7	6	32	30	39	37	25	22	64	59	31	30	9	8	40	38							95	91	41	36	136	127
MONTPELLIER 1	9	9	4	4	13	13	1	1			1	1	3	3			3	3	5	5	4	4	9	9	18	18	8	8	26	26
MONTPELLIER 2	4	4			4	4	2	2	1	1	3	3	16	16	12	9	28	25							22	22	13	10	35	32
MONTPELLIER 3	1	1			1	1	17	15	6	6	23	21	1	1			1	1							19	17	6	6	25	23
NIMES	1	1			1	1									1	1	1	1							1	1	1	1	2	2
PERPIGNAN			1	1	1	1			1	1	1	1			2	2	2	2									4	4	4	4
MONTPELLIER ENSC																														
Académie de MONTPELLIER	15	15	5	5	20	20	20	18	8	8	28	26	20	20	15	12	35	32	5	5	4	4	9	9	60	58	32	29	92	87

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
NANCY UNIVERSITE METZ ENI	6	6	2	1	8	7	19	17	11	10	30	27	37	36	23	20	60	56			2	2	2	2	62	59	38	33	100	92
Académie de NANCY-METZ	6	6	2	1	8	7	19	17	11	10	30	27	39	38	23	20	62	58			2	2	2	2	64	61	38	33	102	94
NANTES	8	7	1	1	9	8	17	16	5	4	22	20	10	10	4	4	14	14	1	1	1	1	2	2	36	34	11	10	47	44
LE MANS	4	4	2	2	6	6	6	6	3	3	9	9	6	6	5	4	11	10							16	16	10	9	26	25
ANGERS			1	1	1	1	4	4	3	3	7	7	3	3	1	1	4	4	1	1	1	1	2	2	8	8	6	6	14	14
NANTES E.C.													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
Académie de NANTES	12	11	4	4	16	15	27	26	11	10	38	36	20	20	11	10	31	30	2	2	2	2	4	4	61	59	28	26	89	85
NICE	5	4	5	4	10	8	10	10	9	7	19	17	9	9	5	3	14	12							24	23	19	14	43	37
TOULON	6	6	3	2	9	8	4	4	3	3	7	7	4	4	1		5	4							14	14	7	5	21	19
NICE OBS													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de NICE	11	10	8	6	19	16	14	14	12	10	26	24	14	14	6	3	20	17							39	38	26	19	65	57
ORLEANS	7	7			7	7	5	5	1	1	6	6	9	9	5	5	14	14							21	21	6	6	27	27
TOURS	5	5	1	1	6	6	7	7	4	4	11	11	3	3	4	4	7	7	1	1	1	1	2	2	16	16	10	10	26	26
BLOIS ENSP							1				1														1				1	
BLOIS ENIVL													1		1	1	2	1							1		1	1	2	1
Académie ORLEANS-TOURS	12	12	1	1	13	13	13	12	5	5	18	17	13	12	10	10	23	22	1	1	1	1	2	2	39	37	17	17	56	54
POLYNESIE							2	2			2	2	2	2	1	1	3	3							4	4	1	1	5	5
NOUVELLE CALEDONIE																														
POLYNESIE							2	2			2	2	2	2	1	1	3	3							4	4	1	1	5	5
PARIS 1	10	8	7	7	17	15	3	3	7	7	10	10			1	1	1	1							13	11	15	15	28	26
PARIS 2	9	9	6	5	15	14	2	1			2	1	2	2			2	2							13	12	6	5	19	17
PARIS 3							16	16	13	13	29	29													16	16	13	13	29	29
PARIS 4	1	1			1	1	24	23	16	16	40	39													25	24	16	16	41	40
PARIS 5	6	6	3	3	9	9	10	10	3	3	13	13	7	7	6	6	13	13	4	4	1	1	5	5	27	27	13	13	40	40
PARIS 6							1	1	1	1	2	2	41	41	17	16	58	57							42	42	18	17	60	59
PARIS 7	1	1			1	1	13	13	3	3	16	16	17	17	7	7	24	24							31	31	10	10	41	41
PARIS DAUPHINE	6	6	6	4	12	10	1	1	1	1	2	2	5	5	2	2	7	7							12	12	9	7	21	19
PARIS INALCO																														
PARIS ENSAM																														
PARIS ENSC													1	1			1	1							1	1			1	1
PARIS CNAM	5	5	1	1	6	6	7	7	2	1	9	8	7	7	3	2	10	9							19	19	6	4	25	23
PARIS ENS	1	1	1		2	1	2	2	3	2	5	4	4	3	1	1	5	4							7	6	5	3	12	9
PARIS IEP																														
PARIS IAE																														
Académie de PARIS	39	37	24	20	63	57	79	77	49	47	128	124	84	83	37	35	121	118	4	4	1	1	5	5	206	201	111	103	317	304
POITIERS	7	5	1	1	8	6	16	16	9	6	25	22	14	13	4	4	18	17	1	1			1	1	38	35	14	11	52	46
LA ROCHELLE	1	1	2		3	1	3	3			3	3	4	3	2	2	6	5							8	7	4	2	12	9
POITIERS ENSMA													4	3	3	3	7	6							4	3	3	3	7	6
Académie de POITIERS	8	6	3	1	11	7	19	19	9	6	28	25	22	19	9	9	31	28	1	1			1	1	50	45	21	16	71	61
REIMS	8	8			8	8	8	8	5	4	13	12	8	8	2	2	10	10	2	2	2	2	4	4	26	26	9	8	35	34
UNIV. TECHNO TROYES													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3
Académie de REIMS	8	8			8	8	8	8	5	4	13	12	10	10	3	3	13	13	2	2	2	2	4	4	28	28	10	9	38	37

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
RENNES 1	7	7	1		8	7							10	10	6	5	16	15							17	17	7	5	24	22
RENNES 2	3	3			3	3	18	17	5	4	23	21	1	1			1	1							22	21	5	4	27	25
BREST	10	10	1		11	10	5	5	3	3	8	8	7	7	2	2	9	9							22	22	6	5	28	27
BRETAGNE SUD							3	3			3	3	3	3	1	1	4	4							6	6	1	1	7	7
RENNES IEP	1				1																				1				1	
RENNES INSA													3	3	2	2	5	5							3	3	2	2	5	5
RENNES ENSC																														
BREST ENI													1	1			1	1							1	1			1	1
RENNES EHESP																														
Académie de RENNES	21	20	2		23	20	26	25	8	7	34	32	25	25	11	10	36	35							72	70	21	17	93	87
ROUEN	3	2			3	2	8	8	5	5	13	13	3	3	3	2	6	5							14	13	8	7	22	20
LE HAVRE																														
ROUEN INSA													3	2	3	3	6	5							3	2	3	3	6	5
Académie de ROUEN	3	2			3	2	8	8	5	5	13	13	6	5	6	5	12	10							17	15	11	10	28	25
STRASBOURG	3	3	3	2	6	5	6	6	9	9	15	15	6	6	5	5	11	11							15	15	17	16	32	31
MULHOUSE	3	3			3	3	5	3	1	1	6	4	2	2	2	2	4	4							10	8	3	3	13	11
STRASBOURG INSA													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3
Académie de STRASBOURG	6	6	3	2	9	8	11	9	10	10	21	19	9	9	9	9	18	18							26	24	22	21	48	45
TOULOUSE 1																														
TOULOUSE 2							17	17	13	12	30	29	1	1	1	1	2	2							18	18	14	13	32	31
TOULOUSE 3	3	2			3	2	1	1	3	3	4	4	23	22	8	8	31	30	1	1	1	1	2	2	28	26	12	12	40	38
TOULOUSE INP													12	12	5	5	17	17							12	12	5	5	17	17
ALBI CUFR	1	1			1	1	3	3			3	3	1	1			1	1							5	5			5	5
TOULOUSE IEP																														
TOULOUSE INSA													3	3	3	3	6	6							3	3	3	3	6	6
TARBES ENI													4	4	4	4	4	4							4	4			4	4
Académie de TOULOUSE	4	3			4	3	21	21	16	15	37	36	44	43	17	17	61	60	1	1	1	1	2	2	70	68	34	33	104	101
PARIS 10	11	11	3	3	14	14	19	18	19	16	38	34	3	3	2	2	5	5							33	32	24	21	57	53
PARIS 11	8	8	6	5	14	13	4	4			4	4	28	28	11	10	39	38	3	3	1	1	4	4	43	43	18	16	61	59
EVRY	1	1	1		2	1							3	3			3	3							4	4	1		5	4
CERGY-PONTOISE	6	6			6	6	6	6	2	2	8	8	1	1	2	2	3	3							13	13	4	4	17	17
VERSAILLES ST-QUENT.	4	4	4	4	8	8	5	5	2	2	7	7	4	4	2	2	6	6							13	13	8	8	21	21
CERGY ENSEA													1	1	1	1	2	1							1	1	1		2	1
PARIS E.C.															1		1											1		1
EVRY ENSIIE																														
SURESNES INSFREQHEA							4	4	1	1	5	5													4	4	1	1	5	5
Académie de VERSAILLES	30	30	14	12	44	42	38	37	24	21	62	58	40	40	19	16	59	56	3	3	1	1	4	4	111	110	58	50	169	160
TOTAL GENERAL	318	300	106	79	424	379	584	559	326	288	910	847	571	555	289	264	860	819	26	26	20	20	46	46	1 499	1 440	741	651	2 240	2 091

* les postes du 46-3 ont été intégrés dans le périmètre de ce tableau, même si un poste de PR a été publié "au fil de l'eau" - FIDIS.

Etablissement ayant publié tous leurs postes ou une grande partie de leurs postes au "fil de l'eau"

Tableau S - 5
Synthèse des candidats et candidatures au détachement, à la mutation et au concours (session synchronisée)

1) Total candidatures enregistrées sur l'application GALAXIE (ANTEE-session synchronisée)

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	100	11	28	109	182			120	210	1,20	2,10
PR autres articles	635	19	38	229	342	1 689	5 009	1 937	5 389	3,05	8,49
MCF	1 499	64	143	671	1 566	9 275	60 207	10 010	61 916	6,68	41,30
Total	2 234	94	209	1 009	2 090	10 964	65 216	12 067	67 515	5,40	30,22

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), décembre 2013

Remarques:

Sur les **1 689** candidats aux concours PR, **821** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 48,61 % d'entre eux ;
 et sur les **9 275** candidats aux concours MCF, **2 160** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 23,29 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **33** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **147** candidatures.
 Enfin, **68** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46.3 ("voie longue") et des agrégations.

2) Total candidatures jugées recevables par les établissements

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	100	8	22	108	177			116	199	1,16	1,99
PR autres articles	635	12	18	216	321	1 598	4 191	1 826	4 530	2,88	7,13
MCF	1 499	28	82	646	1 443	8 798	53 729	9 472	55 254	6,32	36,86
Total	2 234	48	122	970	1 941	10 396	57 920	11 414	59 983	5,11	26,85

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), décembre 2013

Remarques:

Sur les **1 598** candidats aux concours PR, **797** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 49,87 % d'entre eux ;
 et sur les **8 798** candidats aux concours MCF, **2 104** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 23,91 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **32** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **145** candidatures.
 Enfin, **49** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46.3 ("voie longue") et des agrégations.

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation
des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5a
Nombre de candidatures des candidats nommés

Candidatures	Candidats nommés aux concours		Candidats nommés au détachement		Candidats nommés à la mutation	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
1	252	269	1	8	94	111
2	146	84			18	21
3	119	54			10	3
4	117	33			10	3
5	87	20			2	2
6	68	15			7	2
7	52	2				1
8	49	3			1	
9	42	3			2	
10	30	1				
11	33	3			1	
12	21	3				
13	30	3				
14	16					
15	18					
16	22	1				
17	10					
18	10					
19	14					
20	13					
21	11					
22	10					
23	6					
24	8					
25	10					
26	7					
27	4					
28	2					
29	4					
30	3					
31	3					
32	5					
33	6					
34	2					
35	6					
36	4					
37	4					
38	4					
39	2					
40	1					
41	5					
42	2					
43	3					
44	8					
45	3					
47	1					
48	1					
49	6					
51 à 62	12					
85	1					
113	1					

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau S - 5b
Répartition par section des candidatures des candidats nommés (concours)

1) Cas des candidats ayant déposé entre 15 et 26 candidatures (Professeurs)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures
10	8	16	8	69	1	74	1		
11	9	27	11						
11	7	25	2	26	9				
11	10	12	4	22	7				
12	11	19	7	70	5				
12	11	19	8	70	4				
12	10	25	3	26	9				
13	10	25	4	26	8	60	1		
13	11	25	4	26	9				
13	11	25	1	26	12				
16	15	70	16						

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

2) Cas des candidats ayant déposé entre 55 et 168 candidatures (Maîtres de conférences)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Autres sections	
												NB de Sections	Nb candidatures
51	31	02	51										
55	33	01	1	02	54								
55	34	01	1	02	54								
55	34	01	1	02	54								
57	31	01	57										
57	31	01	56	13	1								
57	35	01	1	02	56								
58	31	01	58										
59	31	01	59										
59	29	01	59										
61	31	01	61										
62	32	01	62										
85	45	05	2	06	83								
113(*)	43	05	56	06	56	26	1						

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Section de recrutement

(*) Note de lecture : ce candidat a déposé 113 candidatures au sein de 43 établissements :
soit 56 dans la section 05 dans laquelle il a été nommé , 56 candidatures en section 06 et 1 en section 26.



Bilan des opérations de mutation et de détachement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de mutation et détachement qui, à présent, se déroulent avec les opérations de recrutement proprement dites. Cette synthèse comprend notamment une description académique de ces opérations ainsi qu'une perspective historique des "migrations" auxquelles elles donnent lieu. Les données relatives aux candidats et candidatures à ces opérations préalables sont rassemblées dans le tableau II-d.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I
Bilan des opérations de mutation et de détachement

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou détachement	% Postes pourvus par mutation ou détachement
Maîtres de conférences					
Article 26-I-1 : mutations et détachements	1 486	145	1	146	9,83%
Total Maîtres de conférences	1 486	145	1	146	9,83%
Professeurs des universités					
Article 46.1 : mutations et détachements	629	73	4	77	12,24%
Article 51 : mutations et détachements (1)	100	70	4	74	74,00%
Total Professeurs des universités	729	143	8	151	20,71%
Total Général	2 215 (*)	288	9	297	13,41%
		13,00%	0,41%	13,41%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(1) : postes de professeurs exclusivement offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (les postes restés vacants sont offerts à l'agrégation)

(*) Pour obtenir la totalité des emplois publiés, il convient d'ajouter à ce nombre les emplois mentionnés dans le tableau II :

emplois de professeurs au titre des articles 46.3, 46.4, 49-2-1 et 49-2-2 + emplois de maîtres de conférences au titre des articles 26-I-2, et 26-I-3.

Tableau I - a
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	62	14		14
02	Droit public	57	8		8
03	Histoire du droit et des institutions	13	3		3
04	Science politique	14	2		2
05	Sciences économiques	66	13	1	14
06	Sciences de gestion	105	20		20
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	40	6		6
08	Langues et littératures anciennes	3			
09	Langue et littérature françaises	33	5		5
10	Littératures comparées	7			
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	64	17		17
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9			
13	Langues et littératures slaves	4			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	42	7		7
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	16	1		1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	62	4		4
17	Philosophie	7			
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	40	1		1
19	Sociologie, démographie	27	2		2
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6			
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	27			
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	32	2		2
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	23	1		1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	12	1		1
25	Mathématiques	29			
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	44	2		2
27	Informatique	88	6		6
28	Milieux denses et matériaux	29	1		1
29	Constituants élémentaires	6			
30	Milieux dilués et optique	9			
31	Chimie théorique, physique, analytique	25	2		2
32	Chimie organique, minérale, industrielle	23			
33	Chimie des matériaux	15			
34	Astronomie, astrophysique	9	2		2
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	16			
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5			
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	73	3		3
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	48	1		1
62	Energétique, génie des procédés	24	1		1
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	35	3		3
64	Biochimie et biologie moléculaire	25	1		1
65	Biologie cellulaire	21	2		2
66	Physiologie	7	1		1
67	Biologie des populations et écologie	13			
68	Biologie des organismes	11			
69	Neurosciences	7	1		1
70	Sciences de l'éducation	41	4		4
71	Sciences de l'information et de la communication	40	4		4
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3			
73	Cultures et langues régionales				
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	38	2		2
76	Théologie catholique	1			
77	Théologie protestante				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	1		1
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11			
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	6	1		1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1486	145	1	146
			9,76%	0,07%	9,83%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2013

Tableau I - b
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 46.1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	24	4		4
08	Langues et littératures anciennes	6	2		2
09	Langue et littérature françaises	23	10		10
10	Littératures comparées	7			
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	31	6		6
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9	2		2
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	21	4		4
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	2			
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	27	4		4
17	Philosophie	14	5		5
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	16	3		3
19	Sociologie, démographie	21	1		1
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	4			
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	16	5	1	6
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	25	1		1
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	30	3	1	4
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	5	1	1	2
25	Mathématiques	17	4		4
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	27	2		2
27	Informatique	39		1	1
28	Milieux denses et matériaux	14			
29	Constituants élémentaires	4			
30	Milieux dilués et optique	7			
31	Chimie théorique, physique, analytique	10	1		1
32	Chimie organique, minérale, industrielle	9			
33	Chimie des matériaux	10			
34	Astronomie, astrophysique	1			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	16	1		1
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5	1		1
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	32	2		2
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	14			
62	Energétique, génie des procédés	18			
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	19			
64	Biochimie et biologie moléculaire	10	3		3
65	Biologie cellulaire	10	1		1
66	Physiologie	6			
67	Biologie des populations et écologie	6			
68	Biologie des organismes	6			
69	Neurosciences	3			
70	Sciences de l'éducation	27	5		5
71	Sciences de l'information et de la communication	8	1		1
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1	1		1
73	Cultures et langues régionales	2			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	5			
76	Théologie catholique	1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	6			
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	6			
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	7			
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		629	73	4	77
			11,61%	0,64%	12,24%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - c
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article
Article 51

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	24	22	1	23
02	Droit public	22	15		15
03	Histoire du droit et des institutions	6	6		6
04	Science politique	3	3		3
05	Sciences économiques	24	15	1	16
06	Sciences de gestion	21	9	2	11
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		100	70	4	74
			70,00%	4,00%	74,00%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau I - d
Analyse des postes pourvus par les professeurs mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

	Académie d'origine \ Académie d'accueil																			TOTAL								
	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS		POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	
DROIT	AIX-MARSEILLE	1								1																		2
	AMIENS		1								1																	2
	BORDEAUX																		1	1					1		3	
	CLERMONT-FERRAND							1																			1	
	CRETEIL							1								1		2			1					1	6	
	LYON							1		1		1	1			1						1					6	
	MONTPELLIER						1				1	1					1									1	5	
	NANCY-METZ											1									1						1	3
	NANTES											1											1				1	3
	NICE								1			1					1	2						1			6	
	ORLEANS-TOURS										1																1	
	PARIS	1						2				2			1	1			2	3	1	1		1		4	19	
	POITIERS																				1						1	
	STRASBOURG								1											1							2	
	VERSAILLES		1		1	1	1	1				2		1				1	1	1	1	1	1				12	
TOTAL DROIT	2	2		1	2	3	4	4	1	4	1	8	1	2	4	3	3	5	7	2	4	2	1	1	7	70		
LETTRES	AIX-MARSEILLE									1																	1	
	BESANCON								1																	1	1	
	BORDEAUX													1								1				1	3	
	CRETEIL	1	1												1	1		1								2	7	
	DIJON							1																			1	
	LILLE		1																1								2	
	LYON							1						2													3	
	MONTPELLIER														1				1	1							3	
	NICE															1											1	
	ORLEANS-TOURS																							1	1		2	
	PARIS	1				1	1	2				4	4		1				1	2				1	1	2	21	
	RENNES																						1				1	
	ROUEN															1											1	
	STRASBOURG															2		1									3	
	TOULOUSE		1																								1	
VERSAILLES		2			1						3														1	7		
TOTAL LETTRES	2	5			1	1	1	4	1	1	7	4	3	6	2	1	4	3			1	3	2	1	5	58		
SCIENCES	AIX-MARSEILLE																								1	1		
	CRETEIL													1													1	
	GRENOBLE														1							1					2	
	LA REUNION										1																1	
	MONTPELLIER											1										1					2	
	NANTES								1																		1	
	PARIS							2							1									1	1	5		
	TOULOUSE											1															1	
	VERSAILLES																					1					1	
TOTAL SCIENCES							2	1		1	1	1	1	2							3			2	1	15		

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Tableau I - e
Analyse des postes pourvus par les maîtres de conférences mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	Total général			
		AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	Total général			
DROIT	AIX-MARSEILLE								1									1										2			
	AMIENS											1																	1		
	BESANCON																								1				1		
	BORDEAUX				2																							1	3		
	CLERMONT-FERRAND																			1	1								2		
	CRETEIL			1				1				1									1		1		1			1	6		
	DIJON																				1					1			2		
	GRENOBLE								1		1																		2		
	LILLE												3															1	4		
	LYON									1					2					2	1					1			7		
	MONTPELLIER								1	1					1	2								1					6		
	NANTES											1																	1		
	NICE																		1	1	1	1							4		
	ORLEANS-TOURS																				1								1		
	PARIS																			1		1							2		
	POITIERS				1																									1	
	REIMS			1				1																						2	
	RENNES												1		1					1										3	
	STRASBOURG				1																1	1								3	
	TOULOUSE																								1					1	
	VERSAILLES				1								1				1	1		1							1			6	
TOTAL DROIT			1	4	2		1	2	1	4	1	7		4	3	2	3	3	6	5	1		3		3	1	3	60			
LETTRES	AIX-MARSEILLE																	1											1		
	BESANCON											1																		1	
	BORDEAUX																				1	1								2	
	CRETEIL											1						1	1	1	1	1								6	
	GRENOBLE									1					1	1														3	
	LILLE											1														1				2	
	LYON								1	1	2				1	1											1			6	
	MONTPELLIER																								1		1			2	
	NANCY-METZ								1		1				1															3	
	NANTES																					1								1	
	NICE								1											2										4	
	ORLEANS-TOURS																											1		1	
	PACIFIQUE																			1										1	
	PARIS				1			4		3	1							1		1	2				1	1				15	
	POITIERS												1																	1	
	TOULOUSE				1								1																	2	
	VERSAILLES				1											1				1	1			2						6	
TOTAL LETTRES			2	1			7	1	7		6			3	3	2	5	3	6	2	2		2	2	1	2	2	57			
SCIENCES (*)	AMIENS		1																										1		
	BORDEAUX		1																											1	
	GRENOBLE																		1		1									2	
	LILLE												1							1										2	
	LYON								1										1											2	
	MONTPELLIER																				1									2	
	NANTES																									1				2	
	NICE																					1								1	
	PARIS									1														1				1			3
	POITIERS																				1	1					1				4
	REIMS																					1									1
	RENNES																					1	1								2
	STRASBOURG														1																1
	TOULOUSE					1																1									2
	VERSAILLES																					1									2
TOTAL SCIENCES		2	1		1	1	1	1					1	1			4	1	1	8	1	1		2		1	2	28			

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2013

Tableau I - f
Solde académique des mutations par grande discipline (*)

I - Professeurs des universités

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT				-1	3	-2	-2		2	-1	-4	-1	-8		5	5	-1	-1	3	-2		14	-6	-2	-4	-2	1	-1	5
LETTRES	-1	-5		1	2	-1	-1		3		-1		-5		-1		-6	-2		-2		18				-2	1		2
SCIENCES **	1								-1	-1	2		-1		-1	1	-2	1				5			-3			-1	
Solde des mouvements PR		-5			5	-3	-3		4	-2	-3	-1	-14		3	6	-9	-2	3	-4		37	-6	-2	-7	-4	2	-2	7

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

II - Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	2			-3	1		1		4	1	-2	-1	-3		3	3	-2	-2	1	-5		-3		2					3
LETTRES	1			-1	1				-1	-1	-4		-4		3	-1	3	-1	-1	-2	1	9	-1	-2		-2	-2	1	4
SCIENCES **	-2					-1			-1	-1	2		2	-1	1	2		-2		-1		-5	3		2		-1	2	1
Solde des mouvements MCF	1			-4	2	-1	1		2	-1	-4	-1	-5	-1	7	4	1	-5		-8	1	1	2		2	-2	-3	3	8

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

III - Professeurs des universités et Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	2			-4	4	-2	-1		6		-6	-2	-11		8	8	-3	-3	4	-7		11	-6		-4	-2	1	-1	8
LETTRES		-5			3	-1	-1		2	-1	-5		-9		2	-1	-3	-3	-1	-4	1	27	-1	-2		-4	-1	1	6
SCIENCES **	-1					-1			-2	-2	4		1	-1		3	-2	-1		-1		3	3		-1		-1	1	1
Solde mouvements PR + MCF	1	-5		-4	7	-4	-2		6	-3	-7	-2	-19	-1	10	10	-8	-7	3	-12	1	38	-4	-2	-5	-6	-1	1	15

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) le solde étant entendu comme la différence entre les entrées et les sorties. Un solde négatif se traduira notamment par autant de postes vacants (ou sans titulaire) à la fin de la présente session de la campagne de recrutement

(**) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Tableau I - g
Soldes migratoires des mutations depuis la campagne 2004

Académie	PR										MCF										PR + MCF									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aix-Marseille	2		5	4		4	-1	-1	6		2	-2	5	-2	4	-2	6	2	2	1	4	-2	10	2	4	2	5	1	8	1
Amiens		-5		-1	-4	-1	-1	-6	-1	-5	-2	-4	-8	-2	-5	-1	-3	-4			-2	-9	-8	-3	-9	-2	-4	-10	-1	-5
Antilles-Guyane	-2			-1	1	-3	-1	-1	1			-3	-2	1	-2	-3	-1	-2	-1		-2	-3	-2		-1	-6	-2	-3		
Besançon	-3	-3	-2	-1	-6	-2		-2	-6		-1	-4	-1	-1	-1	-3	-5	-1	-6	-4	-4	-7	-3	-2	-7	-5	-5	-3	-12	-4
Bordeaux	2	1		2	-1	2	1	6	7	5	1	7	1	5	4	4	2	2	5	2	3	8	1	7	3	6	3	8	12	7
Caen	-4		-4	-1	6	3	-3	-5	-2	-3	-2			-5		-3	-3	-4	-1	-1	-6		-4	-6	6		-6	-9	-3	-4
Clermont-Ferrand	-1	-1	-6	-5	-2	-5	2	-4	-3	-3	-2	1	-3	-3	3	-1	2	-4	-3	1	-3		-9	-8	1	-6	4	-8	-6	-2
Corse		-1	1	-1		-1						-3	-1	1				1				-4				-1		1		
Créteil	1	2	6	1	3	-4		1	-2	4	1	3	2	-7	2	5	1	7	1	2	2	5	8	-6	5	1	1	8	-1	6
Dijon	-3	2	1	-5	2	-3	-1	-3	-2	-2	-2	-3	-1	-1	-1	1	-2	-2	-4	-1	-5	-1		-6	1	-2	-3	-5	-6	-3
Grenoble	-3	-3	-6	-2	-3	-4	-2	-1	-3	-3	2	3	6		5	-3	5	1	-4	-4	-1			-2	2	-7	3		-7	-7
La Réunion	2	-1	1	1	-1			1	-3	-1	-3	-3	-2	-2	-2	-1	-1		-1	-1	-1	-4	-1	-1	-3	-1	-1	1	-4	-2
Lille	-12	-12	-9	-11	-10	-15	-5	-6	-8	-14	-5	-5	-10	-7	-6	-8	-9	-4	-8	-5	-17	-17	-19	-18	-16	-23	-14	-10	-16	-19
Limoges		-3	-2	1	-4	1	-3	-2	-1		-1			-3	-1	-1	-2	1	1	-1	-1	-3	-2	-2	-5		-5	-1		-1
Lyon	7	-6	1		2	1	1		-1	3	-1	2	3	-3	5	1	-1	5	-1	7	6	-4	4	-3	7	2		5	-2	10
Montpellier	-2	6	-5	-2	-2	6	-5	3	1	6	8	8	4	2	6	5	5	6	12	4	6	14	-1		4	11		9	13	10
Nancy-Metz	-9	-4	-7	-4	-2	-6	-1	-5	-5	-9	-9	-3	-7	3	-4	2	1		-1	1	-18	-7	-14	-1	-6	-4		-5	-6	-8
Nantes	-9	-3	1	-6	-3	-9	-3	-7	2	-2		-1	4	-4	-1	-1	-11	-8	-3	-5	-9	-4	5	-10	-4	-10	-14	-15	-1	-7
Nice	1	2	-3	3	-2	3	-2	-2	1	3	-2	4	-3	3	-2	-5	-2	-3			-1	6	-6	6	-4	-2	-4	-5	1	3
Orléans-Tours	-4	2	-4	-1	-6	-3	-8	-5	-3	-4	-2	-2	-1	1	-10	5	-1	-6	-1	-8	-6		-5		-16	2	-9	-11	-4	-12
Pacifique				-1	1						1			-1	2	-1				1	1			-2	3	-1				1
Paris	36	30	33	43	34	40	48	41	49	37	18	24	21	19	14	16	21	15	20	1	54	54	54	62	48	56	69	56	69	38
Poitiers	-4	-2	-2	-5	-3	1	-9	-6	-6	-6	1	2		2	1	-1	1	-3		2	-3		-2	-3	-2		-8	-9	-6	-4
Reims	-1		-2	-1	-1	-5	-2	-2	-3	-2	-4	-6	-2	1		-7	-3	-2	-2		-5	-6	-4		-1	-12	-5	-4	-5	-2
Rennes	1	-10	-5	-8	-5	-6		-1	-3	-7	-3	-5	1	-6	-1	2	-4			2	-2	-15	-4	-14	-6	-4	-4	-1	-3	-5
Rouen	-6	-4	-2	-5	-8	-5	-3	-1	-4	-4	-4	-5	-2	1	-4		-3	-2	1	-2	-10	-9	-4	-4	-12	-5	-6	-3	-3	-6
Strasbourg		4	2	-1	-1	4	-2	2	-3	2	-4	-8	-5	3	-1	2	3	1	-1	-3	-4	-4	-3	2	-2	6	1	3	-4	-1
Toulouse	-1	5	6	-4	2	-5	1	-1	-3	-2	3	8	4	6	-2		1	8	-1	3	2	13	10	2		-5	2	7	-4	1
Versailles	12	4	2	11	13	12	-1	7	-5	7	9	-5	-3	-1	-3	-2	3	-4	-4	8	21	-1	-1	10	10	10	2	3	-9	15



Bilan des opérations de recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de recrutement proprement dites avec d'une part les taux de couverture des postes à pourvoir, et d'autre part, le volume des candidatures présentées. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec les résultats de la campagne de qualification en 2013

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités
(session synchronisée - ANTEE)

Tableau II
Bilan des opérations de recrutement par concours

	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus (cf. tableau III)	Postes pourvus	% postes pourvus
Maîtres de conférences				
Article 26-I-1 : concours externes (1)	1 340	59	1 281	95,60%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2 nd degré	13		13	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 353	59	1 294	95,64%
Professeurs des universités				
Article 46.1 : concours externes (2)	552	62	490	88,77%
Article 46.3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	45	2	43	95,56%
Article 46.4 : concours réservés aux professionnels	6	2	4	66,67%
Sous-Total 1	603	66	537	89,05%
Disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion				
Article 49-2-1 : agrégation externe	61		61	100,00%
Article 49-2-2 : agrégation interne	22		22	100,00%
Sous-Total 2	83		83	100,00%
Total Professeurs des universités	686	66	620	90,38%
TOTAL GENERAL	2 039	125	1 914	93,87%
		6,13%	93,87%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(1) soit 1486 postes publiés - 146 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

(2) soit 629 postes publiés - 77 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

Note de lecture: les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou détachement.

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Session "synchronisée" (ANTEE)

Tableau II - a
Analyse par section des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités			
		Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture	Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	48	2	46	95,83%				
02	Droit public	49	6	43	87,76%				
03	Histoire du droit et des institutions	10		10	100,00%				
04	Science politique	12	1	11	91,67%				
05	Sciences économiques	53		53	100,00%	1		1	100,00%
06	Sciences de gestion	85	9	76	89,41%	2	1	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	35	4	31	88,57%	20	3	17	85,00%
08	Langues et littératures anciennes	3		3	100,00%	4		4	100,00%
09	Langue et littérature françaises	28	2	26	92,86%	13	1	12	92,31%
10	Littératures comparées	7		7	100,00%	7	1	6	85,71%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	47	4	43	91,49%	25	4	21	84,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9		9	100,00%	7	1	6	85,71%
13	Langues et littératures slaves	4		4	100,00%				
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	36	2	34	94,44%	17	4	13	76,47%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	15	2	13	86,67%	2	1	1	50,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	58	3	55	94,83%	23	2	21	91,30%
17	Philosophie	7		7	100,00%	9		9	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	39		39	100,00%	13	1	12	92,31%
19	Sociologie, démographie	25		25	100,00%	20	2	18	90,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6		6	100,00%	4		4	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	27	1	26	96,30%	10	1	9	90,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	31		31	100,00%	24	2	22	91,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	23	1	22	95,65%	26	5	21	80,77%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11	1	10	90,91%	3	1	2	66,67%
25	Mathématiques	30		30	100,00%	13		13	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	43		43	100,00%	26	3	23	88,46%
27	Informatique	82	1	81	98,78%	38	1	37	97,37%
28	Milieux denses et matériaux	28		28	100,00%	14		14	100,00%
29	Constituants élémentaires	6		6	100,00%	4	1	3	75,00%
30	Milieux dilués et optique	9		9	100,00%	7		7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	24	2	22	91,67%	10	1	9	90,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	23		23	100,00%	9	2	7	77,78%
33	Chimie des matériaux	15		15	100,00%	10	1	9	90,00%
34	Astronomie, astrophysique	7	1	6	85,71%	1	1		
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	16	1	15	93,75%	15	2	13	86,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5		5	100,00%	4		4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4		4	100,00%	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	70	6	64	91,43%	30	2	28	93,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	48		48	100,00%	14	1	13	92,86%
62	Energétique, génie des procédés	23		23	100,00%	18	2	16	88,89%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	33	2	31	93,94%	19	2	17	89,47%
64	Biochimie et biologie moléculaire	24	1	23	95,83%	7	2	5	71,43%
65	Biologie cellulaire	19		19	100,00%	9	3	6	66,67%
66	Physiologie	6		6	100,00%	6	1	5	83,33%
67	Biologie des populations et écologie	13	1	12	92,31%	6		6	100,00%
68	Biologie des organismes	11	1	10	90,91%	6		6	100,00%
69	Neurosciences	6		6	100,00%	3		3	100,00%
70	Sciences de l'éducation	39	1	38	97,44%	22	4	18	81,82%
71	Sciences de l'information et de la communication	36	4	32	88,89%	7	5	2	28,57%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3		3	100,00%				
73	Cultures et langues régionales				#DIV/0!	2		2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	37		37	100,00%	5		5	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%	1		1	100,00%
77	Théologie protestante								
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	8		8	100,00%	6		6	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11		11	100,00%	6		6	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	5		5	100,00%	8		8	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1 353	59	1 294	95,64%	558	64	494	88,53%
			4,36%	95,64%			11,47%	88,53%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) exceptés les articles 46.3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51.

Tableau II - b
Analyse par section et qualification des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités (**)			
		Qualifiés 2013	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture	Qualifiés 2013	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	67	48	46	95,83%				
02	Droit public	46	49	43	87,76%				
03	Histoire du droit et des institutions	22	10	10	100,00%				
04	Science politique	100	12	11	91,67%				
05	Sciences économiques	166	53	53	100,00%	5	1	1	100,00%
06	Sciences de gestion	196	85	76	89,41%	2	2	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	202	35	31	88,57%	30	20	17	85,00%
08	Langues et littératures anciennes	45	3	3	100,00%	12	4	4	100,00%
09	Langue et littérature françaises	132	28	26	92,86%	26	13	12	92,31%
10	Littératures comparées	66	7	7	100,00%	7	7	6	85,71%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	127	47	43	91,49%	33	25	21	84,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	33	9	9	100,00%	9	7	6	85,71%
13	Langues et littératures slaves	23	4	4	100,00%	6			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	126	36	34	94,44%	22	17	13	76,47%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	100	15	13	86,67%	11	2	1	50,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	161	58	55	94,83%	45	23	21	91,30%
17	Philosophie	167	7	7	100,00%	24	9	9	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	187	39	39	100,00%	38	13	12	92,31%
19	Sociologie, démographie	221	25	25	100,00%	43	20	18	90,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	133	6	6	100,00%	17	4	4	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	134	27	26	96,30%	17	10	9	90,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	318	31	31	100,00%	50	24	22	91,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	143	23	22	95,65%	33	26	21	80,77%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	66	11	10	90,91%	9	3	2	66,67%
25	Mathématiques	242	30	30	100,00%	112	13	13	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	290	43	43	100,00%	97	26	23	88,46%
27	Informatique	448	82	81	98,78%	120	38	37	97,37%
28	Milieux denses et matériaux	314	28	28	100,00%	105	14	14	100,00%
29	Constituants élémentaires	106	6	6	100,00%	22	4	3	75,00%
30	Milieux dilués et optique	190	9	9	100,00%	48	7	7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	261	24	22	91,67%	75	10	9	90,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	234	23	23	100,00%	59	9	7	77,78%
33	Chimie des matériaux	238	15	15	100,00%	71	10	9	90,00%
34	Astronomie, astrophysique	92	7	6	85,71%	15	1		
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	136	16	15	93,75%	47	15	13	86,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	165	5	5	100,00%	42	4	4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	71	4	4	100,00%	12	2	2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	321	70	64	91,43%	116	30	28	93,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	218	48	48	100,00%	81	14	13	92,86%
62	Energétique, génie des procédés	158	23	23	100,00%	67	18	16	88,89%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	194	33	31	93,94%	82	19	17	89,47%
64	Biochimie et biologie moléculaire	449	24	23	95,83%	57	7	5	71,43%
65	Biologie cellulaire	485	19	19	100,00%	98	9	6	66,67%
66	Physiologie	247	6	6	100,00%	44	6	5	83,33%
67	Biologie des populations et écologie	249	13	12	92,31%	43	6	6	100,00%
68	Biologie des organismes	263	11	10	90,91%	51	6	6	100,00%
69	Neurosciences	167	6	6	100,00%	33	3	3	100,00%
70	Sciences de l'éducation	122	39	38	97,44%	22	22	18	81,82%
71	Sciences de l'information et de la communication	85	36	32	88,89%	13	7	2	28,57%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	66	3	3	100,00%	9			
73	Cultures et langues régionales	19				4	2	2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	89	37	37	100,00%	14	5	5	100,00%
76	Théologie catholique	9	1	1	100,00%	1	1	1	100,00%
77	Théologie protestante	1							
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	74	8	8	100,00%	8	6	6	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	84	11	11	100,00%	8	6	6	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	115	5	5	100,00%	5	8	8	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 183	1 353	1 294	95,64%	2 020	558	494	88,53%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) exceptés les articles 46.3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51.

(**) pour les disciplines des sections 1 à 6, la mise en regard des qualifiés et des postes offerts n'est pas pertinente, le recrutement se déroulant essentiellement par les agrégations ou par la "voie longue"

Tableau II - c

Ratio par corps et par discipline du nombre des qualifications 2013 et des postes offerts au recrutement

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			Professeurs des universités		
		Qualifiés 2013	Postes offerts	Ratio Q/P	Qualifiés 2013	Postes offerts	Ratio Q/P
01	Droit privé et sciences criminelles	67	48	1,40			
02	Droit public	46	49	0,94			
03	Histoire du droit et des institutions	22	10	2,20			
04	Science politique	100	12	8,33			
05	Sciences économiques	166	53	3,13	5	1	5,00
06	Sciences de gestion	196	85	2,31	2	2	1,00
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	202	35	5,77	30	20	1,50
08	Langues et littératures anciennes	45	3	15,00	12	4	3,00
09	Langue et littérature françaises	132	28	4,71	26	13	2,00
10	Littératures comparées	66	7	9,43	7	7	1,00
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	127	47	2,70	33	25	1,32
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	33	9	3,67	9	7	1,29
13	Langues et littératures slaves	23	4	5,75	6		
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	126	36	3,50	22	17	1,29
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	100	15	6,67	11	2	5,50
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	161	58	2,78	45	23	1,96
17	Philosophie	167	7	23,86	24	9	2,67
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	187	39	4,79	38	13	2,92
19	Sociologie, démographie	221	25	8,84	43	20	2,15
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	133	6	22,17	17	4	4,25
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	134	27	4,96	17	10	1,70
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	318	31	10,26	50	24	2,08
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	143	23	6,22	33	26	1,27
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	66	11	6,00	9	3	3,00
25	Mathématiques	242	30	8,07	112	13	8,62
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	290	43	6,74	97	26	3,73
27	Informatique	448	82	5,46	120	38	3,16
28	Milieux denses et matériaux	314	28	11,21	105	14	7,50
29	Constituants élémentaires	106	6	17,67	22	4	5,50
30	Milieux dilués et optique	190	9	21,11	48	7	6,86
31	Chimie théorique, physique, analytique	261	24	10,88	75	10	7,50
32	Chimie organique, minérale, industrielle	234	23	10,17	59	9	6,56
33	Chimie des matériaux	238	15	15,87	71	10	7,10
34	Astronomie, astrophysique	92	7	13,14	15	1	15,00
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	136	16	8,50	47	15	3,13
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	165	5	33,00	42	4	10,50
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	71	4	17,75	12	2	6,00
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	321	70	4,59	116	30	3,87
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	218	48	4,54	81	14	5,79
62	Energétique, génie des procédés	158	23	6,87	67	18	3,72
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	194	33	5,88	82	19	4,32
64	Biochimie et biologie moléculaire	449	24	18,71	57	7	8,14
65	Biologie cellulaire	485	19	25,53	98	9	10,89
66	Physiologie	247	6	41,17	44	6	7,33
67	Biologie des populations et écologie	249	13	19,15	43	6	7,17
68	Biologie des organismes	263	11	23,91	51	6	8,50
69	Neurosciences	167	6	27,83	33	3	11,00
70	Sciences de l'éducation	122	39	3,13	22	22	1,00
71	Sciences de l'information et de la communication	85	36	2,36	13	7	1,86
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	66	3	22,00	9		
73	Cultures et langues régionales	19			4	2	2,00
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	89	37	2,41	14	5	2,80
76	Théologie catholique	9	1	9,00	1	1	1,00
77	Théologie protestante	1					
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	74	8	9,25	8	6	1,33
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	84	11	7,64	8	6	1,33
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	115	5	23,00	5	8	0,63
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 183	1 353	6,79	2 020	558	3,62

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013



Bilan détaillé des opérations de recrutement des professeurs des universités

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des professeurs pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU. A la démographie des recrutés est adjointe, pour les anciens maîtres de conférences, une présentation, d'une part, de leur mobilité, et d'autre part, de leur ancienneté. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2013

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Tableau III - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 46.1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	20	3	17	85,00%
08	Langues et littératures anciennes	4		4	100,00%
09	Langue et littérature françaises	13	1	12	92,31%
10	Littératures comparées	7	1	6	85,71%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	25	4	21	84,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	7	1	6	85,71%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	17	4	13	76,47%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	2	1	1	50,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	23	2	21	91,30%
17	Philosophie	9		9	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	13	1	12	92,31%
19	Sociologie, démographie	20	2	18	90,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	4		4	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	10	1	9	90,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	24	2	22	91,67%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	26	5	21	80,77%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	3	1	2	66,67%
25	Mathématiques	13		13	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	25	2	23	92,00%
27	Informatique	38	1	37	97,37%
28	Milieux denses et matériaux	14		14	100,00%
29	Constituants élémentaires	4	1	3	75,00%
30	Milieux dilués et optique	7		7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	9	1	8	88,89%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	9	2	7	77,78%
33	Chimie des matériaux	10	1	9	90,00%
34	Astronomie, astrophysique	1	1		
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	15	2	13	86,67%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	4		4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	30	2	28	93,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	14	1	13	92,86%
62	Energétique, génie des procédés	18	2	16	88,89%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	19	2	17	89,47%
64	Biochimie et biologie moléculaire	7	2	5	71,43%
65	Biologie cellulaire	9	3	6	66,67%
66	Physiologie	6	1	5	83,33%
67	Biologie des populations et écologie	6		6	100,00%
68	Biologie des organismes	6		6	100,00%
69	Neurosciences	3		3	100,00%
70	Sciences de l'éducation	22	4	18	81,82%
71	Sciences de l'information et de la communication	7	5	2	28,57%
73	Cultures et langues régionales	2		2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	5		5	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	6		6	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	6		6	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	7		7	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		552	62	490	88,77%
			11,23%	88,77%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau III - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46.3

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	7		7	100,00%
02	Droit public	6	1	5	83,33%
03	Histoire du droit et des institutions	2		2	100,00%
04	Science politique	1		1	100,00%
05	Sciences économiques	3		3	100,00%
06	Sciences de gestion (*)	6		6	100,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		1	100,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain	1		1	100,00%
28	Milieux denses et matériaux	3		3	100,00%
29	Constituants élémentaires	2		2	
30	Milieux dilués et optique	2		2	
32	Chimie organique, minérale, industrielle	1		1	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	2		2	
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1		1	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1		1	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	1		1	100,00%
65	Biologie cellulaire	1		1	100,00%
66	Physiologie	1		1	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	1	1		
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1		1	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		45	2	43	95,56%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) en Sciences de gestion, 1 poste supplémentaire a été pourvu au "fil de l'eau" (soit au total 7 postes pourvus - Antée + Fidis)

Tableau III - c
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46.4

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
05	Science économique	1		1	100,00%
06	Sciences de gestion	2	1	1	50,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1	1		
31	Chimie théorique, physique, analytique	1		1	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1		1	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		6	2	4	66,67%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013			33,33%	66,67%	

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - e
Recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion
Concours d'agrégation externe (article 49-2-1) et concours d'agrégation interne (article 49-2-2)

Section du CNU	Titre de la section	Agrégation externe (article 49-2-1)				Agrégation interne (article 49-2 -2)			
		Postes	Candidats	Admissibles	Admis	Postes	Candidats	Auditionnés	Retenus
01	Droit privé et sciences criminelles	30	242	60	30	10	77		10
02	Droit public								
03	Histoire du droit et des institutions								
04	Science politique	7	50	16	7				
05	Sciences économiques					12	73		12
06	Sciences de gestion	24	79	24	24				
Total Droit et Sciences économiques et de gestion		61	371	100	61	22	150		22

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau III - f
Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Professeurs des universités		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	2		
02	Droit public	1		
03	Histoire du droit et des institutions			
04	Science politique			
05	Sciences économiques	18	5	27,78%
06	Sciences de gestion	10	2	20,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	46	30	65,22%
08	Langues et littératures anciennes	15	12	80,00%
09	Langue et littérature françaises	33	26	78,79%
10	Littératures comparées	12	7	58,33%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	36	33	91,67%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	14	9	64,29%
13	Langues et littératures slaves	11	6	54,55%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	27	22	81,48%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	14	11	78,57%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	65	45	69,23%
17	Philosophie	36	24	66,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	53	38	71,70%
19	Sociologie, démographie	67	43	64,18%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	39	17	43,59%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	25	17	68,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	64	50	78,13%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	46	33	71,74%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	27	9	33,33%
25	Mathématiques	118	112	94,92%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	139	97	69,78%
27	Informatique	172	120	69,77%
28	Milieux denses et matériaux	145	105	72,41%
29	Constituants élémentaires	33	22	66,67%
30	Milieux dilués et optique	56	48	85,71%
31	Chimie théorique, physique, analytique	122	75	61,48%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	81	59	72,84%
33	Chimie des matériaux	105	71	67,62%
34	Astronomie, astrophysique	20	15	75,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	52	47	90,38%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	53	42	79,25%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	14	12	85,71%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	168	116	69,05%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	133	81	60,90%
62	Energétique, génie des procédés	95	67	70,53%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	105	82	78,10%
64	Biochimie et biologie moléculaire	109	57	52,29%
65	Biologie cellulaire	120	98	81,67%
66	Physiologie	67	44	65,67%
67	Biologie des populations et écologie	54	43	79,63%
68	Biologie des organismes	64	51	79,69%
69	Neurosciences	39	33	84,62%
70	Sciences de l'éducation	46	22	47,83%
71	Sciences de l'information et de la communication	35	13	37,14%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	14	9	64,29%
73	Cultures et langues régionales	6	4	66,67%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	47	14	29,79%
76	Théologie catholique	3	1	33,33%
77	Théologie protestante			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	18	8	44,44%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	14	8	57,14%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9	5	55,56%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 917	2 020	69,25%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Tableau III - g
Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Professeurs des universités					
	Dossiers examinés			Qualifications		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
01		2	2			
02	1		1			
03						
04						
05	4	14	18	2	3	5
06	1	9	10		2	2
DROIT	6	25	31	2	5	7
07	27	19	46	19	11	30
08	10	5	15	8	4	12
09	21	12	33	17	9	26
10	6	6	12	5	2	7
11	16	20	36	15	18	33
12	8	6	14	5	4	9
13	9	2	11	6		6
14	18	9	27	17	5	22
15	5	9	14	4	7	11
16	35	30	65	23	22	45
17	12	24	36	9	15	24
18	22	31	53	16	22	38
19	26	41	67	20	23	43
20	24	15	39	13	4	17
21	16	9	25	11	6	17
22	25	39	64	18	32	50
23	16	30	46	12	21	33
24	8	19	27	3	6	9
70	21	25	46	10	12	22
71	18	17	35	10	3	13
72	6	8	14	3	6	9
73	4	2	6	3	1	4
74	8	39	47	4	10	14
76	1	2	3		1	1
77						
LETTRES	362	419	781	251	244	495
25	19	99	118	18	94	112
26	32	107	139	24	73	97
27	39	133	172	32	88	120
28	38	107	145	25	80	105
29	5	28	33	4	18	22
30	12	44	56	9	39	48
31	49	73	122	27	48	75
32	29	52	81	19	40	59
33	46	59	105	27	44	71
34	3	17	20	3	12	15
35	19	33	52	19	28	47
36	22	31	53	16	26	42
37	6	8	14	6	6	12
60	25	143	168	17	99	116
61	22	111	133	13	68	81
62	25	70	95	16	51	67
63	20	85	105	14	68	82
64	49	60	109	21	36	57
65	52	68	120	39	59	98
66	24	43	67	11	33	44
67	17	37	54	13	30	43
68	27	37	64	22	29	51
69	12	27	39	10	23	33
SCIENCES	592	1 472	2 064	405	1 092	1 497
85	8	10	18	5	3	8
86	3	11	14	2	6	8
87	3	6	9	2	3	5
PHARMACIE	14	27	41	9	12	21
TOTAL	974	1 943	2 917	667	1 353	2 020

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau III - h
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification →	2009	2010	2011	2012	2013	xx(1)	Total	% (*)
05	Sciences économiques				1				1	
06	Sciences de gestion						1		1	100,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales			4	2	5	5	1	17	29,41%
08	Langues et littératures anciennes			1			3		4	75,00%
09	Langue et littérature françaises				4	2	6		12	50,00%
10	Littératures comparées				2	2	2		6	33,33%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			1		3	16	1	21	76,19%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	1			1	1	3		6	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			2		6	5		13	38,46%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines						1		1	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			1	3	4	13		21	61,90%
17	Philosophie	1		1	2		4	1	9	44,44%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art				2	5	3	2	12	25,00%
19	Sociologie, démographie				2	5	11		18	61,11%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire				1	2	1		4	25,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	1		1	1	1	5		9	55,56%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique			1	3	9	9		22	40,91%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			2	3	6	10		21	47,62%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme					1	1		2	50,00%
25	Mathématiques	1		2	3	2	3	2	13	23,08%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1		1	1	5	15		23	65,22%
27	Informatique			1	8	11	16	1	37	43,24%
28	Milieux denses et matériaux	2		3	2	4	3		14	21,43%
29	Constituants élémentaires	2				1			3	
30	Milieux dilués et optique	1			2	2	2		7	28,57%
31	Chimie théorique, physique, analytique	3			1	2	3		9	33,33%
32	Chimie organique, minérale, industrielle			1	1	3	2		7	28,57%
33	Chimie des matériaux			1	2	4	2		9	22,22%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	1		4	1	2	5		13	38,46%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère			1	1		2		4	50,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement						1	1	2	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			2	5	11	9	1	28	32,14%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal						7	6	13	46,15%
62	Energétique, génie des procédés	1		1	2	2	10		16	62,50%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1		2	2	3	7	2	17	41,18%
64	Biochimie et biologie moléculaire	1			1	1	1	1	5	20,00%
65	Biologie cellulaire			2		1	2	1	6	33,33%
66	Physiologie			1	1	1	2		5	40,00%
67	Biologie des populations et écologie				2	1	3		6	50,00%
68	Biologie des organismes	1		1		1	3		6	50,00%
69	Neurosciences						3		3	100,00%
70	Sciences de l'éducation	1		4	2	4	7		18	38,89%
71	Sciences de l'information et de la communication				1		1		2	50,00%
73	Cultures et langues régionales					1	1		2	50,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives				1	1	3		5	60,00%
76	Théologie catholique						1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé				1		5		6	83,33%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé			1		3	2		6	33,33%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1			2	2	3		8	37,50%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES

20	42	69	127	222	14	494	25,71%
4,0%	8,5%	14,0%	25,7%	44,9%	2,8%	100,0%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

* Pourcentage des qualifiés en 2013 par rapport au total.

(1) Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

Tableau III - i
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2013

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2013	Candidats qualifiés en 2013	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2013	Taux de réussite des qualifiés en 2013
01	Droit privé et sciences criminelles	2				
02	Droit public	1				
03	Histoire du droit et des institutions					
04	Science politique					
05	Sciences économiques	18	5	1		
06	Sciences de gestion	10	2	1	1	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	46	30	17	5	16,67%
08	Langues et littératures anciennes	15	12	4	3	25,00%
09	Langue et littérature françaises	33	26	12	6	23,08%
10	Littératures comparées	12	7	6	2	28,57%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	36	33	21	16	48,48%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	14	9	6	3	33,33%
13	Langues et littératures slaves	11	6			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	27	22	13	5	22,73%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	14	11	1	1	9,09%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	65	45	21	13	28,89%
17	Philosophie	36	24	9	4	16,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	53	38	12	3	7,89%
19	Sociologie, démographie	67	43	18	11	25,58%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	39	17	4	1	5,88%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	25	17	9	5	29,41%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	64	50	22	9	18,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	46	33	21	10	30,30%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	27	9	2	1	11,11%
25	Mathématiques	118	112	13	3	2,68%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	139	97	23	15	15,46%
27	Informatique	172	120	37	16	13,33%
28	Milieux denses et matériaux	145	105	14	3	2,86%
29	Constituants élémentaires	33	22	3		
30	Milieux dilués et optique	56	48	7	2	4,17%
31	Chimie théorique, physique, analytique	122	75	9	3	4,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	81	59	7	2	3,39%
33	Chimie des matériaux	105	71	9	2	2,82%
34	Astronomie, astrophysique	20	15			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	52	47	13	5	10,64%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	53	42	4	2	4,76%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	14	12	2	1	8,33%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	168	116	28	9	7,76%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	133	81	13	6	7,41%
62	Energétique, génie des procédés	95	67	16	10	14,93%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	105	82	17	7	8,54%
64	Biochimie et biologie moléculaire	109	57	5	1	1,75%
65	Biologie cellulaire	120	98	6	2	2,04%
66	Physiologie	67	44	5	2	4,55%
67	Biologie des populations et écologie	54	43	6	3	6,98%
68	Biologie des organismes	64	51	6	3	5,88%
69	Neurosciences	39	33	3	3	9,09%
70	Sciences de l'éducation	46	22	18	7	31,82%
71	Sciences de l'information et de la communication	35	13	2	1	7,69%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	14	9			
73	Cultures et langues régionales	6	4	2	1	25,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	47	14	5	3	21,43%
76	Théologie catholique	3	1	1	1	100,00%
77	Théologie protestante					
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	18	8	6	5	62,50%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	14	8	6	2	25,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	9	5	8	3	60,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 917	2 020 *	494	222	10,99%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections



Bilan détaillé des opérations de recrutement des maîtres de conférences

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des maîtres de conférences pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU.
L'approche démographique (notamment sexe et âge) des recrutés est complétée et par une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2013

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines
DGRH A1-1

Tableau IV - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	48	2	46	95,83%
02	Droit public	49	6	43	87,76%
03	Histoire du droit et des institutions	10		10	100,00%
04	Science politique	12	1	11	91,67%
05	Sciences économiques	52		52	100,00%
06	Sciences de gestion	85	9	76	89,41%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	34	4	30	88,24%
08	Langues et littératures anciennes	3		3	100,00%
09	Langue et littérature françaises	28	2	26	92,86%
10	Littératures comparées	7		7	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	47	4	43	91,49%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9		9	100,00%
13	Langues et littératures slaves	4		4	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	35	2	33	94,29%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	15	2	13	86,67%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	58	3	55	94,83%
17	Philosophie	7		7	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	39		39	100,00%
19	Sociologie, démographie	25		25	100,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6		6	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	27	1	26	96,30%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	30		30	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	22	1	21	95,45%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11	1	10	90,91%
25	Mathématiques	29		29	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	42		42	100,00%
27	Informatique	82	1	81	98,78%
28	Milieux denses et matériaux	28		28	100,00%
29	Constituants élémentaires	6		6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	9		9	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	23	2	21	91,30%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	23		23	100,00%
33	Chimie des matériaux	15		15	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	7	1	6	85,71%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	16	1	15	93,75%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5		5	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4		4	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	70	6	64	91,43%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	47		47	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	23		23	100,00%
63	Electronique, optronique et systèmes	32	2	30	93,75%
64	Biochimie et biologie moléculaire	24	1	23	95,83%
65	Biologie cellulaire	19		19	100,00%
66	Physiologie	6		6	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	13	1	12	92,31%
68	Biologie des organismes	11	1	10	90,91%
69	Neurosciences	6		6	100,00%
70	Sciences de l'éducation	37	1	36	97,30%
71	Sciences de l'information et de la communication	36	4	32	88,89%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3		3	100,00%
73	Cultures et langues régionales				
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	36		36	100,00%
76	Théologie catholique	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	8		8	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11		11	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	5		5	100,00%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1340	59	1281	95,60%
			4,40%	95,60%	

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2013

Note de lecture: les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou par détachement

Tableau IV - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 26-I-2

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
05	Sciences économiques	1		1	100,0%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		1	100,0%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1		1	100,0%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art : de la musique	1		1	100,0%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	1		1	100,0%
25	Mathématiques	1		1	100,0%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1		1	100,0%
31	Chimie théorique, physique, analytique	1		1	100,0%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1		1	100,0%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1		1	100,0%
70	Sciences de l'éducation	2		2	100,0%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1		1	100,0%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13	0	13	100,0%
			0,00%	100,00%	

source: DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, juin 2013

Tableau IV - c
Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	213	67	31,46%
02	Droit public	212	46	21,70%
03	Histoire du droit et des institutions	49	22	44,90%
04	Science politique	253	100	39,53%
05	Sciences économiques	316	166	52,53%
06	Sciences de gestion	361	196	54,29%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	308	202	65,58%
08	Langues et littératures anciennes	57	45	78,95%
09	Langue et littérature françaises	229	132	57,64%
10	Littératures comparées	102	66	64,71%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	162	127	78,40%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	50	33	66,00%
13	Langues et littératures slaves	29	23	79,31%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	190	126	66,32%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	133	100	75,19%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	252	161	63,89%
17	Philosophie	232	167	71,98%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	378	187	49,47%
19	Sociologie, démographie	439	221	50,34%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	220	133	60,45%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	196	134	68,37%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	412	318	77,18%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	212	143	67,45%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	144	66	45,83%
25	Mathématiques	255	242	94,90%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	358	290	81,01%
27	Informatique	652	448	68,71%
28	Milieux denses et matériaux	356	314	88,20%
29	Constituants élémentaires	134	106	79,10%
30	Milieux dilués et optique	207	190	91,79%
31	Chimie théorique, physique, analytique	335	261	77,91%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	269	234	86,99%
33	Chimie des matériaux	280	238	85,00%
34	Astronomie, astrophysique	100	92	92,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	156	136	87,18%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	187	165	88,24%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	85	71	83,53%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	454	321	70,70%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	370	218	58,92%
62	Energétique, génie des procédés	213	158	74,18%
63	Electronique, optronique et systèmes	291	194	66,67%
64	Biochimie et biologie moléculaire	568	449	79,05%
65	Biologie cellulaire	689	485	70,39%
66	Physiologie	294	247	84,01%
67	Biologie des populations et écologie	369	249	67,48%
68	Biologie des organismes	293	263	89,76%
69	Neurosciences	202	167	82,67%
70	Sciences de l'éducation	283	122	43,11%
71	Sciences de l'information et de la communication	258	85	32,95%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	78	66	84,62%
73	Cultures et langues régionales	25	19	76,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	146	89	60,96%
76	Théologie catholique		9	
77	Théologie protestante	4	1	25,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	91	74	81,32%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	102	84	82,35%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	177	115	64,97%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 430	9 183 *	68,38%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2013

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Tableau IV - d
Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Maîtres de conférences							
	Dossiers examinés			Qualifications			%	%
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
01	127	86	213	37	30	67	31,46%	55,22%
02	105	107	212	25	21	46	21,70%	54,35%
03	20	29	49	6	16	22	44,90%	27,27%
04	100	153	253	42	58	100	39,53%	42,00%
05	120	196	316	61	105	166	52,53%	36,75%
06	181	180	361	105	91	196	54,29%	53,57%
DROIT	653	751	1 404	276	321	597	42,52%	46,23%
07	222	86	308	148	54	202	65,58%	73,27%
08	39	18	57	33	12	45	78,95%	73,33%
09	154	75	229	89	43	132	57,64%	67,42%
10	72	30	102	46	20	66	64,71%	69,70%
11	116	46	162	87	40	127	78,40%	68,50%
12	30	20	50	22	11	33	66,00%	66,67%
13	23	6	29	18	5	23	79,31%	78,26%
14	137	53	190	91	35	126	66,32%	72,22%
15	69	64	133	55	45	100	75,19%	55,00%
16	155	97	252	98	63	161	63,89%	60,87%
17	87	145	232	60	107	167	71,98%	35,93%
18	225	153	378	101	86	187	49,47%	54,01%
19	224	215	439	127	94	221	50,34%	57,47%
20	126	94	220	80	53	133	60,45%	60,15%
21	112	84	196	75	59	134	68,37%	55,97%
22	193	219	412	143	175	318	77,18%	44,97%
23	106	106	212	74	69	143	67,45%	51,75%
24	68	76	144	33	33	66	45,83%	50,00%
70	185	98	283	71	51	122	43,11%	58,20%
71	134	124	258	48	37	85	32,95%	56,47%
72	27	51	78	24	42	66	84,62%	36,36%
73	11	14	25	7	12	19	76,00%	36,84%
74	44	102	146	24	65	89	60,96%	26,97%
76								
77	1	3	4	1		1	25,00%	100,00%
LETTRES	2 560	1 979	4 539	1 555	1 211	2 766	60,94%	56,22%
25	43	212	255	42	200	242	94,90%	17,36%
26	97	261	358	72	218	290	81,01%	24,83%
27	154	498	652	102	346	448	68,71%	22,77%
28	100	256	356	83	231	314	88,20%	26,43%
29	30	104	134	23	83	106	79,10%	21,70%
30	60	147	207	55	135	190	91,79%	28,95%
31	149	186	335	113	148	261	77,91%	43,30%
32	117	152	269	96	138	234	86,99%	41,03%
33	114	166	280	98	140	238	85,00%	41,18%
34	30	70	100	27	65	92	92,00%	29,35%
35	70	86	156	66	70	136	87,18%	48,53%
36	84	103	187	78	87	165	88,24%	47,27%
37	36	49	85	28	43	71	83,53%	39,44%
60	88	366	454	62	259	321	70,70%	19,31%
61	77	293	370	41	177	218	58,92%	18,81%
62	55	158	213	41	117	158	74,18%	25,95%
63	51	240	291	31	163	194	66,67%	15,98%
64	343	225	568	258	191	449	79,05%	57,46%
65	431	258	689	288	197	485	70,39%	59,38%
66	167	127	294	136	111	247	84,01%	55,06%
67	198	171	369	126	123	249	67,48%	50,60%
68	162	131	293	141	122	263	89,76%	53,61%
69	102	100	202	83	84	167	82,67%	49,70%
SCIENCES	2 758	4 359	7 117	2 090	3 448	5 538	77,81%	37,74%
85	56	35	91	42	32	74	81,32%	56,76%
86	61	41	102	49	35	84	82,35%	58,33%
87	122	55	177	74	41	115	64,97%	64,35%
PHARMACIE	239	131	370	165	108	273	73,78%	60,44%
TOTAL	6 210	7 220	13 430	4 086	5 088	9 174	68,31%	44,54%

Tableau IV - e
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification	2009	2010	2011	2012	2013	xx(1)	Total	% (*)
01	Droit privé et sciences criminelles		2	4	5	11	24		46	52,17%
02	Droit public			1		13	29		43	67,44%
03	Histoire du droit et des institutions		2	1	1		6		10	60,00%
04	Science politique			1		3	7		11	63,64%
05	Sciences économiques		1	1	6	16	28	1	53	52,83%
06	Sciences de gestion		3	2	4	15	52		76	68,42%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		4	6	3	7	11		31	35,48%
08	Langues et littératures anciennes				1	2			3	0,00%
09	Langue et littérature françaises			4	9	5	8		26	30,77%
10	Littératures comparées			2	1	3	1		7	14,29%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		1	1	4	13	24		43	55,81%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves				1	3	5		9	55,56%
13	Langues et littératures slaves				1	3			4	0,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			3	4	14	13		34	38,24%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			2	1	4	6		13	46,15%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			2	7	21	24	1	55	43,64%
17	Philosophie			1	3	2	1		7	14,29%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		6	7	4	14	8		39	20,51%
19	Sociologie, démographie		1	5	3	7	9		25	36,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire		1			4	1		6	16,67%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		5	7	6	3	5		26	19,23%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	5	8	8	9		31	29,03%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale		1	4	3	5	9		22	40,91%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme				3	3	4		10	40,00%
25	Mathématiques			3	1	9	17		30	56,67%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques				5	13	25		43	58,14%
27	Informatique		2	5	10	31	30	3	81	37,04%
28	Milieux denses et matériaux			3	7	5	13		28	46,43%
29	Constituants élémentaires			1	1	3		1	6	0,00%
30	Milieux dilués et optique			2	2	2	3		9	33,33%
31	Chimie théorique, physique, analytique		1	1		9	11		22	50,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle		1	8	3	5	6		23	26,09%
33	Chimie des matériaux			2	4	4	5		15	33,33%
34	Astronomie, astrophysique		1	1	1	2	1		6	16,67%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		1		3	4	5	2	15	33,33%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère				2	1	2		5	40,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement			1		2	1		4	25,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		5	3	10	18	28		64	43,75%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		1	3	7	8	29		48	60,42%
62	Energétique, génie des procédés		1	1	5	9	7		23	30,43%
63	Electronique, optronique et systèmes		1	3	4	9	14		31	45,16%
64	Biochimie et biologie moléculaire		2	3	5	6	7		23	30,43%
65	Biologie cellulaire		4	2	3	3	7		19	36,84%
66	Physiologie		2		1	2	1		6	16,67%
67	Biologie des populations et écologie			4	3	1	3	1	12	25,00%
68	Biologie des organismes				1	3	6		10	60,00%
69	Neurosciences				2	2	2		6	33,33%
70	Sciences de l'éducation		2	5	6	9	16		38	42,11%
71	Sciences de l'information et de la communication		1	1	6	8	16		32	50,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques					2	1		3	33,33%
73	Cultures et langues régionales									
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		2	4	6	12	12	1	37	32,43%
76	Théologie catholique						1		1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé			1		2	5		8	62,50%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé		1	1	3	2	4		11	36,36%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique		1		2		2		5	40,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			57	117	181	365	564	10	1 294	43,59%
			-4,40%	9,04%	13,99%	28,21%	43,59%	0,77%		

* Pourcentage des qualifiés en 2013 par rapport au total.

(1) Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2013

Tableau IV - f
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2013

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2013	Candidats qualifiés en 2013	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2013	Taux de réussite des qualifiés en 2013
01	Droit privé et sciences criminelles	213	67	46	24	35,82%
02	Droit public	212	46	43	29	63,04%
03	Histoire du droit et des institutions	49	22	10	6	27,27%
04	Science politique	253	100	11	7	7,00%
05	Sciences économiques	316	166	53	28	16,87%
06	Sciences de gestion	361	196	76	52	26,53%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	308	202	31	11	5,45%
08	Langues et littératures anciennes	57	45	3	0	0,00%
09	Langue et littérature françaises	229	132	26	8	6,06%
10	Littératures comparées	102	66	7	1	1,52%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	162	127	43	24	18,90%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	50	33	9	5	15,15%
13	Langues et littératures slaves	29	23	4	0	0,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	190	126	34	13	10,32%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	133	100	13	6	6,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	252	161	55	24	14,91%
17	Philosophie	232	167	7	1	0,60%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	378	187	39	8	4,28%
19	Sociologie, démographie	439	221	25	9	4,07%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	220	133	6	1	0,75%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	196	134	26	5	3,73%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	412	318	31	9	2,83%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	212	143	22	9	6,29%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	144	66	10	4	6,06%
25	Mathématiques	255	242	30	17	7,02%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	358	290	43	25	8,62%
27	Informatique	652	448	81	30	6,70%
28	Milieux denses et matériaux	356	314	28	13	4,14%
29	Constituants élémentaires	134	106	6	0	0,00%
30	Milieux dilués et optique	207	190	9	3	1,58%
31	Chimie théorique, physique, analytique	335	261	22	11	4,21%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	269	234	23	6	2,56%
33	Chimie des matériaux	280	238	15	5	2,10%
34	Astronomie, astrophysique	100	92	6	1	1,09%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	156	136	15	5	3,68%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	187	165	5	2	1,21%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	85	71	4	1	1,41%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	454	321	64	28	8,72%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	370	218	48	29	13,30%
62	Energétique, génie des procédés	213	158	23	7	4,43%
63	Electronique, optronique et systèmes	291	194	31	14	7,22%
64	Biochimie et biologie moléculaire	568	449	23	7	1,56%
65	Biologie cellulaire	689	485	19	7	1,44%
66	Physiologie	294	247	6	1	0,40%
67	Biologie des populations et écologie	369	249	12	3	1,20%
68	Biologie des organismes	293	263	10	6	2,28%
69	Neurosciences	202	167	6	2	1,20%
70	Sciences de l'éducation	283	122	38	16	13,11%
71	Sciences de l'information et de la communication	258	85	32	16	18,82%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	78	66	3	1	1,52%
73	Cultures et langues régionales	25	19	0	0	0,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	146	89	37	12	13,48%
76	Théologie catholique	18	9	1	1	11,11%
77	Théologie protestante	4	1			0,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	91	74	8	5	6,76%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	102	84	11	4	4,76%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	177	115	5	2	1,74%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 448	9 183 *	1 294	564	6,14%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2013

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

Tableau IV - g

Attractivité et sélectivité dans le recrutement des maîtres de conférences par section
Tous articles confondus faisant apparaître les candidatures, les candidats et les recrutés

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants (1)	Total recrutés par mutation et détachement (2)	Total candidatures (3)	Total candidats (4)	Total recrutés par concours (5)	nombre de candidatures/poste (A) (3) / (1)	Taux de réussite Nb recrutés/ Nb candidats (S) (2)+(5) / (4)
01	Droit privé et sciences criminelles	62	14	3017	176	46	48,66	34,09%
02	Droit public	57	8	2443	125	43	42,86	40,80%
03	Histoire du droit et des institutions	13	3	533	63	10	41,00	20,63%
04	Science politique	14	2	747	273	11	53,36	4,76%
05	Sciences économiques	67	14	3558	382	53	53,10	17,54%
06	Sciences de gestion	105	20	3199	402	76	30,47	23,88%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	41	6	2000	460	31	48,78	8,04%
08	Langues et littératures anciennes	3	0	92	71	3	30,67	4,23%
09	Langue et littérature françaises	33	5	1764	525	26	53,45	5,90%
10	Littératures comparées	7	0	657	170	7	93,86	4,12%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	64	17	2392	326	43	37,38	18,40%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	9	0	204	93	9	22,67	9,68%
13	Langues et littératures slaves	4	0	98	55	4	24,50	7,27%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	43	7	1821	343	34	42,35	11,95%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	16	1	260	110	13	16,25	12,73%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	62	4	1241	318	55	20,02	18,55%
17	Philosophie	7	0	496	267	7	70,86	2,62%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	40	1	1826	465	39	45,65	8,60%
19	Sociologie, démographie	27	2	2319	527	25	85,89	5,12%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6	0	102	89	6	17,00	6,74%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	27	0	1017	313	26	37,67	8,31%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	33	2	2013	651	31	61,00	5,07%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	24	1	1005	292	22	41,88	7,88%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	12	1	426	154	10	35,50	7,14%
25	Mathématiques	30	0	3275	430	30	109,17	6,98%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	45	2	2181	419	43	48,47	10,74%
27	Informatique	88	6	2945	650	81	33,47	13,38%
28	Milieux denses et matériaux	29	1	774	422	28	26,69	6,87%
29	Constituants élémentaires	6	0	113	91	6	18,83	6,59%
30	Milieux dilués et optique	9	0	128	102	9	14,22	8,82%
31	Chimie théorique, physique, analytique	26	2	731	368	22	28,12	6,52%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	23	0	1589	427	23	69,09	5,39%
33	Chimie des matériaux	15	0	471	225	15	31,40	6,67%
34	Astronomie, astrophysique	9	2	105	82	6	11,67	9,76%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	16	0	242	168	15	15,13	8,93%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5	0	51	42	5	10,20	11,90%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4	0	36	30	4	9,00	13,33%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	73	3	1526	407	64	20,90	16,46%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	49	1	1042	341	48	21,27	14,37%
62	Energétique, génie des procédés	24	1	448	204	23	18,67	11,76%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	36	3	621	246	31	17,25	13,82%
64	Biochimie et biologie moléculaire	25	1	715	397	23	28,60	6,05%
65	Biologie cellulaire	21	2	449	297	19	21,38	7,07%
66	Physiologie	7	1	135	107	6	19,29	6,54%
67	Biologie des populations et écologie	13	0	273	176	12	21,00	6,82%
68	Biologie des organismes	11	0	175	116	10	15,91	8,62%
69	Neurosciences	7	1	123	87	6	17,57	8,05%
70	Sciences de l'éducation	43	4	1287	393	38	29,93	10,69%
71	Sciences de l'information et de la communication	40	4	1310	311	32	32,75	11,58%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3	0	84	70	3	28,00	4,29%
73	Cultures et langues régionales	0	0	0	0	0		
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	39	2	730	229	37	18,72	17,03%
76	Théologie catholique	1	0	9	9	1	9,00	11,11%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	1	123	76	8	13,67	11,84%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11	0	225	142	11	20,45	7,75%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	6	1	108	93	5	18,00	6,45%
Total	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1499	146	55254	9472 (*)	1294	36,86	15,20%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

(*) : ce nombre n'est pas la somme de la colonne (qui est de 13 807) mais le nombre total de candidats au concours de MCF

(A) : dans ce tableau, nous appelons "attractivité" le nombre de candidatures/poste et sélectivité (S) le nombre de recrutés/nombre de candidats



**Bilan des postes de maître de conférences et de professeur des universités
non pourvus au terme des opérations de recrutement**

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie précise la répartition des postes MCF et PR pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU. qui resteront vacants au terme des opérations de recrutement.
Les motifs de non pourvoi des postes sont fournis par les établissements, sur ANTARES-ANTEE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines
DGRH A1-1

Bilan de la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V
Analyse des postes non pourvus

	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur de l'établissement	Refus directeur de l'institut ou l'école interne art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Non pourvus par l'algorithme Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
Maîtres de conférences									
Article 26-I-1 : concours externes	1		10	1	1	4	23	19	59
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré									
Total Maîtres de conférences	1		10	1	1	4	23	19	59
Professeurs des universités									
Article 46.1 : concours externes		4	26			12	7	13	62
Article 46.3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)									2
Article 46.4 : concours réservés aux professionnels		1	1						2
Article 51 : recrutement des disciplines juridiques et économiques		10	10				2	4	26
Total Professeurs des universités		15	37			12	9	17	92
TOTAL GENERAL	1	15	47	1	1	16	32	36	151
	0,66%	9,93%	31,13%	0,66%	0,66%	10,60%	21,19%	23,84%	

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Tableau V - a
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur de l'établissement	Refus directeur de l'institut ou de l'école interne art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles			1				1		2
02	Droit public			1				3	2	6
04	Science politique							1		1
06	Sciences de gestion					1		4	4	9
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales							1	3	4
09	Langue et littérature françaises			1				1		2
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1					1		2	4
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes							1	1	2
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			2						2
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale						1		2	3
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art							1		1
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale							1		1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme							1		1
27	Informatique								1	1
31	Chimie théorique, physique, analytique				1			1		2
34	Astronomie, astrophysique			1						1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes			1						1
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil						1	2	3	6
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes			1				1		2
64	Biochimie et biologie moléculaire							1		1
67	Biologie des populations et écologie			1						1
68	Biologie des organismes			1						1
70	Sciences de l'éducation						1			1
71	Sciences de l'information et de la communication							3	1	4
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1	0	10	1	1	4	23	19	59

Tableau V - c
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46.1

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1	1		3
09	Langue et littérature françaises			1			1
10	Littératures comparées		1				1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		1	1		2	4
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves					1	1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	1	1		1	4
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			1			1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		1		1		2
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		1				1
19	Sociologie, démographie				1	1	2
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		1				1
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1			1	2
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale		2	1	2		5
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		1				1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1			1	2
27	Informatique		1				1
29	Constituants élémentaires			1			1
31	Chimie théorique, physique, analytique					1	1
32	Chimie organique, minérale, industrielle		1			1	2
33	Chimie des matériaux		1				1
34	Astronomie, astrophysique					1	1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		1			1	2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		1	1			2
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		1				1
62	Energétique, génie des procédés		1			1	2
63	Electronique, optronique et systèmes		1	1			2
64	Biochimie et biologie moléculaire	1	1				2
65	Biologie cellulaire		1	1		1	3
66	Physiologie			1			1
70	Sciences de l'éducation	1	2		1		4
71	Sciences de l'information et de la communication	1	2	1	1		5
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		4	26	12	7	13	62
Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013		6,5%	41,9%	19,4%	11,3%	21,0%	

e la campagne 2013 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - A

Tableau V - c
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46.4

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
06	Sciences de gestion	1				1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1			1
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1	1			2

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2013

Article 51

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	1				1
02	Droit public		4	1	2	7
05	Sciences économiques	3	5			8
06	Sciences de gestion	6	1	1	2	10
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	10	10	2	4	26

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2013



**Table des disciplines ou sections
du Conseil national des universités**

Campagne 2013 - Session "synchronisée" (ANTEE)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

DGRH A1-1

Grande Discipline	Groupe	Libellé sous-groupe	Section	Titre de la section du CNU
DROIT	1	Droit et science politique	01	Droit privé et sciences criminelles
			02	Droit public
			03	Histoire du droit et des institutions
			04	Science politique
	2	Sciences économiques et de gestion	05	Sciences économiques
			06	Sciences de gestion
LETTRES	3a	Littératures	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
			08	Langues et littératures anciennes
			09	Langue et littérature françaises
			10	Littératures comparées
	3b	Langues	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
			12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
			13	Langues et littératures slaves
			14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
			15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
	4a	Sciences humaines	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
			17	Philosophie
			18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
			19	Sociologie, démographie
	4b	Histoire-géographie	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
			21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux; de l'art
			22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art; de la musique
			23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
			24	Aménagement de l'espace, urbanisme
	12a	Groupe interdisciplinaire	70	Sciences de l'éducation
			71	Sciences de l'information et de la communication
72			Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	
73			Cultures et langues régionales	
12b	STAPS	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
20	Théologie	76-77	Théologie catholique, théologie protestante	
SCIENCES	5a	Mathématiques	25	Mathématiques
			26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
	5b	Informatique	27	Informatique
	6	Physique	28	Milieux denses et matériaux
			29	Constituants élémentaires
			30	Milieux dilués et optique
	7	Chimie	31	Chimie théorique, physique, analytique
			32	Chimie organique, minérale, industrielle
			33	Chimie des matériaux
	8	Sciences de la terre	34	Astronomie, astrophysique
			35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
			36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
			37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
	9	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
			61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
			62	Energétique, génie des procédés
			63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
	10	Biologie et biochimie	64	Biochimie et biologie moléculaire
			65	Biologie cellulaire
			66	Physiologie
67			Biologie des populations et écologie	
68			Biologie des organismes	
69			Neurosciences	
PHARMACIE	11	Pharmacie	85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé
			86	Sciences du médicament et des autres produits de santé
			87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique